



Pères et hommes au centre maternel : faire plus de place aux absents ?

Raymond Debord

► To cite this version:

Raymond Debord. Pères et hommes au centre maternel : faire plus de place aux absents ?. Sciences de l'Homme et Société. 2016. dumas-01579239

HAL Id: dumas-01579239

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01579239v1>

Submitted on 30 Aug 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Ecole Management et Société

Département Droit, Intervention
Sociale, Santé, Travail (DISST)

Master de recherche
Travail social, action sociale et société

PERES ET HOMMES AU CENTRE MATERNEL
Faire plus de place aux absents ?

Année : 2016

DEBORD Raymond

JAEGER Marcel, directeur de mémoire

Remerciements

Je souhaite exprimer toute ma reconnaissance à Monsieur Marcel Jaeger, directeur du département Droit, Intervention Sociale, Santé, Travail (DISST) du CNAM pour avoir accepté de guider ce travail de recherche et de me prodiguer remarques et conseils avisés.

J'adresse aussi mes remerciements à Monsieur Armando Magalanes, directeur du Pôle hébergement de l'association Aurore, mon employeur, qui a su créer les conditions pour que je puisse poursuivre ce projet.

Sommaire :

Introduction	p. 05
1. Famille en redéfinition, place des pères en débat	p. 06
1.1.Montée en puissance de la thématique de la parentalité	p. 08
1.2. Remise aux normes des couches populaires ?	p. 09
1.3 Assignations et revendications de genre	p. 10
1.4 La figure du père n'est plus ce qu'elle était	p. 12
1.5 Comment s'encastrent les contradictions	p. 15
1.6 Du côté des plus défavorisé(e)s	p. 17
1.7 Les centres parentaux, un nouveau modèle ?	p. 19
2. Problématique et perspective théorique	p. 23
2.1 La notion de représentation et comment la mobiliser	p. 23
2.2 Méthodologie	p. 27
2.3 Choix du terrain : le centre maternel	p. 29
2.4 Aspects éthiques	p. 31
3. Femmes et accueillies et professionnels face à l'absence des hommes	
3.1. Le regard des mères	p. 34
3.1.1 Projets parentaux ou «bébés surprise» ?	p. 34
3.1.2 La reconnaissance de l'enfant	p. 44
3.1.3 Une présence pendant la grossesse ?	p. 49
3.1.4 Les visites des pères	p. 55
3.1.5 Comment parler de l'absent ?	p. 61
3.1.6 Sur les déterminants familiaux	p. 68
3.2 le regard des professionnels	p. 70
3.2.1 Les motivations pour s'inscrire dans le métier	p. 72
3.2.2 Les attentes des institutions	p. 77
3.2.3 Qu'attendre des résidentes ?	p. 83

3.2.4 La famille et son rôle dans la société	p. 89
3.2.4 Sur la présence des hommes au centre maternel	p. 97
3.2.5 Modalités de la présence des hommes	p. 102
3.2.6 Fonctions parentales et absence du père	p. 109
3.2.7 Une institution stigmatisant les mauvaises mères ?	p. 115
3.2.8. Aux sources des difficultés	p. 120
 4 Réponse à la problématique	
4.1 Contradictions dans l'application des politiques publiques	p. 128
4.2 Les professionnels face aux valeurs qu'ils doivent relayer	p. 132
4.3 Les résidentes et le modèle «coparental»	p. 137
4.2 L'hypothèse du centre parental	p. 145
4.3 Evolutions des publics et avenir des centres maternels	p. 148
 Conclusion : encore une fois, la famille comme construction sociale	p. 151
 Annexes	p. 155
Bibliographie	p. 162

Introduction

«Dans l'intérêt de l'enfant et pour l'égalité hommes-femmes, il faut favoriser l'implication précoce des pères»¹. Cette déclaration d'intention figure dans les premières lignes d'une note au premier ministre, publiée en octobre 2012.

Elle témoigne d'une préoccupation pour ce que les pouvoirs publics considèrent comme une répartition inégale du «travail parental» malgré les avancées législatives en matière d'égalité des sexes au regard de l'autorité parentale. Est particulièrement visée ici la difficulté à mettre en oeuvre une réelle coparentalité en cas de séparation. Implicitement, c'est le caractère inachevé de l'émancipation des femmes qui est en question.

Comment cette volonté d'implication précoce des pères est-elle perçue par les personnes concernées, hommes et femmes ? Comment est-elle perçue par les professionnels chargés de la mettre en oeuvre, par exemple dans le champ de la protection de l'enfance ?

Quelle déclinaison une telle volonté des pouvoirs publics peut-elle trouver dans un lieu comme un centre maternel² ? Peut-elle aller jusqu'à la remise en cause de l'existence même ces établissements, destinés par nature aux femmes seules accompagnées d'enfants en bas âge ?

Telles sont quelques unes des questions qui ont présidé à la mise en oeuvre de la présente étude.

Dans une première partie nous rappellerons les conditions d'émergence du thème de la parentalité, en lien avec les évolutions de la famille. Nous y évoquerons aussi la manière dont ces évolutions ont suscité et suscitent encore d'importants débats sur le sens et la portée de l'affaiblissement de la figure paternelle. Dans une seconde partie nous présenterons notre perspective théorique, basée sur l'utilisation de la notion de représentation, et la méthodologie utilisée pour notre enquête. Dans une troisième partie nous présenterons nos résultats, d'abord concernant les usagers d'un centre maternel puis les personnels y travaillant. Une quatrième et dernière partie sera consacrée à la vérification de nos hypothèses et à la description des «découvertes» faites au courant de l'étude.

¹ CENTRE D'ANALYSES STRATEGIQUES, «Désunion et paternité», La Note d'Analyse Questions Sociales n°294, Octobre 2012

² Les centres maternels sont des établissements accueillant des femmes enceintes de sept mois ou mères d'enfants de moins de trois ans. Ils relèvent des dispositifs d'aide sociale à l'enfance et sont à ce titre placés sous l'autorité des conseils départementaux.

1. Famille en redéfinition, place des pères en débats

Historiquement, l'évolution du droit de la famille a été dans le sens de l'abandon de la puissance paternelle et de son remplacement par l'autorité parentale conjointe puis l'alignement des droits des couples en union libre et des parents séparés sur ceux des couples mariés.

La «famille» est une catégorie spécifique de l'action publique depuis la fin du XIXe siècle. Avec l'émergence de la grande industrie, la «famille souche»³ alors traditionnelle et liée au monde rural a été progressivement disloquée. Dans le même temps la crise démographique et les rivalités entre puissances favorisent le développement d'une idéologie nataliste. La mise en oeuvre de mesures visant à inciter les familles à faire un plus grand nombre d'enfants en découle directement. Un certain *modus vivendi* se trouve donc entre les républicains (nationalistes, hygiénistes et soucieux de normaliser le mode de vie des familles ouvrières jugé désordonné et immoral) et la droite catholique «familialiste», c'est à dire faisant de la famille la cellule de base de la société⁴. Le mouvement ouvrier et socialiste naissant s'oppose lui au mariage bourgeois basé sur l'héritage, l'intérêt et l'asservissement des femmes, le couple conjugal ouvrier n'ayant lui que l'amour en partage⁵.

Les préoccupations familialistes et natalistes de l'Etat demeurent après la seconde guerre mondiale, quand sont jetées les bases de la politique familiale actuelle. Elles sont formulées explicitement dans l'ordonnance du 3 mars 1945 créant l'UNAF⁶ et demeurent dans des dispositifs comme la progressivité des allocations en fonction du nombre d'enfants. Si les objectifs natalistes sont beaucoup moins en vogue aujourd'hui, ils perdurent dans certains secteurs du mouvement familial. En tout état de cause l'impact des aides directes demeure incertain quant au «calendrier de naissance» et celui des dispositifs d'accueil de la petite enfance semble plus efficient. Mais la

³ Système décrit par Frédéric Le Play centré sur la pérennité de résidence familiale (dit aussi «système à maison» avec comme corollaire la concentration de plusieurs générations sous le même toit, droit d'aînesse masculin etc.)

⁴ Voir annexe II p. 157

⁵ ENGELS, Friedrich, *L'origine de la famille, de la propriété privée et de l'Etat*, Editions Sociales, Paris, 1966

⁶ Union Nationale des Associations Familiales, institution familiale regroupant les associations du secteur et ayant le monopole de la représentation des familles auprès des pouvoirs publics.

plupart des décideurs se félicitent du maintien d'un niveau de fécondité relativement élevé (environ deux enfants par femme⁷) pour des questions de dynamisme économique ou de pérennité du système de retraites.

La base sociale du «familialisme» s'est «effondrée en France dans les années 1960-70 (déclin de l'Eglise catholique, déclin de la paysannerie et des entreprises familiales, accroissement de la scolarisation et du travail salarié des femmes, montée du mouvement féministe»⁸. La loi de 1970 instaurant l'autorité parentale conjointe constitue un tournant majeur⁹. Elle a été ensuite progressivement complétée par d'autres textes¹⁰ dont le dernier est la loi n°2002-305 du 4 mars 2002 affirmant le droit à deux parents. A partir des années 1980, la crise du modèle de régulation économique fordiste¹¹ a été concomitante d'une montée de l'individualisme et de la crise du modèle familial mononucléaire «classique» (recul du mariage, augmentation du taux de divorces).

L'affirmation d'un mouvement allant dans le sens de l'émancipation des femmes impliquait en retour la promotion de l'implication des hommes dans des tâches éducatives réputées essentiellement féminines. Ainsi, les affiches et campagnes de santé publique ont représenté d'avantage les pères, de 5 % en 1989 à 13 % en 2007¹², même si c'est toujours de manière stéréotypée et dans des fonctions classiques d'autorité. Pour autant, la famille est demeurée une catégorie de l'action publique, à travers un ensemble de dispositifs spécifiques (branche famille de la sécurité sociale, quotient familial, retraites, successions) et l'institutionnalisation du mouvement familial¹³.

⁷ 2,01 en 2012 ; 1,99 en 2013 ; 2 en 2014 ; 1,96 en 2015. Source : INSEE, Fécondité totale, fécondité selon le groupe d'âges de la mère et âge moyen des mères à l'accouchement jusqu'en 2015 URL http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg_id=0&ref_id=bilandemo3, consulté le 17 mai 2016

⁸ LENOIR Rémi, «A propos de la généalogie de la morale familiale», *P.U.F. Actuel Marx* n°37, 2005, p. 50

⁹ VERDIER, Pierre, SELLENET, Catherine *La nouvelle autorité parentale et les actions de soutien à la parentalité*, Berger-Levrault, 2013

¹⁰ Loi du 23 décembre 1985 sur l'égalité des époux dans les régimes matrimoniaux, loi du 22 juillet 1987 instituant l'égalité après divorce, loi de janvier 1993 relative à l'état civil

¹¹ BIHR Alain, «Du grand soir à l'alternative. Le mouvement ouvrier européen en crise», préface de Pierre Fougereyrollas, Paris, Les Éditions ouvrières, 1991

¹² LE PAPE Marie-Clémence, «Qu'est-ce qu'un «bon» parent», in : MARTIN Claude (dir), «*Etre un bon parent*», une injonction contemporaine, Presses de l'EHSP 2014

¹³ Union nationale des associations familiales, institution créée par décret en 1945

1.1 Montée en puissance de la thématique de la parentalité

Depuis plus de vingt ans, un néologisme s'est imposé dans le champ des politiques publiques : la «parentalité». Il ne s'agirait plus seulement de développer des politiques en relation avec la famille ou l'enfant mais en direction spécifique des parents. Ce glissement sémantique est sans doute une manière de prendre en compte le fait que la famille «traditionnelle», si elle demeure majoritaire, ne saurait prétendre représenter à elle seule les diverses formes familiales observées du fait de l'augmentation considérable du nombre de divorces (familles «recomposées», familles monoparentales) comme de celui des naissances hors mariage ou désormais de la possibilité de familles homoparentales. Pour des raisons éthiques et politiques, sans doutes confortées par des contraintes budgétaires, l'Etat n'affirme pas de volonté de se substituer aux familles mais s'adresse spécifiquement aux parents, quelles que soient par ailleurs leur relation au moment donné. Il s'agit pour chacun de prendre ses responsabilités au regard de l'éducation de l'enfant. Et dans ce cadre, la puissance publique propose son aide, formulée sous le terme de «soutien à la parentalité». Cette évolution est observable dans nombre d'autres pays de l'Union Européenne où le *parenting support* devient une priorité d'intervention sociale. On assisterait donc à un tournant dans les politiques publiques, celles-ci s'adressant à une catégorie nouvelle, les parents (et non plus la famille, les enfants, les pères et mères)¹⁴.

L'importance de cette question viendrait du fait que la société considérerait désormais le «parentage» comme «la source de tous les problèmes sociaux qui affectent nos communautés»¹⁵. Agissant de manière indirecte, l'Etat viserait à la «socialisation des socialisateurs». Mais, conformément aux nouvelles orientations des politiques sociales, il ne s'agirait plus de proposer une action globale en direction de toute la catégorie visée (ici les parents). Comme dans d'autres domaines, il s'agit de procéder au «ciblage» des segments de population jugés déficients et de procéder à leur «activation». Une politique critiquée dans son principe par des auteurs¹⁶ selon lesquels un trop grand ciblage des prestations nuit à la lutte contre la reproduction des inégalités

¹⁴ MARTIN Claude, «Mais que font les parents ?» in MARTIN Claude (dir), «*Etre un bon parent*», une injonction contemporaine, Presses de l'EHSP 2014

¹⁵ FUREDI Frank, cité par MARTIN Claude, Op. Cit. p. 15

¹⁶ ELBAUM Mireille, *La politique familiale : des «retours sur investissement» qui dépendent des choix économiques et sociaux*, Document de travail de l'OFCE n°2010-20 ; *Politiques sociales et familiales*, Paris, CNAF, n°102, décembre 2010

sociales. Ici le coeur de cible sera constitué par les primipares de milieux populaires suspectées de défaillances.

En France les REAAP (Réseaux d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents) constituent depuis 1999 le dispositif phare de l'accompagnement parental. Mais la thématique est développée dans tout le champ social, avec la sémantique attenante.

1.2 Remise aux normes des couches populaires ?

Dans la pratique, les différents dispositifs de soutien à la parentalité s'adressent aux familles de milieux populaires. Et sans doute ce terme est-il aussi une sorte d'euphémisme renvoyant aux origines ethniques, aux difficultés d'intégration, etc. Il y aurait donc des enjeux de classe derrière des politiques sociales affichées comme universelles mais ciblant en réalité des catégories spécifiques.

Dès 1997, des rapports sont remis au gouvernement, dont celui du juge Brunel¹⁷, qui affirme : «La paternité, en charge permanente de représenter l'altérité dans le processus du développement identitaire de l'enfant, est bien le lieu stratégique de la prévention de très nombreux risques sociaux et constitue à ce titre un problème politique majeur». Le soutien à la parentalité aura donc comme fonction de prévenir les déviances (délinquance) et de restaurer les «anciennes figures d'autorité».

Divers auteurs se sont ainsi demandé si une «police de la parentalité» ne devenait pas la nouvelle forme de la «police des familles» décrite par Donzelot¹⁸ :

«N'était-on pas confronté aux difficultés que rencontrait l'idéologie néolibérale de la responsabilisation dans la sphère privée, lorsque les conditions de la précarisation de certaines familles ne pouvaient plus masquer que leurs difficultés éducatives ne dérivait pas de la seule carence des individus parents, mais participaient de la

¹⁷ BRUNEL Jacques, «Un avenir pour la paternité ? Jalons pour une politique de la paternité», rapport présenté au ministère de l'emploi et de la solidarité, mis en ligne sur La Documentation française, URL <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/984000424.pdf>. Consulté le 21.02.2016

¹⁸ DONZELOT Jacques, *La police des familles*, Editions de Minuit 1977

façon dont les familles étaient prises dans des rapports sociaux qui surdéterminaient leurs capacités éducatives ?¹⁹»

Il découlerait de cette tendance au renvoi exclusif aux parents de la responsabilité de l'éducation une tendance croissante à la psychologisation du travail social. La tendance à la substitutions des parents à la famille comme objet des politiques publiques, créerait selon certains auteurs une nouvelle idéologie, «le parentalisme»²⁰. Celui-ci serait un sous-produit de l'avènement du modèle du «couple négociateur», promu par l'amplification du nombre de divorces et les évolutions législatives sur ce point²¹.

1.3 Assignations et revendications de genre

La volonté de conforter la parentalité s'adresse a priori à tout le monde. Pour autant il n'y a pas consensus entre spécialistes (psychologues, anthropologues, sociologues) sur ce qui fait famille et d'après débats ont lieu sur le sens à donner aux évolutions des politiques publiques. Certains auteurs constatent à regret que les mères sont «la cible et le levier principal des interventions sociales sur les familles et le plus souvent considérées comme responsables des désordres familiaux»²². Pour Coline Cardi «D'un côté on demande aux mères de s'occuper des enfants, de l'autre, on cherche à protéger ces mêmes enfants de leur mère, par exemple en réhabilitant la fonction paternelle. C'est à ce titre, et aujourd'hui en empruntant aux catégories individualisantes et genrées de la psychologie, que la monoparentalité, quand elle est associée à la précarité, constitue encore un «risque» (éducatif et social) dans les dispositifs, anciens et nouveaux, de l'intervention sociale»²³.

¹⁹ NEYRAND Gérard, «Visée sécuritaire et managériale, ou soutien et accompagnement des parents : les paradoxes d'une gestion néolibérale de la famille», in MARTIN Claude (dir), «*Etre un bon parent*», une injonction contemporaine, Presses de l'EHSP 2014

²⁰ MARTIN Claude (dir), «*Etre un bon parent*», une injonction contemporaine, Presses de l'EHSP 2014

²¹ BASTARD Benoît, «Ruptures familiales et soutien à la parentalité», in : MARTIN Claude (dir), «*Etre un bon parent*», une injonction contemporaine, Presses de l'EHSP 2014

²² DAUPHIN Sandrine, «Parentalté et politique de la famille», *Politiques sociales et familiales*, n°118, déc. 2014, p. 62

²³ CARDI Coline, «Les habits neufs du familialisme - ordre social, ordre familial et ordre du genre dans les dispositifs de soutien à la parentalité», *Mouvements*, 2015, n°82, pp. 11-19

Si la parentalité s'attache aux fonctions des parents au regard de l'éducation des enfants, le terme de coparentalité s'attache d'abord aux relations entre deux parents séparés. La notion a été instituée par la loi du 4 mars 2002²⁴ qui fait de l'autorité parentale conjointe un droit dès lors que la double filiation est établie²⁵. La nouveauté essentielle tient dans la dissociation opérée entre couple conjugal et couple parental. Dans des situation de séparation du couple la coparentalité continue à s'exercer, dans l'intérêt de l'enfant. Cette tentative de répondre à l'accroissement considérable du nombre de divorces²⁶ et à celui non moins important du nombre de familles monoparentales a suscité des défiances d'auteurs aux positions antagoniques. Ainsi pour Sandrine Dauphin²⁷, «il serait nécessaire de se demander dans quelle mesure cette préoccupation de coparentalité ne repose pas en partie sur un retour à la figure d'autorité paternelle perçue comme manquante, critique implicite d'une monoparentalité perçue comme contraire aux intérêts de l'enfant»²⁸. Sylviane Giampino²⁹ propose elle une critique très explicite du terme de «famille monoparentale», suspecté d'effacer l'homme. On assisterait selon elle à une «inversion de paradigme»³⁰, chacun faisant comme si «l'enfant fondait la famille» alors que c'est l'inverse. Il conviendrait donc par exemple de parler de «foyers monoparentaux» et non de «familles monoparentales» comme le font les organismes officiels. S'il faut se défier des responsabilités partagées, c'est ici parce qu'elles masquent les différences de sexes.

En tout état de cause, pour la sociologue Anne-Marie Devreux, les dispositifs juridiques autour de la coparentalité oblitèrent «la réalité de la prise en charge par les femmes de l'essentiel des tâches

²⁴ LOI n° 2002-305 du 4 mars 2002 relative à l'autorité parentale, mise en ligne sur Legifrance.fr, URL <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000776352&categorieLien=id>, consulté le 22 février 2016

²⁵ Sauf si le père n'a reconnu l'enfant qu'après ses un an, auquel la cas la prééminence maternelle demeure

²⁶ En 1965 la probabilité de divorcer était de 10 %, 20 % en 1980, 30 % en 1990, 40 % en 1995, chiffre qui se stabilise autour de 50 %. Cf. VERDIER Pierre, SELLENET Catherine, *Op. cit.*, p. 143

²⁷ Docteure en sciences politiques, enseignante à Paris III

²⁸ DAUPHIN Sandrine, «Parentalté et politique de la famille», *Politiques sociales et familiales*, n°118, déc. 2014, p. 63

²⁹ Psychanalyste

³⁰ GIAMPINO Sylviane, Les parents sont aussi un homme et une femme, *Informations sociales*, 2006, n°132, pp. 6-12

d'entretien des enfants³¹». En effet des études montrent que, même dans le cas de couples séparés, l'inégalité demeure. Alors que les besoins des enfants sont supposés identiques, concernant le travail domestique «les pères déclarés en situation de monoparentalité lui ont consacré la moitié du temps que celui qu'y passent les femmes en situation familiale analogue»³².

1.4 La «figure du Père» n'est plus ce qu'elle était

Si l'instauration de l'autorité parentale conjointe en 1970 marque une évolution majeure, elle est concomitante d'autres événements tout aussi importants comme la loi Neuwirth de 1967 légalisant la contraception³³. En trois ans, l'homme perdait ainsi non seulement l'autorité sur sa famille mais la maîtrise de la procréation.

Cette évolution de fond devait conduire à un *repositionnement* de l'homme dans sa relation à la famille. Quelle allait-être désormais la place du père en son sein ? Deux approches ont alors émergé chez les psychologues. La première cherche à repenser la paternité dans les relations entre ce qu'elle a d'invariant³⁴ et les situations nouvelles auxquelles elle doit s'adapter. La seconde «exclut l'individualité psychologique de l'histoire»³⁵ et pense les évolutions comme portant atteinte à la forme «normale» de la paternité. Les changements deviennent potentiellement «sources de pathologies»³⁶.

³¹ DEVREUX Anne-Marie, Des hommes dans la famille, catégories de pensée et pratiques réelles, P.U.F. *Actuel Marx*, 2005, n°37, p. 63

³² *Ibid.*

³³ Loi n° 67-1176 du 28 décembre 1967 relative à la régulation des naissances. En ligne au <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000880754>

³⁴ Du moins dans que l'enfant sera le produit de l'union sexuelle d'un homme et d'une femme

³⁵ GAUCHET Marcel, *La démocratie contre elle-même*, Gallimard, Tel, [2002] 2015

³⁶ TORT Michel, Comment «le Père» devint la cause des pathologies familiales, *Actuel Marx*, 2005, n°37, p.

L'ouvrage de Donzelot³⁷ a été un des premiers à souligner le rôle ambigu de la psychanalyse dans ses relations à l'idéologie familialiste. Car si la psychanalyse a accompagné le mouvement d'individualisation de la société, elle a trouvé un rôle significatif, dans l'étayage d'une institution bousculée mais de moins en moins contestée.

Le modèle le plus couramment répandu est celui confiant à la mère la fonction de prodiguer des soins et au père celle d'incarner l'autorité sur l'enfant. C'est à l'aune de ces représentations sociales, largement présentes chez les professionnels, que seront jugées les carences des uns ou des autres. Les travaux de John Bowlby³⁸, devenus des classiques pour les spécialistes de la petite enfance (éducateurs de jeunes enfants, psychologues, psychanalystes) n'échappent pas à une certaine forme d'ambivalence. D'un côté ils décrivent l'importance du rôle des parents, voire d'un adulte, auprès du nourrisson. Ainsi «quiconque prend soin d'un enfant de manière continue et intégrée (cette personne devenant ainsi un «caregiver») peut constituer une figure d'attachement et tenir ce rôle»³⁹. De l'autre c'est bien de la mère qu'il est effectivement question et la pensée de Bowlby est historiquement datée (nous sommes au début des années 1950) au sens où elle considère que le rôle de l'homme est avant celui de «soutien économique et affectif de la mère»⁴⁰. Aujourd'hui, une partie très importante de la littérature spécialisée considère que la présence du père a un effet positif sur le bon développement psycho-affectif de l'enfant et de l'adolescent : «ils ont moins de symptômes dépressifs ou affectifs et de troubles de comportements que ceux dont le père n'est pas impliqué de la sorte (Amato et Gilbreth 1999⁴¹; Lamb, 1997⁴²)»⁴³.

³⁷ DONZELOT Jacques, *Op. Cit.*

³⁸ BOWLBY John, Soins maternels et santé mentale, Bulletin de l'OMS, 1951. En ligne à <http://psyfontevraud.free.fr/AARP/psyangevine/Documents-historiques/Soins-maternels-et-sante-mentale-Bowby-OMS-1951.pdf>. Consulté le 10.02.2016

³⁹ GIULIANI Frédérique, «Mères à l'essai : analyse des processus de catégorisation dans un dispositif de soutien à la parentalité de l'ASE», in MARTIN Claude (dir) «Etre un bon parent, une injonction contemporaine», Presses de l'EHESP, 2014, p. 216

⁴⁰ *Ibid.* p. 14

⁴¹ Amato, P. R. et Gilbreth, J. G. (1999). Nonresident fathers and children's well-being. *Journal of Marriage and the Family*, 61, p. 557-573.

⁴² Lamb, M. E. (1997). *The role of the father in child development*. 3e éd. New York: Willey.

⁴³ DEVAULT, A., GAUDET, J. «Comment intervenir auprès des pères ? : Le point de vue des intervenants psychosociaux», Université du Québec à Montréal http://www.unites.uqam.ca/grave/prospere/pages/pdf/Comment_intervenir_peres.pdf, p.2

Faut-il en conclure qu'il en a toujours été ainsi et qu'il en sera toujours ainsi ? Que le père (biologique) et seulement lui peut tenir ce rôle ? Certains psychanalystes défendent une idée de la «place du père» à contre-courant de l'évolution des formes d'organisation familiale. Ne sont-ils pas devenus les portes-parole d'un «ordre social naturalisé», pur reprendre l'expression de Rémi Lenoir⁴⁴ alors que d'autres approches sont ignorées ?

Tel pourrait apparaître un pédiatre de renom comme Aldo Naouri qui a pris des positions de plus en plus radicales, se positionnant en défenseur explicite du patriarcat, de l'autorité masculine et de l'institution du mariage :

«Nos sociétés occidentales ont retiré leur soutien à l'instance paternelle pour voir le patriarcat annihilé avec l'installation d'une forme de matriarcat dégoulinant d'amour qui a obéré plus qu'on ne l'imagine la maturation des enfants."⁴⁵

Le modèle familial présenté correspond au stéréotype d'avant 1968 : papa, maman et les enfants. Le glissement s'opère quand on passe d'un constat à l'apologie du dit modèle, de manière à la fois anachronique et eurocentriste. Anachronique parce qu'«il n'y a pas de «fonction paternelle» hors des rapports de sexe et de genre. Les fonctions des pères ou des mères dépendent du dispositif historique ou géographique»⁴⁶. Eurocentriste parce qu'existent dans le monde des vestiges d'autres modes d'organisation familiale qui témoignent d'un autre possible⁴⁷.

⁴⁴ LENOIR Rémi, Op. cit, p. 53

⁴⁵ NAOURI Aldo, *Les belles-mères, les beaux-pères, leurs brus et leurs gendres*, Éditions Odile Jacob, 2011

⁴⁶ TORT Michel, La psychanalyse devant famille, genre, parentalité : l'affaire du père, in NEYRAND Gérard, WILPERT Marie-Dominique, TORT Michel, *Père, mère, des fonctions incertaines. Les parents changent, les normes restent ?*, ERES, 2013, p. 103

⁴⁷ Matriarcat des Na en Chine, sociétés conservant des caractéristiques matriarcales comme les Khasi (Inde), les Minangkabau (Indonésie), les Iroquois, les Touaregs...

1.5 Comment s'encastrent les contradictions

Aujourd'hui, c'est tout le champ des politiques familiales mais aussi sociales qui est écartelé par des forces centripètes. Les mutations de la famille contemporaine, décrites par Louis Roussel comme un mouvement de «désinstitutionnalisation»⁴⁸ suscitent débat mais surtout divergences quant aux conclusions politiques à en tirer. Nous avons évoqué plus haut les oppositions sur la manière dont citoyens et acteurs sociaux inquiets du désordre et des incivilités des jeunes⁴⁹ pouvaient établir une corrélation avec ce mouvement et les tensions autour de ce qui est perçu comme un affaiblissement de la figure paternelle. Des inquiétudes se manifestent sur les effets de l'individualisme, un intellectuel comme Marcel Gauchet considérant par exemple que «c'est à partir de la famille monoparentale qu'on atteint la vérité des rôles familiaux actuels où ledit père est un adjuvant pas du tout nécessaire»⁵⁰. L'auteur parle de «mutation anthropologique», terme également utilisé par les opposants au «mariage pour tous» comme l'universitaire catholique Agnès Walch⁵¹. Le fait est que les débats sur l'avenir de la famille ne recouvrent pas les oppositions idéologiques structurantes telle que le clivage droite-gauche.

Bien que sérieusement malmené, le «familialisme» demeure présent sous des formes renouvelées. S'il n'y a aucune définition officielle de la famille, les pouvoirs publics considèrent que c'est la présence d'enfants qui «fait» famille (et non plus le mariage), indépendamment du nombre de personnes la composant et du statut de leur relation⁵². Même si l'on parle maintenant de «familles» au pluriel, celles-ci demeurent considérées comme le lieu où s'expriment principalement (voire «naturellement») les solidarités. Il incombe donc à la Nation de soutenir ces solidarités, principalement en compensant les charges induites par la présence d'enfants. Pour autant, si

⁴⁸ ROUSSEL Louis, *La famille incertaine*, Odile Jacob, 1989

⁴⁹ HAMEL M.-P., LEMOINE S. (dir), MARTIN C. (collab.), et CENTRE D'ANALYSE STRATEGIQUE, *Aider les parents à être parents, une perspective internationale sur les dispositifs de soutien à la parentalité*, 2012, pp. 21-22

⁵⁰ GAUCHET Marcel, «Mutation dans la famille et ses incidences», *La Revue Lacanienne*, n°8, septembre 2010. En ligne sur Cairn.info URL <https://www.cairn.info/revue-la-revue-lacanienne-2010-3-page-17.htm>. Consulté le 6 mars 2016

⁵¹ WALCH Agnès, *La Spiritualité conjugale dans le catholicisme français, XVIe-XXe siècle* (éditions du Cerf, 2002)

⁵² SERAPHIN, *Gilles Comprendre la politique familiale*, Ed. Dunod, 2013

solidarité publique (nationale) et privée (familiale) se complètent, elles ne sont pas de même nature. L'articulation se fait selon un principe de substitution.

Dans le champ de la protection de l'enfance, on observe une tension entre la volonté croissante des familles d'affirmer leurs droits et des mouvements d'opinion réclamant plus de pouvoir à la collectivité, souvent après des faits divers mettant en cause le manque de perspicacité des services sociaux⁵³. Ce débat montre en filigrane qu'on n'est pas totalement sorti de la problématique du XIX^e siècle sur la défiance envers les classes dangereuses, en tous cas dans l'optique de Pierre Verdier⁵⁴. Celui-ci considère que les services sociaux, en particulier l'ASE, ne sont nullement «familialistes» mais par contre «dans la toute puissance»⁵⁵, quitte à porter atteinte aux droits des personnes, enfants comme parents. Dans le même temps, l'émergence de revendications de pères s'estimant victimes d'un système réservant les fonctions parentales aux femmes reçoit l'opposition paradoxale d'associations féministes qui y voient une crispation patriarcale. Enfin, depuis 2011, de vives polémiques se sont déroulées autour d'une supposée promotion de la «théorie du genre» par l'éducation nationale.

Le débat public sur la définition de la famille ne fait que s'engager. En premier lieu se pose la question de savoir ce qu'est être parent : être le détenteur du patrimoine génétique ? celui qui a porté l'enfant ? celui qui l'a reconnu ? celui qui l'éduque ? Compte tenu de l'ampleur prise par le phénomène des familles recomposées, des gardes alternées, se pose aussi la question de la reconnaissance d'un statut pour les «tiers» intervenant dans l'éducation de l'enfant. Les évolutions des techniques médicales (PMA, GPA⁵⁶) font émerger une revendication de «droit à la parenté» qui demeure contraire à la loi mais pose problème quand il est réalisé à l'étranger. La multiplication des résidences alternées pose quant à elle la question de la répartition des prestations. Enfin, concernant l'adoption, une réforme s'avère toujours nécessaire pour rendre plus facile celle d'enfants français.

⁵³ Par exemple, l'affaire liée au décès de la petite Marina Sabatier en août 2009, à l'âge de 8 ans, à la suite de sévices infligés par ses deux parents

⁵⁴ Cf. note 7

⁵⁵ VERDIER, Pierre «La protection de l'enfance à la française est elle trop familialiste ?», *Journal du droit des jeunes*, 2013/6 n°326

⁵⁶ Procréation médicalement assistée, gestation pour autrui

Après avoir fait adopter la loi ouvrant le mariage aux personnes de même sexe⁵⁷ en 2013 dans un climat de forte polarisation marquée par les démonstrations de rue de La Manif Pour Tous, le gouvernement tempore. La grande loi sur la famille, qui devait être présentée au Parlement en 2014 a finalement été abandonnée. Après avoir fait l'objet d'une importante obstruction parlementaire de l'UMP, une «petite loi» réformant l'autorité parentale a été adoptée en juin de la même année par l'Assemblée nationale mais jamais examinée par le Sénat.

Si la plupart des citoyens comme des politiques et des chercheurs sont favorables à l'égalité entre hommes et femmes, une majorité semble vouloir préserver la distinction entre les sexes et refuser l'indifférenciation des rôles. La société se pose des questions sur l'identité profonde de ses membres et, finalement les débats sur la famille renvoient à une interrogation morale plus générale. Les questionnements sur l'identité de l'individu et l'articulation entre individuel et collectif dominant et, pour l'instant, ne sont pas levées.

1.6 Du côté des plus défavorisé(e)s

Les femmes accueillies dans les établissements spécialisés occupent historiquement «le dernier rang [des] mauvaises élèves de l'apprentissage maternel»⁵⁸. Jeunes, sans conjoint, victimes du regard réprobateur de la société, elles se trouvaient totalement démunies et pouvaient être tentées par l'avortement ou l'abandon de l'enfant voire l'infanticide. Issues de milieux populaires et privées de ressources, elles risquaient de plus d'être contraintes à des pratiques jugées répréhensibles comme la prostitution. A partir des années 1870, sur fond de préoccupations natalistes (rétablir l'équilibre démographique vis à vis de l'Allemagne) et parallèlement au développement de la puériculture, des Maisons Maternelles ont commencé à prendre en charge ces «filles-mères», dans une perspective de

⁵⁷ LOI n° 2013-404 du 17 mai 2013 ouvrant le mariage aux couples de personnes de même sexe, mise en ligne sur Legifrance.fr, URL <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000027414540&categorieLien=id>. Consulté le 18/05/2016

⁵⁸ MARTIN Claude, «Mais que font les parents ? Construction d'un problème public», in MARTIN Claude (dir), «Etre un bon parent», une injonction contemporaine, Presses de l'EHSP 2014

redressement. «La reconnaissance légale de ces établissements et leur intégration au dispositif public de protection de l'enfance interviennent en 1939»⁵⁹.

La protection de l'enfance s'est organisée pendant longtemps sous le mode de la séparation et de la substitution des parents car il fallait «rompre la chaîne de la reproduction des gueux»⁶⁰. La logique familialiste n'était donc pas incompatible avec des mesures de contrôle sévère des catégories jugées déviantes. Bien que formulée de manière moins abrupte, cette logique prévalait encore quand les premières maisons d'accueil pour mères et enfants ont été créées en 1939. Les femmes prises en charge étaient doublement isolées, par la stigmatisation des «filles-mères» mais aussi par la mise à l'écart des hommes, considérés comme dangereux.

Depuis les années 1970/80 des rapports officiels ont mis en avant la nécessité de réformer la protection de l'enfance et de prendre davantage en compte les parents et la famille⁶¹. Parallèlement, le mariage n'étant plus considéré comme la seule norme possible, on ne parlait plus de «filles mères» mais de «mères célibataires». En 1980, les Maisons et Hôtels maternels sont fusionnés en un dispositif unique, les centres maternels, dont les missions sont fixées en 1981 et demeurent identiques aujourd'hui. Leur cible demeure également identique : «la mère célibataire démunie»⁶².

L'action sociale dans son ensemble et les services de l'aide sociale à l'enfance en particulier ont désormais intégré le souci de préserver les liens d'attachement de l'enfant avec ses parents. La loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance a réaffirmé la subsidiarité des dispositifs sociaux par rapport à la famille. La volonté nouvelle de promouvoir la parentalité et d'impliquer davantage les jeunes pères se décline dans l'ensemble de l'action sociale. Les centres maternels ont donc eux aussi pris tant bien que mal en compte les évolutions juridiques comme idéologiques et affirment généralement leur volonté de respecter les droits des mères comme de «travailler avec les pères». Pour autant, dans la pratique, nombre d'établissements laissent largement les hommes hors

⁵⁹ GANNE, Claire, Le devenir des femmes accueillies en centre maternel, HAL Archives Ouvertes <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00923314/document>, p. 05

⁶⁰ SIGAUT, Marion, *La marche rouge, les enfants perdus de l'Hôpital général*, Jacqueline Chambon, 2008

⁶¹ CAPELIER, Flore «La protection de l'enfant, avec ou contre sa famille ?», *Journal du droit des jeunes* 2013/6 n° 326

⁶² GEADAH, 1981, cité dans GANNE Claire, Op. Cit., p. 16

de leur préoccupations, ne cherchant pas à les associer à l'admission, aux principales décisions concernant les enfants voire restreignant l'accès physique aux locaux.

Il y aurait donc matière à agir afin de faire en sorte que l'éloignement des pères n'entretienne pas précarité et mode d'organisation familiale néfaste à l'enfant :

«La fragilité des couples donne encore plus de poids au lien de filiation maternel qui demeure déterminant. Le père se retrouve dans une position de simple géniteur dans une constellation familiale matricentrée avec des hommes de passage qui apparaissent comme des satellites autour de la mère. De la grand-mère à la mère et pourquoi pas à la petite fille, on peut craindre ainsi une reproduction que les dispositifs institutionnels favoriseraient en mettant le père à distance. Faciliter la présence du père par rapport à son enfant permettrait aussi de lutter contre la vulnérabilité des mères»⁶³.

Cet énoncé généreux dans ses intentions, conclusion d'un article voulant, à juste titre pointer à partir du cas des centres maternels l'insuffisante prise en compte des pères dans l'action sociale, ne va pourtant pas de soi.

Tout dépend-il de la posture et de la bonne volonté institutionnelle à évoluer et à se réformer ? Jusqu'à quels points l'absence des pères est-elle le résultat de réels freins venant des établissements ? Et dans quelle proportion ?

Enfin, la crainte de la famille «matricentrée» ne témoigne t'elle pas d'une vision de la famille connotée sur le plan théorique et historiquement datée ?

1.7 Les centres parentaux, un nouveau modèle ?

Pour certains acteurs, les centres maternels sont devenus de plus en plus suspects de s'accrocher à des archaïsmes, voire de fabriquer des situations allant jusqu'à la rupture des couples. Pouvait-on aller jusqu'à dénoncer un caractère «clairement discriminatoire» de l'article 46 du code de l'action

⁶³ NOZAY, Catherine, «La place du père dans l'action sociale : l'exemple des centres maternels», *Enfances & Psy*, 2008/4 n°41 p. 147

sociale et des familles⁶⁴ parce qu'il ne prenait en compte que les femmes, comme l'ont fait les responsables du centre parental Air de Familles⁶⁵ ? Le fait est qu'une nouvelle rédaction a été réalisée, l'article en vigueur du code précisant que «ces dispositions ne font pas obstacle à ce que les établissements ou services qui accueillent ces femmes organisent des dispositifs visant à préserver ou à restaurer des relations avec le père de l'enfant, lorsque celles-ci sont conformes à l'intérêt de celui-ci.»⁶⁶

Les structures nouvelles que sont les centres parentaux, dont la plus connue est Air de Familles à Paris, ont bénéficié d'une énorme couverture médiatique⁶⁷. Air de Familles accueille quinze jeunes couples en situation de vulnérabilité psychosociale, voire d'errance et qui attendent leur premier enfant.

Rendant compte d'une visite qu'y effectuait Dominique Bertinotti à l'occasion de la Journée mondiale du refus de la misère, le service de presse du ministère des affaires sociales et de la santé notait⁶⁸ que «l'action menée par ce centre parental fai(sai)t écho aux propositions du Centre d'analyse stratégique» rendues publiques la veille⁶⁹. Il était également noté que «90 % des familles prises en charge par ce type de structure connaissent une insertion sociale et professionnelle réussie».

Y'aurait-il donc un espace pour développer en France un nombre beaucoup plus significatif de centres parentaux au sens d'élargissement aux pères des centres maternels ?

⁶⁴ Mentionnant que peuvent être prises en charge au titre de l'aide sociale à l'enfance «Les femmes enceintes et les mères isolées avec leurs enfants de moins de trois ans qui ont besoin d'un soutien matériel et psychologique» http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=02A464BA8AF02FE829EA7DD11E8BBD25.tpdjo13v_1?cidTexte=LEGITEXT000006072637&idArticle=LEGIARTI000006681043&dateTexte=20140524&categorieLien=cid

⁶⁵ VAN DER BORGHT, Frédéric *Respecter le droit de l'enfant à vivre avec ses deux parents, c'est être au plus près de la vie - enjeux et avantages des centres parentaux*, Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion http://www.cnle.gouv.fr/IMG/pdf/Contribution_de_Frederic_Van_der_Borgh__adf_.pdf

⁶⁶ CASF, Article L222-5 http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do;jsessionid=7AC916C9D9922E911A45DE4AAC3ABAA2.tpdjo13v_1?idSectionTA=LEGISCTA000006157583&cidTexte=LEGITEXT000006074069&dateTexte=20140601

⁶⁷ Outre la visite de la ministre Dominique Bertinotti, Air de Familles a reçu celle de Jean-Marc Ayrault le 19 novembre 2012 et de François Hollande le 3 décembre 2013

⁶⁸ Journée mondiale du refus de la misère : aider les familles les plus vulnérables <http://www.social-sante.gouv.fr/actualite-presse,42/communiqués,2322/journee-mondiale-du-refus-de-la-misere,15301.html>, 18 octobre 2012

⁶⁹ Cf. supra, note 1

Telle est la conclusion spontanée qu'on pourrait tirer d'une approche favorable aux évolutions des politiques publiques dans le domaine de la prise en compte des familles.

Pourtant, les centres maternels tels qu'ils existent ont des missions spécifiques, essentiellement axées sur le soutien à la parentalité de jeunes femmes potentiellement en difficulté sur ce plan. Au-delà de l'aspect administratif (rattachement à telle ou telle autorité de contrôle) on peut noter qu'ils se distinguent des dispositifs type CHRS par l'importance numérique et la nature de leur encadrement (auxiliaires de puériculture, éducateurs de jeunes enfants, psychologues) et souvent l'existence d'une crèche intégrée. Les exigences qualitatives et l'intensité du contrôle exercé par l'Aide sociale à l'enfance (dont la validation préalable est indispensable aux admissions) sont de toute autre nature que ce qu'exigent les DRHIL⁷⁰ des services d'hébergement. A partir du moment où toute la famille est prise en charge et où l'accent est mis sur l'insertion socio-professionnelle, la distinction avec un «super-CHRS» risque d'être compliquée à établir. Elle risque aussi d'être difficile à mettre en oeuvre, au moment même où la logique du «logement d'abord»⁷¹ privilégie des modes de logement moins onéreux (résidences sociales) et où les pouvoirs publics cherchent à réduire le nombre ou tout au moins le coût des CHRS.

Il y aurait là une piste de recherche intéressante sur la base de l'hypothèse de la contradiction entre un «effet d'annonce» gouvernemental et de la réalité des restrictions budgétaires. Un tel travail, aux confins de la sociologie et des sciences politiques serait passionnant mais concrètement hors de portée dans le cadre qui est le nôtre.

Nous nous focaliserons donc sur un autre point, plus facile à examiner. Le discours public autour des centres parentaux semble en effet présupposer la possibilité concrète pour que les pères se saisissent de cette opportunité. Mais n'y a-t-il pas d'autres obstacles ? Quelle est la situation réelle des pères au moment où la mère de leur(s) enfant(s) entre en centre maternel ? Sont-ils disposés à prendre plus de place ? En ont-ils la possibilité matérielle ? Et, après tout, les mères elles-mêmes sont-elles prêtes à les laisser prendre cette place ?

⁷⁰ Directions régionales et interdépartementales de l'hébergement et du logement, organismes dépendant des préfetures

⁷¹ Principe structurant de la « Refondation de la politique d'hébergement et d'accès au logement » engagée par le secrétaire d'Etat chargé du Logement fin 2009. Une des idées forces, non remises en question depuis, est qu'un nombre significatif de personnes qui effectuent un parcours de longue haleine dans les différents dispositifs d'hébergement pourraient accéder immédiatement ou rapidement à un logement.

Quelques entretiens exploratoires avec des résidentes de centre maternel nous ont permis de constater une grande diversité de situations : couples séparés et sans relations, pères ne voulant pas prendre en charge leurs enfants, mères prêtes à laisser une place aux pères mais ne relevant pas réellement d'une prise en charge en centre maternel, absence totale de relation avec le père, etc.

En premier lieu on constate que la plupart des jeunes femmes ne sont plus en couple avec le père de leur(s) enfant(s) ce qui rend les liens souvent compliqués et semble hypothéquer une option de type «centre parental». Il n'y a chez aucune femme d'hostilité de principe à ce que le père exerce ses droits parentaux. Mais nombre d'enfants ne sont pas reconnus et la confiance n'est pas au rendez-vous. Souvent les pères ont rompu durant la grossesse et ne se sont pas manifesté depuis. Le sentiment général est celui du délaissement et de l'absence d'aide, qu'elle soit morale ou financière. Toutes les résidentes de l'établissement ont la possibilité de permettre des visites du père de leurs enfants⁷². Sur les cinq premières personnes interrogées, deux seulement avaient reçu des visites du père dont une seule régulièrement. Et il s'est avérée qu'elle n'avait pas réellement le profil requis pour un centre maternel. A son exception, aucune des mères n'était en couple avec le père.

Comment inclure davantage des hommes qui sont absents, sans ressources et pour une part significative désinvestis à des degrés divers de leurs responsabilités, voire insensibles à celles-ci ? Peut-on adhérer aux affirmations de Frédéric Van Der Borgh⁷³ qui reproche aux centres maternels «d'induire (...) l'éclatement de couples et de «fabriquer» des foyers monoparentaux» ? Nos entretiens préalables ont laissé penser que non. Notre hypothèse a donc été que le débat ne concerne que peu ou pas le public réel des établissements, ou du moins de *cet* établissement. Nous nous sommes demandé s'il n'y a pas en l'occurrence un décalage significatif entre les évolutions idéologiques au sein de la société française quant à la famille et au rôle dévolu à la femme et à l'homme en son sein et la situation concrète comme la vision du monde du public spécifique accueilli en centre maternel.

⁷² Le règlement intérieur autorise les visites tous les jours, week-ends inclus, de 9h à 19h. Les visiteurs ont la possibilité d'accéder aux chambres et de déjeuner avec les résidentes.

⁷³ VAN DER BORGH Frédéric, *Loc. cit.*, p. 1

2. Problématique et perspective théorique

La persistance et le développement du phénomène de ce qu'on appelait jadis les «filles mères» et que la mode d'euphémisation des problèmes sociaux a fait rebaptiser «familles monoparentales»⁷⁴ est un *fait social* qui peut être étudié avec des approches différentes. Dire cela n'est pas adopter une position de relativisme théorique.

Il serait possible d'envisager l'absence des pères sous l'angle de la recherche des déterminants sociaux, de celle de la place de dominants ou dominés qu'ils occuperaient, de la psychologie sociale, etc. Ces différentes approches ne sont pas nécessairement contradictoires dans la mesure où on peut imaginer les combiner pour décrire de la manière la plus fine possible des phénomènes.

Pour notre part, nous ne croyons absolument pas que des phénomènes sociaux comme les formes de dislocation familiale évoquées soient réductibles à la psychologie individuelle des protagonistes.

Mais la recherche d'une vérification de notre hypothèse exclut d'emblée des approches théoriques trop globalisantes.

Pour tenter de répondre à la question qui nous préoccupe ici, c'est-à-dire la possibilité d'une place spécifique pour les hommes dans les centres maternels, nous nous intéresserons à ce que pensent les mères, à ce qu'elles décrivent de la réalité concrète de leurs relations avec le père de leurs enfants. Nous nous intéresserons à la représentation qu'elles se font de la famille, de la parentalité et du couple.

Nous nous intéresserons aussi à ce que pensent les professionnels, toutes de femmes, sur leurs propres représentations de la commande sociale, de la famille et de la parentalité, de la situation des jeunes femmes accueillies.

2.1 La notion de représentation et comment nous entendons la mobiliser

Nous nous situons dans un paradigme matérialiste donnant le primat à la pratique et faisant de la société un ensemble de rapports sociaux et rapports à la nature, de pratiques s'exerçant à l'intérieur

⁷⁴ Il est vrai qu'aujourd'hui un petit 10 % de ces familles a un homme à sa tête

d'un tout social. Par conséquent, nous prendrons comme point de départ l'orientation théorique de Marx et Engels quand ils affirment que :

« La production des idées, des représentations et de la conscience est d'abord directement et intimement mêlée à l'activité matérielle et au commerce matériel des hommes, elle est le langage de la vie réelle. Les représentations, la pensée, le commerce intellectuel des hommes apparaissent ici encore comme l'émanation directe de leur comportement matériel. »⁷⁵

Pour Marx et Engels «l'«imagination», la «représentation» que les hommes déterminés se font de leur pratique réelle se transforme en la seule puissance déterminante et active qui domine et détermine la pratique des hommes»⁷⁶. Ces représentations peuvent s'organiser en système qui s'impose à un groupe social⁷⁷.

Cependant nous distinguerons un «Marx I» qui propose des explications irrationnelles à la constitution des systèmes de représentations (la «fausse conscience» et la métaphore de la «camera obscura») et un «Marx II» qui utilise une *compréhension rationnelle*⁷⁸ du comportement social. De ce point de vue, nous nous reconnaissons dans la proposition par Louis Althusser d'une mise entre parenthèse des thèses sur l'idéologie comme mystification. Formant un système articulé, les représentations constituent des idéologies et que ce qu'expriment les hommes dans les système de représentations ce ne sont pas «leurs conditions réelles d'existence mais leur rapport à ces conditions d'existence réelles»⁷⁹.

⁷⁵ MARX Karl, ENGELS Friedrich, L'idéologie allemande [1846], éditions Sociales 1972

⁷⁶ *Ibid.*, p. 60

⁷⁷ On retrouve cette idée exprimée en d'autres termes chez Max Weber quand il parle des «structures collectives» qui «sont des représentations de quelque chose qui, pour une part de l'étant, pour une part du devant être, flotte dans la tête des hommes réels (...) d'après quoi ils orientent leurs activités ; et ces structures ont une importance causale considérable, souvent même dominante, pour la nature du déroulement de l'activité des hommes». (Economie et société, 1ère édition 1921, Agora Presses Pocket, 1995, p.42)

⁷⁸ Terme appartenant à Max Weber comme le souligne Raymond Boudon (*L'idéologie ou l'origine des idées reçues*, Fayard, 1986). Sur la possibilité d'un rapprochement entre idées de Marx et de Weber voir LOWY Michael, *La cage d'acier, Max Weber et le marxisme webérien*, Editions Stock, 2013. Sur la possibilité d'une combinaison entre marxisme et théorie du choix rationnel, voir les travaux du «groupe de septembre» et en particulier ELSTER John, *Making sense of Marx*, Cambridge University Press, 1985

⁷⁹ ALTHUSSER Louis, *Sur la reproduction*, PUF, 1995, pp. 216-218

Nous adhérons aussi à sa thèse selon laquelle les représentations, ne sont pas de simples «idées» cantonnées au domaine spirituel mais ont une existence matérielle dans la mesure où elles s'incarnent dans des pratiques. Et les systèmes de représentations sont donc des systèmes de rapports sociaux : «sous la figure d'un système d'idées agissant sur un autre système d'idées, pour le transformer, c'est un système de rapports sociaux qui agit sur un autre système de rapports sociaux, pour le transformer»⁸⁰.

Enfin, avec Maurice Godelier, nous prendrons acte du fait que «tout rapport social, quel qu'il soit, inclut une part idéelle, une part de pensée, de représentations ; ces représentations (...) font partie de son contenu»⁸¹.

Pertinence pour un projet de recherche sur la famille

Un des aspects de la sociologie du travail social est l'étude de la manière dont les politiques publiques sont perçues par les agents chargés de les mettre en oeuvre ainsi que par les personnes ou groupes de personnes qui en sont les destinataires. C'est dans ce cadre que nous inscrivons pour l'instant notre travail, avec un projet de recherche portant précisément sur la manière dont sont perçues les injonctions à laisser davantage de place aux hommes et tout particulièrement aux pères dans les dispositifs jusqu'ici dévolus à l'accompagnement des jeunes mères.

Le terrain de recherche est un centre maternel, établissement de protection de l'enfance accueillant des jeunes femmes âgées de 16 à 25 ans, enceintes de plus de sept mois et/ou mères d'enfants de moins de trois ans.

Notre hypothèse de travail est qu'il existe un décalage significatif entre les idées dominantes dans la société française sur la question des normes parentales - en l'occurrence la place du père dans l'éducation des enfants - et la réalité du terrain en ce qui concerne les publics les plus en difficulté. Nous postulons aussi qu'il y a un rapport entre la situation économique des individus ainsi que

⁸⁰ ALTHUSSER Louis, *Initiation à la philosophie pour les non-philosophes*, PUF, 2014, p. 223

⁸¹ GODELIER, Maurice, *L'idéal et le matériel* [Fayard 1984] Flammarion 2010, p.171

leurs appartenances culturelles et leurs représentations du monde, celles-ci ne coïncidant pas nécessairement, au contraire, avec celles de la majorité.

La notion de *représentation* est donc centrale puisqu'il s'agit d'appréhender la manière dont se confrontent des perceptions de la réalité et du monde : a) celles véhiculées par les institutions via la législation, les circulaires, décrets et dispositifs particuliers⁸² ; b) celles des agents chargés de les mettre en oeuvre ; c) celles des destinataires.

Nous aurons d'une part à analyser la manière dont des *appareils* véhiculent des idéologies (en l'occurrence concernant la famille, la fonction dévolue à chaque sexe en son sein, la co-parentalité etc.) et d'autre part celle dont des *sujets*⁸³ sont *interpellés*⁸⁴ par les prescriptions produites.

Au delà des représentations individuelles telles qu'exprimées par les personnes, il s'agira d'identifier leur éventuel caractère collectif et la manière dont elles s'adossent à des idéologies (et donc à des pratiques sociales afférentes⁸⁵).

Partant de la thèse selon laquelle «les systèmes d'idées plus ou moins unifiés»⁸⁶ se transforment sous l'effet de leur confrontation, nous essayerons de cerner les points de friction et de confrontation. Comment des jeunes femmes de 16 à 25 ans, pour la plupart sans relation régulière avec le père de leur(s) enfant(s) perçoivent t-elles la demande institutionnelle d'une plus grande implication de ceux-ci ? En partageant t-elles les pré-supposés concernant le rôle des hommes dans l'éducation des enfants, y compris en cas de séparation ?

⁸² Dont nous ne chercherons pas à analyser, dans le cadre d'une monographie sur un établissement médico-social, les conditions de production

⁸³ BRUSCHI Fabio, « Appareils et sujets chez Althusser », Cahiers du GRM [En ligne], 4 | 2013, mis en ligne le 18 décembre 2013, consulté le 25 juin 2015. URL : <http://grm.revues.org/357>

⁸⁴ PAVEAU Marie-Anne, « Norme, idéologie, imaginaire. Les rituels de l'interpellation dans la perspective d'une philosophie du discours », Corela [En ligne], HS-8 | 2010, mis en ligne le 23 novembre 2010, consulté le 25 juin 2015. URL : <http://corela.revues.org/1797>

⁸⁵ BOLTANSKI Luc, *Prime éducation et morale de classe*, Paris, E. P. H. E., 1969

⁸⁶ ALTHUSSER Louis, *Initiation à la philosophie pour les non-philosophes*, PUF, 2014, p. 221

Quant aux professionnels, adhèrent-ils aux idées et valeurs qu'ils doivent relayer dans le cadre du «soutien à la parentalité» ?

Nous observerons également comment opèrent les «assignations de genre», terme utilisé par Judith Butler inspiré par l'*interpellation* althusserienne et à la notion d'*assujettissement* chez Michel Foucault.⁸⁷ Car si les grandes orientations des politiques publiques sur la famille et l'enfance sont marquées par une volonté renforcée de marquer l'égalité des sexes, non seulement l'existence de lieux spécifiquement dédiés au soutien aux fonctions parentales des mères n'est pas sans poser question, il en est de même du caractère presque exclusivement féminin des personnels intervenant dans le champ de l'enfance.

2.2 Méthodologie

La méthode choisie a été celle de l'entrevue libre, de manière à laisser à l'interrogé la possibilité de répondre de manière plus ou moins longue, quitte à évoquer des questions qui auraient été omises par l'enquêteur.

Néanmoins, si la possibilité de déborder du cadre a été volontairement permise, nous avons procédé en utilisant la technique de l'entrevue organisée («standardized interview») avec des questions posées toujours dans le même ordre et dans les mêmes termes, ceci afin de faciliter les comparaisons⁸⁸.

Il s'agira de confronter la description par les femmes accueillies dans un centre maternel de leur situation et de leurs aspirations concrètes avec les présupposés fondant le discours et les politiques publiques sur le sujet.

Pour ce faire, nous avons proposé des entretiens aux professionnelles et résidentes du centre maternel concerné.

Même si un tel échantillon est restreint, nous sommes dans le cadre d'une monographie, il s'agira d'essayer de dégager une portée générale à ce qui sera constaté. Et nous préciserons bien, dans un

⁸⁷ BUTLER Judith, *Trouble dans le genre*, La Découverte / Poche, 2006

⁸⁸ GRANAI, Georges «Techniques de l'enquête sociologique», Université du Québec à Chicoutimi, http://classiques.uqac.ca/collection_methodologie/granai_georges/outils_enquete_sociologique/outils_enquete_sociologique_texte.html#granai_IIb

premier temps, les caractéristiques de cet échantillon au regard de ce qu'on peut savoir du public fréquentant ou ayant fréquenté ce type d'établissement⁸⁹.

La grille d'entretien proposée aux résidentes comprenait un rapide recueil concernant l'âge, la nationalité et l'histoire familiale des personnes. Elle se déroule ensuite selon un plan «en entonnoir» partant de l'existence ou non de l'enfant comme projet commun pour évoquer sa reconnaissance jusqu'à l'attitude actuelle du père vis-à-vis de lui.

La grille d'entretiens proposée aux professionnelles a cherché à comprendre la lecture qu'elles pouvaient avoir de leurs missions au regard de normes «genrées», leurs attentes, leur conception de la famille et de la place des hommes.

Il s'agit simplement de guides pour une conversation et non de questionnaires. Comme l'ont confirmé les entretiens exploratoires, la situation des personnes peut être beaucoup plus complexe que ce qu'on pourrait imaginer : enfant reconnu mais pas assumé, enfant assumé mais pas reconnu, une partie de la fratrie reconnue mais pas l'autre, etc.

Les éléments recueillis lors des entretiens ont été complétés par la participation avec prise de notes à une réunion collective (groupe de parole animé par l'éducatrice de jeunes enfants et la psychologue) sur le thème de la place du père et par la récupération des notes de la psychologue lors d'un autre groupe d'expression sur le même thème.

Documents

Si l'essentiel réside dans l'analyse des paroles telles qu'elles se déploient, y compris hors du cadre pré-défini, l'observation et la connaissance des situations administratives aura éventuellement un rôle de contextualisation. Le point de vue institutionnel est quant à lui éclairé par des documents : courriels émanant d'assistantes sociales, notes d'inspecteurs de l'Aide sociale à l'enfance, etc. Enfin, un accès à l'ensemble des dossiers administratifs des résidents, aux bilans et rapports d'activité de la structure permet un certain nombre de constats statistiques et de vérifications du caractère représentatif des entretiens.

⁸⁹ BERGONNIER-DUPUY, G., GANNE, C. *Le devenir des enfants accueillis avec leur mère en centre maternel au cours de leurs premières années de vie*, ONED, Rapport final, Université Paris Ouest La Défense, février 2011

Quels que soient les résultats de la vérification de notre hypothèse de départ, nous chercherons à esquisser à partir des résultats des pistes de réflexion pour une meilleure participation des pères à la coparentalité et pour leur implication précoce. Mais nous aurons sans doute à voir si le meilleur endroit pour le faire est le centre maternel et dans quelles limites. Ce faisant, nous espérons apporter une modeste contribution à la réflexion telle qu'elle s'engage depuis quelques années déjà dans le secteur social⁹⁰.

2.3 Choix d'un terrain : le centre maternel

Le terrain de recherche choisi a été un centre maternel situé dans le Val de Marne. La particularité de l'établissement est de proposer un hébergement en internat : dix huit jeunes femmes âgées de 16 à 25 ans (enceintes ou mères d'enfants de moins de trois ans) sont accueillies dans une grande demeure bourgeoise de la fin du XIXe siècle. Le fonctionnement quotidien est basé sur la participation des résidentes aux tâches ménagères et à la préparation des repas pris en commun, le tout sous la houlette d'une maîtresse de maison. Ce fonctionnement est sensiblement différent de celui des autres centres maternels du département, un éventuel petit hébergement collectif étant pour eux le «sas d'accès» à des appartements partagés. Le type de prise en charge proposé ici est donc plus proche des usagers et plus «cadrant», bien que les règles de fonctionnement (horaires, sorties...) puissent être parfois plus souples qu'ailleurs. Ceci, ajouté à des modalités d'admissions plus rapides et moins exigeantes tend à donner à l'établissement une place particulière, prenant en charge des publics difficiles et nécessitant un soutien très important dans la consolidation des savoirs-faire maternels.

Pour autant, les caractéristiques sociales ou ethniques du public accueilli ne diffèrent pas fondamentalement de celles étudiées dans d'autres départements, comme le Nord et les Hauts de Seine dans le rapport de l'ONED (Observatoire national de l'enfance en danger) publié en 2011⁹¹. Pour des raisons liées aux caractéristiques socio-économiques régionales, le profil des mères

⁹⁰ FNARS, *Recueil d'expériences de soutien à la parentalité dans le réseau FNARS*, octobre 2007

⁹¹ BERGONNIER-DUPUY, G., GANNE, C. *Le devenir des enfants accueillis avec leur mère en centre maternel au cours de leurs premières années de vie*, ONED, Rapport final, Université Paris Ouest La Défense, février 2011

accueillies au centre étudié ici sont très proches de celles décrites dans les Hauts de Seine (et assez différentes de celles du Nord). 50 % des personnes accueillies sont françaises et nées en France. Les migrantes sont originaires d'Afrique sub-saharienne (Congo 4, Côte d'Ivoire 1, Cap Vert 1) mais aussi du Portugal, du Maroc et du Brésil. Deux résidentes sont arrivées mineures en France. Concernant les résidentes de nationalité française, on note une très nette sur-représentation des personnes originaires des DOM-TOM qui représentent 50 % des françaises et 25 % de l'effectif total.

Au total 15 entretiens ont été réalisés avec des résidentes du centre maternel sur une période allant de mai à juillet 2014. Au moment où ces lignes sont écrites (mars 2016), quatorze femmes ont quitté le centre maternel, une en est partie puis est revenue (entretien n°11) et une ne l'a pas quitté (entretien n°4).

La durée moyenne des entretiens a été d'environ 10 minutes. Pour certaines personnes plus prolixes, elle a pu dépasser 15 voire 20 minutes.

Toutes les résidentes ont été informées par courrier et oralement de l'existence d'une recherche en cours et de la possibilité d'être approchées dans ce sens. Aucune sélection particulière n'a été effectuée, les entretiens étant réalisés sur le seul critère de la disponibilité des mères et de l'enquêteur. Aucune des personnes approchées n'a refusé de répondre aux questions. Plusieurs ont manifesté par contre une incompréhension des objectifs poursuivis, soit qu'elles parlent mal français soit qu'elles méconnaissent les exigences du système universitaire.

Leur crainte principale était que le contenu des entretiens soit porté à la connaissance d'autres résidentes ou de membres de l'équipe, cette dernière inquiétude étant paradoxale dans la mesure où les travailleurs sociaux connaissent plus de détails sur la situation des personnes que ce qu'elles ont exprimé lors des entretiens.

Concernant les professionnels, sept entretiens d'une durée d'environ une heure chacun, ont été réalisés avec des membres de l'équipe du centre maternel entre mai et juin 2015. Ont été interrogées des personnes de tous statuts et métiers, sur la base du volontariat : deux travailleurs sociaux (un de formation assistante sociale, l'autre éducatrice spécialisée), deux éducatrices de jeunes enfants (dont une effectuant un remplacement temporaire), la psychologue, l'auxiliaire de puériculture et la maîtresse de maison. Il s'agit de jeunes femmes âgées de 22 à 29 ans, à l'exception de l'auxiliaire et de la maîtresse de maison qui en ont plus de quarante.

La recherche s'étant étalée de mai 2014 à juin 2015 pour les entretiens et à janvier 2016 pour les éléments statistiques, un certain nombre d'éléments d'évolution de la situation des personnes (sortie du centre, ruptures de couples, mariages) ont pu être recueillis et en éclairent certains des aspects.

2.4 Aspects éthiques

Nous avons volontairement exclu de notre échantillon d'interviewées deux personnes. La première est en conflit avec le père au sujet de la garde de leur fille. Bien qu'ayant déjà été condamné à de la prison avec sursis pour violences envers sa compagne (en présence de l'enfant) il réclame la garde exclusive. La seconde personne, de nationalité ivoirienne, ne dit rien du père de son enfant et laisse entendre que son fils aurait été le fruit de violences sexuelles. Pas question donc de jeter du sel sur les plaies en demandant à ces deux femmes en détresse de revenir sur des événements douloureux. Pour autant, leur présence au centre maternel sera prise en compte dans notre analyse et nos conclusions : pour 11 % des femmes accueillies la question du père ne se pose en aucun cas, car il s'agit de l'oublier ou de s'en protéger.

Parler et se comprendre

Près de la moitié des personnes accueillies au centre maternel sont de nationalité étrangère. Pour autant, ce fait significatif n'apparaît quasiment nulle part dans la littérature sur le sujet. Les politiques sociales et de protection de l'enfance donnent ainsi l'impression d'être pensées hors de leur contexte d'application réelle, c'est-à-dire de ce que sont les usagers et leur spécificités. La mère et l'enfant sont pensés de manière abstraite ou dans une référence implicite à des normes dont on peut se demander si elles correspondent pas à la réalité du public.

Cette spécificité impacte également le dialogue engagé par dans le cadre d'une recherche, car si les mots sont importants, enquêteur et résidentes ne sont pas du tout à armes égales. Les réponses les plus longues et les plus précises sont données par les personnes de langue maternelle française (ou parlant très bien le français) alors qu'un certain nombre de primo-arrivantes ont parfois des difficultés à comprendre les questions et très souvent des difficultés à y répondre de manière précise et détaillée.

Et chacun répond de plus en fonction de ses préoccupations ou de ce qu'il veut donner à voir de lui-même. Quand on demande à une jeune femme congolaise si la naissance de l'enfant a changé quelque chose pour le père, elle répond non sur son comportement mais sur les conséquences en terme de rendez-vous à la préfecture, dans la perspective d'une régularisation (entretien n°1).

Il y a cette autre congolaise, entrée mineure, qui développe un récit stéréotypé de son histoire personnelle correspondant quasiment mot pour mot à celui de personnes de même nationalité⁹² entrées en France dans les mêmes conditions :

« Comme moi je ne connaissais pas la France, il m'a laissé à un endroit, là. Il m'a dit : «attends moi ici, je vais revenir, j'achète quelque chose». Comme ça faisait un petit moment qu'il venait pas et que je ne connaissais pas Paris j'étais un peu paniquée. J'ai commencé à sortir de l'endroit où j'étais et à la chercher. Je la voyais plus. Depuis le jour là on ne s'est plus vus.» - entretien n°6).

Face à des situations où l'on devine à la simple lecture des dossiers⁹³, que la grossesse n'a été qu'utilitaire, dans le but d'obtenir un droit au séjour, le jeu de l'entretien «classique» tel que pratiqué ici a un côté artificiel. Pour savoir ce que pensent *vraiment* certaines femmes, il faudrait pouvoir les rencontrer ailleurs qu'au sein de l'établissement et surtout avoir établi un lien de confiance préalable. Stéphane Beaud et Florence Weber préconisent de ne pas retranscrire littéralement les propos des immigrés faut de risquer «de naturaliser, d'éterniser et d'aggraver les différences sociales»⁹⁴. La préoccupation est louable. De fait elle ne concerne pas que les populations immigrées puisqu'on peut penser que tous les interrogés à petit niveau scolaire sont concernés. Par contre il nous semble que la volonté de ne pas stigmatiser telle ou telle catégorie ne doit pas conduire à modifier substantiellement ce qui est dit et risquer d'omettre des expressions éventuellement incorrectes mais porteuses de sens.

⁹² Trois autres candidatures adressées au centre maternel contenaient un récit identique, également entendu par l'auteur dans un accueil de jour pour jeunes où il occupait précédemment un poste de chef de service

⁹³ A titre d'exemple, sur 54 demandes d'admission reçues en 2015, 12 émanaient de ressortissantes congolaises. Toutes étaient en situation irrégulière au moment de leur entrée sur le territoire et toutes mères d'enfants français (par leur père). Cf. annexe V p. 159

⁹⁴ BEAUD, S., WEBER, F., *Guide de l'enquête de terrain*, La Découverte, Paris, 2010, p. 212

Notre choix est donc de restituer au maximum les propos tels qu'ils ont été prononcés, ce qui permettra aussi au lecteur de discuter l'analyse qui en est proposée par le rédacteur. Les seuls aménagements effectués auront pour but de rendre compréhensibles des phrases qui sans cela ne l'auraient pas été.

3° Femmes accueillies et professionnelles face à l'absence des hommes

3.1 Le regard des mères

D'abord nous évoquerons la manière dont sont survenues les naissances et l'existence de projets parentaux. Nous examinerons ensuite la situation actuelle des couples et l'effet de l'arrivée d'un enfant, l'implication des pères aux côtés de la mère et les relations entretenues avec l'enfant depuis sa naissance. Nous croiserons enfin ces résultats avec quelques éléments concernant les origines familiales et culturelles des personnes.

3.1.1 Projets parentaux ou «bébés surprise» ?

Les quinze entretiens réalisés lors de la présente enquête concernent seize enfants. Sur l'ensemble, trois étaient le fruit de projets parentaux et treize des «bébés surprise», pour reprendre le joli terme utilisé par la psychologue de l'établissement lors des entretiens d'admission.

Kadidia, toujours en couple avec le père de l'enfant, affirme très nettement que «c'était prévu» (entretien n°10). Léopoldine, séparée depuis, exprime comme à regret : «on le voulait en fait» (entretien n°4).

Et il y a ces deux enfants, issus d'un même couple, dont l'un a été désiré et pas l'autre :

«Thomas c'était un accident et Léa un projet commun. Une fois qu'on a eu un enfant, on a envisagé plein de choses ensemble. Et du coup vu qu'on pensait vivre ensemble, se marier etc., on a voulu avoir un deuxième enfant. Et voilà. Tout ne s'est pas passé comme prévu...» (entretien n°2)

Parfois le projet ne semble pas tout à fait partagé, en tous cas pas d'une manière équivalente entre les deux parents, séparés : «C'est moi qui ai voulu (...) il était d'accord et tout ça, mais là...» (entretien n°12)

Au moment où l'enfant est conçu, les jeunes parents se fréquentent mais ne vivent pas encore ensemble. Un membre du couple est en foyer et l'autre chez des amis (n°10), ou l'un chez ses parents et l'autre chez des amis (n°12), d'autres enfin cohabitent chez les parents d'un des deux («j'habitais chez sa mère» n°2) ; « moi j'étais chez ma mère et il était avec son cousin» entretien n°4).

Ces projets parentaux sont formulés alors que chacun des membres du couple vit dans des conditions d'extrême précarité quant au logement. Ils n'ont de plus aucune autonomie financière et vivent soit des aides publiques soit le plus souvent de la solidarité familiale. On ne s'étonnera guère que les couples résistent difficilement à ces conditions de vie. Nous y reviendrons.

Mais dans la plupart des cas, il s'agit bien de «bébés surprise», survenus sans que les jeunes parents l'aient souhaité et encore moins envisagé. Il y a un non-dit général sur les questions de contraception, celle-ci n'étant utilisée par aucun des couples. Ce point n'a pas été évoqué explicitement lors des entretiens et mériterait à lui seul une étude. Les observations réalisées dans le centre maternel laissent néanmoins apparaître des réticences à la proposition du préservatif si elle vient de la femme et une très large méconnaissance des moyens de contraception. Comme par exemple cette jeune femme qui ne semblait pas comprendre comment elle était tombée enceinte ; ou cette autre qui disait aux travailleurs sociaux «prendre la pilule» alors qu'elle ne la prenait... qu'après d'éventuels rapports.

Les bébés arrivent donc, à l'impromptu. «C'était pas prévu» (entretien n°3). Ils surviennent parfois comme par enchantement : «Il est arrivé comme ça» (entretien n°9). Mais on reconnaît aussi les choses de manière plus prosaïque : «Bon, c'était un accident» (entretien n°6). Ce terme d'accident est repris dans les entretiens n°4, 11 et 14. L'idée de cette fatalité est acceptée mais la mère précise parfois qu'elle s'est reprise immédiatement pour faire face à cette nouvelle situation : «En fait c'est un accident mais j'ai assumé» (entretien n°14).

Car l'option de ne pas garder l'enfant, de procéder à une interruption volontaire de grossesse est rejetée : «Je voulais pas avorter» (entretien n°14). Elle n'est parfois même pas envisagée : «A aucun

moment, non, pas du tout. Dès que je l'ai su, je me suis dit «je le garde direct». J'ai même pas pensé à avorter. C'était hors de question» (entretien n°13).

Cette opposition à l'avortement se base parfois sur des motivations religieuses : «Ben en fait, comme je suis croyante, c'est pour ça» (entretien n°11)

Dans la plupart des cas, il semble qu'il n'y ait guère eu de débat dans le couple, la mère étant la seule à prendre la décision. Il n'y a que deux exceptions. La première vient d'une femme qui est d'ailleurs toujours en couple avec le père de l'enfant :

«C'était un accident, mais j'ai décidé de le garder. Parce que lui il m'avait dit que non, c'est pas pour le moment. Lui il voulait qu'on l'enlève. Mais moi j'ai dit «non, je veux garder ma fille». Après on s'est mis d'accord entre nous» (entretien n°1)

Dans l'autre cas le couple (rapidement séparé) était opposé à l'avortement mais a dû faire face à l'interférence paternelle, d'autant plus prégnante que la jeune femme était mineure :

«Un projet commun ? Au départ non, non. Moi personnellement je ne voulais pas et lui non plus. Mais maintenant il était là ; eh ben on a assumé. Au départ c'était un accident mais vu qu'il était là dans le ventre et moi je ne voulais pas avorter et lui il était contre les avortements et bien on a préféré le garder. Contre l'avis de mon père qui ne voulait pas le garder» (entretien n°8)

Dans le cas de cette jeune marocaine, l'avortement a bien été envisagé. En l'absence de réelle discussion avec le père de l'enfant, elle se tourne vers sa mère pour un avis féminin et de quelqu'un disposant en sus à ses yeux d'une légitimité éthique et religieuse :

«C'était pas voulu. J'avais envie de faire un enfant, la vérité. Mais pas comme ça. Je voulais pas faire un enfant comme ça. C'était pas voulu comme ça, mais après quand je.. Quand je suis tombée enceinte j'étais pas contente. J'étais choquée. Parce que c'est pas comme ça. Pas pour mes traditions. Je peux pas dire à ma famille «je suis enceinte hors mariage». Ca c'est hors de question. Mais bon j'ai parlé avec ma

famille. C'était ma mère c'est tout. Ben ma mère elle m'a compris. C'est une femme aussi. Elle m'a compris. J'ai expliqué «on a fait que le hallal⁹⁵, on a pas fait l'acte de mariage», si c'est possible que je laisse l'enfant ou non. Elle m'a dit «je peux pas de dire non, parce que c'est les deux haram⁹⁶. Tu l'enlèves c'est pas bon. Tu le laisses peut être qu'il va te pardonner Allah. Alors tu fais qu'est ce que tu veux» (entretien n°7).

Mais consultation ne veut pas dire soumission à l'avis de l'autre. Finalement ce sont des préoccupations toutes personnelles qui vont susciter la décision finale :

«Ben j'ai fait les démarches pour l'enlever. Mais au dernier moment j'ai changé d'avis parce que je sentais le bébé qui bouge. C'est bon, je peux pas. J'arrive pas. J'ai fait le rendez vous avec l'hôpital de Norier. J'ai fait tout pour que j'enlève mais après j'ai arrêté. Le dernier jour j'ai changé d'avis. J'ai appelé et j'ai dit «je veux pas venir» (entretien n°7)

Des paternités incertaines

Les jeunes filles accueillies au centre maternel sont rarement dans des relations amoureuses stables. Il arrive donc qu'un doute s'installe à l'arrivée de l'enfant : qui est réellement le père ? Evoquant le sujet, Sara (entretien n°15) est très versatile. Cette jeune de 18 ans donne plusieurs versions selon les moments. Parfois elle s'affirme «sûre à 99, 9 %» de savoir qui est le père de son fils Ahmed, parfois elle hésite. En tout état de cause, le doute existe dans la tête du père, un jeune homme de 24 ans, qui selon Sara a refusé de le reconnaître à cause de cela.

Cette incertitude sur l'identité du père est présente chez d'autres jeunes femmes⁹⁷. Ainsi Luane, jeune mère de 18 ans également confie à son éducatrice référente qu'elle avait deux relations

⁹⁵ «Licite» en arabe. Fait référence à un mariage religieux, pour lequel seul la présence de deux témoins est nécessaire

⁹⁶ «Interdit» en arabe

⁹⁷ Nous ne prendrons pas en compte ici les deux cas de grossesse consécutives à des viols rapportés par la mère, qui sortent de notre propos.

simultanées lors du début de sa grossesse et qu'elle n'était pas certaine de savoir quel jeune homme était le père de sa fille.

Quant à Astrid (entretien n°2) c'est plusieurs mois après son départ du centre maternel qu'on apprendra d'une amie proche que la personne ayant reconnu son fils aîné Thomas ne serait pas le père biologique de l'enfant.

Des couples pour la plupart séparés

Sur les 15 personnes interrogées, seulement 4 sont encore en couple avec le père biologique de leur(s) enfants au moment de l'entrée au centre maternel. Et quand on les interroge, une seule répond de but en blanc «Oui, on est ensemble» (entretien n°10).

Car définir ce qu'est exactement un couple n'est pas toujours simple, a fortiori s'il n'y a pas de vie commune :

« Bon, je peux dire qu'on est ensemble. Il habite chez quelqu'un d'autre. Il habite en colocation. Je n'habite pas avec lui.. Je ne sais pas si on peut dire ensemble ou séparés. Mais on se voit. (...) Des fois on se fâche mais on se revoit. Oui, il y a la semaine dernière qu'on s'est chamaillés. Parce que je lui ai dit que j'allais quitter le foyer. Lui il sait pas comment ça se passe ici. Il dit : «tu vas aller habiter chez une amie et si un jour elle te met dehors avec l'enfant moi je peux pas t'héberger puisque moi-même je suis hébergé». Je lui ai expliqué je vais m'en sortir parce qu'au foyer aussi c'est pareil. Je vais pas rester au foyer toute ma vie, alors je vais quitter. Si un jour je trouve un appartement et si on est toujours bien, peut être qu'on va vivre ensemble. Je sais pas» (entretien n°1).

Parfois les sentiments sont incertains et fluctuants : «en fait un coup on est ensemble, un coup on est pas ensemble.» (entretien n°11). Si les ponts ne sont pas totalement rompus, la grossesse exerce aussi un puissant effet de déstabilisation du couple :

«Euh, en fait je sais pas. C'est compliqué. Je peux dire oui comme je peux dire non. Donc là je sais pas du tout. C'est un peu bizarre depuis que je suis tombée enceinte. Donc j'en sais rien. C'est à cause de la grossesse. Quand je lui ai dit il a disparu pendant les cinq premiers mois. Et après il a réapparu. Genre «je viens, je pars, je viens, je pars». Jusqu'à l'heure d'aujourd'hui» (entretien n°13).

Plus de femme abandonnée ? Voire...

Pour la psychologue MJ Bonnetain «il n'y a plus de femme ignorante, séduite par l'homme méchant puis abandonnée»⁹⁸ Enoncé de cette manière, une formulation tellement stéréotypée ne correspond sans doute pas à la réalité rencontrée, ne serait-ce que parce que cette représentation de la femme pure et naïve est elle-même historiquement datée.

Est-ce à dire que la question ne se pose plus en terme d'abandon des jeunes femmes par le père de leur(s) enfant(s) ? Une seule des quinze jeunes femmes rencontrées affirme avoir été à l'initiative de la rupture :

«Je me suis mis avec lui au mois de février. Je suis tombée enceinte au mois de mars. Et on s'est séparés au mois d'août. Donc par rapport à la grossesse il était là. Le plus gros de la grossesse il l'a vu. C'est par rapport à un conflit entre mon père et lui. Et c'est moi qui ai pris la décision de le quitter» (entretien n°8).

Faut-il donc suivre J. Wendland quand, s'appuyant sur B. Leroy Lebailly⁹⁹, elle affirme faisant référence à la citation de MJ Bonnetain sur l'homme séduisant une femme avant de l'abandonner qu' «aucune des mères célibataires rencontrées ne rapporte un récit de cet ordre» ?

Nous ne le ferons certainement pas car à l'exception du cas précité, les témoignages recueillis la démentent formellement. Bien sûr les garçons concernés n'étaient pas «méchants» ni même

⁹⁸ BONNETAIN, M. J. *Passage protégé*, In : Favre D., Savet A, Parents au singulier. Monoparentalités, échec ou défi ?, p. 184-189

⁹⁹ LEROY-LEBAILLY Brigitte, «la place des pères au centre maternel. Paris, 1993, *Inédit*

calculateurs. Mais la réalité vécue par l'écrasante majorité des femmes rencontrées au centre maternel est bien celle d'un abandon, fondamentalement lié à l'annonce d'une maternité à venir.

Sur les quinze personnes interrogées, quatre avaient encore une relation amoureuse (parfois incertaine) avec le père, une l'a quitté nous l'avons vu de sa propre initiative et dix ont été victimes de ruptures venant de l'homme avant le terme de la grossesse. Même si l'échantillon est trop restreint pour avoir des prétentions statistiques, on comprendra que près de 2/3 d'abandons est une proportion considérable.

C'est parfois la découverte de la grossesse qui déclenche immédiatement la rupture et la disparition pure et simple du géniteur : «On était plus ensemble dès que j'ai annoncé la nouvelle que j'étais enceinte. Il y avait plus de nouvelles» (entretien n°14).

Le couple résiste parfois quelques mois, mais il est rare qu'il survive jusqu'au moment de l'accouchement. Laila détaille le processus qui s'est mis en oeuvre :

«Le problème c'était la grossesse. Il voulait pas. Il était en train de préparer le mariage. On devait se marier en juin 2013. Mais quand je suis tombée enceinte il m'a dit «si tu choisis le mariage, tu fais l'IVG». Alors je lui ai dit «je veux pas avorter, je vais laisser l'enfant». Mais je lui ai pas dit comme quoi j'ai fait des démarches pour l'enlever. Mais quand je le vois je lui dis «le bébé il va rester là». Il m'a dit «c'est bon, tu restes avec le bébé, tu fais ta vie, moi je veux pas». Tu veux qu'on ne soit plus ensemble, tu gardes le bébé. Tu veux qu'on reste ensemble tu l'enlèves». Sa mère elle voulait pas d'un enfant comme ça. Il voulait même pas dire à sa mère qu'on était ensemble. Parce qu'on a fait la «hallal» que moi et lui. Il y avait pas de famille. Sa mère elle était pas au courant. Il a dit «je peux pas dire à ma mère je suis avec une fille et elle est enceinte». C'est un algérien. «Faut que je fasse un mariage avec la famille, toute la famille. C'est hors de question que tu sois enceinte avant le mariage. Ben c'est bon, on arrive pas à se comprendre, il est parti. J'étais enceinte de trois mois de grossesse. Il est revenu, on était en contact jusqu'à huit mois de la grossesse. Des fois on se parle mais pas vraiment. La relation était un peu... Mais il m'a vue, j'étais enceinte et tout. Mais bon... Il est parti après ça (...) Il voulait même

pas dire à sa mère qu'on était ensemble. Parce qu'on a fait la «hallal» que moi et lui. Il y avait pas de famille. Sa mère elle était pas au courant. Il a dit «je peux pas dire à ma mère je suis avec une fille et elle est enceinte».» (entretien n°7).

Ces considérations à dimension culturelle et religieuse sont l'exception, mais la réalité vécue par celles qui ne les énoncent pas est tout aussi brutale. «On s'est séparés pendant la grossesse», énonce Belvie, l'air désabusé (entretien n°3). Le compagnon de Léopoldina «était là jusqu'à cinq mois de grossesse», puis est «parti à Nice» avec comme conséquence la rupture du couple.

Dans certains cas, ce que révèle la disparition de l'homme, c'est l'existence d'une autre femme. Divine présente un discours lisse mais finit par avouer que son compagnon était déjà marié quand elle l'a rencontré (entretien n°6). Pour Leena, c'était une surprise et l'homme avait menti dès le départ sur son statut matrimonial :

«J'ai découvert qu'il était avec une autre femme. Elle était enceinte de deux jumeaux. Parce que quand j'ai rencontré père d'Oscar, il habitait chez ma tante. Alors que moi je savais pas qu'il avait... Tu vois... Et la femme elle est plus âgée que lui. Après il est sorti de chez ma tante pour habiter chez l'autre femme. Quand je suis tombée enceinte j'ai tout découvert. C'est là que c'est devenu compliqué : avec lui, avec ma mère (...). Après, voilà quoi...» (entretien n°9)

Après une première naissance et une première séparation, un jeune couple se dissout quant à lui pendant la seconde grossesse :

«On s'est séparés, Thomas il avait 6 mois et j'étais enceinte de Léa» (entretien n°2).

Il y a un formidable non-dit dans ces entretiens : le fait que la rupture du couple soit essentiellement à l'initiative de l'homme. Le comportement consistant à refuser ses responsabilités est si ce n'est accepté, en tous cas jamais pointé comme anormal ou problématique. On voit aussi comment des allers et retours sont acceptés et la femme placée dans le rôle de celle qui subit et qui attend, qui se retrouve face à elle-même... et à l'enfant.

Les raisons profondes de l'absence du compagnon et du père sont parfois occultées, celles-ci étant présentées comme le résultat d'un hasard malheureux, d'un événement échappant à la volonté de l'homme qui devrait faire face à d'importantes responsabilités :

«Il a été aux Etats Unis il a eu un problème. Et là il est toujours là bas. Quand j'étais enceinte. Il a eu un problème, sa grand mère était malade» (entretien n°12)

Rares sont les femmes qui expriment clairement le caractère anormal de la situation, comme le fait Aby :

«C'était très compliqué [avec la grossesse NDR]. C'est une des raisons pour lesquelles on est plus ensemble. C'était trop compliqué. On a pas vraiment les mêmes objectifs ou la même façon de penser. Quand on s'en est rendus compte... Voilà... On a mis fin à... tout ça. Sauf à l'éducation d'Adama ! Il voulait des enfants. Moi j'en voulais pas. J'habitais avec lui. Ensuite il a perdu son appartement. Mon assistante sociale m'a envoyée au fort de Nogent. Ensuite il était pas à 100 % avec moi. Il m'a, comme on dit, délaissée, tout ça. Quand il a trouvé un appartement il ne m'a pas demandé de venir habiter avec lui. Voilà. Donc je me suis débrouillée. J'ai trouvé le centre maternel ici. Et puis voilà quoi. De toutes façon ça ne servait à rien d'être avec un homme qui ne vous a pas aidé quand vous étiez enceinte de lui» (entretien n°5).

Les contacts avec le père de l'enfant ont parfois totalement cessé :

QUESTION. Ca ne le préoccupe pas de savoir qui est son fils ?

«Non. De toutes façons il ne sait pas qu'il est né.

QUESTION. Il doit bien s'en douter quand même...

Il connaissait le terme de la grossesse, donc...

QUESTION. Ca ne vous paraissait pas utile qu'il s'occupe de son fils, même si vous n'étiez plus ensemble ?

Ben c'est lui qui a coupé tout contact avec moi, alors... Moi personnellement je veux bien que le mec il s'en occupe, mais j'ai rien...» (entretien n°8)

Si les ponts sont rompus et la situation assumée, les regrets affleurent, comme un secret espoir que les choses changent et que le contact soit renoué.

«Peut être qu'il essaie de me joindre, mais il peut pas parce que moi... On se voyait toujours dehors. Il savait même pas où j'habitais. J'habitais à l'hôtel à Fresnes. Il est jamais venu me voir là-bas. Je voulais pas lui dire la vérité sur moi. Un jour, quand on sera en [couple] sérieux, je vais raconter à ma fille comme quoi... Je vais lui raconter tout. Ben après il a changé son numéro. Moi j'ai changé mes deux numéros. Il connaît même pas mes copines. Il peut pas me trouver. Il connaît que moi. Il ne connaît pas les endroits que je fréquente. Je suis pas trop cafés, lieux comme ça. Il n'y a pas un café où que je serais chaque samedi. Il ne connaît pas une copine qui travaillerait à Primark par exemple. C'est pour ça que je me dis que peut être il est en train d'essayer de me joindre mais qu'il a pas de solution. Il ne peut pas. Il ne connaît même pas mon nom de famille» (entretien n°7).

La souffrance se ressent, même si une forme de fierté ou la peur de la déception font qu'on ne veut pas prendre les devants dans une tentative de renouer :

«Je n'ai plus de nouvelles. Moi non-plus je l'ai pas appelé. Je préfère que ce soit comme ça.

QUESTION. Vous aimeriez qu'il vous contacte ?

Ah oui. Pour ma fille surtout» (entretien n°14).

3.1.2 La reconnaissance de l'enfant

L'augmentation continue du nombre d'enfants nés hors mariage mais reconnus par leur père est considérée comme un signe important d'évolution des mentalités. Il dépasse aujourd'hui les 90 %. Mais le pourcentage n'est que de 50 % lorsque la mère a moins de 20 ans¹⁰⁰. Parmi les résidentes du centre maternel interrogées ici, 54 % des enfants ont été reconnus et 46 % ne l'ont pas été¹⁰¹. Compte-tenu de l'âge moyen des résidentes, 21 ans, on se trouve donc dans la moyenne de la tranche d'âge. Malgré la précarité du public celui-ci n'échappe pas au mouvement allant vers un pourcentage de reconnaissance des enfants nés hors mariage de plus en plus important.

Mais la réalité cachée derrière les chiffres est plus complexe que ce qu'on pourrait supposer. Il y a parmi les enfants non-reconnus des situations très différentes. Le refus de reconnaissance est parfois très explicite : «Il n'a pas manifesté l'envie de le reconnaître» bien que «je lui ai demandé» (entretien n°3).

Mais il y a parfois un espoir que la reconnaissance puisse avoir lieu ultérieurement et aussi beaucoup d'ambiguïté. A la question de la reconnaissance de l'enfant, la réponse de Léopoldina est : «Pas... encore. Il n'est pas ici en fait. En fait il est à Nice. Il est parti à Nice quand j'étais enceinte». Un espoir existe-t-il alors ? «Bien sûr. C'est juste qu'il n'est pas ici. Un jour il m'a appelé pour aller le faire, mais ce jour là je n'avais pas le temps» (entretien n°4).

Une autre absence est présentée comme fortuite : «Il a été aux Etats-Unis. Il a eu un problème. Et là il est toujours là-bas.» (entretien n°12)

Et il y a ce père de deux enfants qui a reconnu l'aîné mais par la cadette :

«Thomas a été reconnu, trois mois après. Et Léa¹⁰² elle n'a toujours pas été reconnue».

¹⁰⁰ GERME Pascal, RICHET-MASTAIN Lucile, «Reconnaître son enfant : une démarche de plus en plus fréquente et de plus en plus souvent anticipée», *INSEE Première*, n°1105, octobre 2006

¹⁰¹ Cf. annexe III p. 158

¹⁰² Les prénoms ont été modifiés

Paradoxalement la naissance du premier enfant était le fruit du hasard alors que celle du second le résultat d'un projet commun :

«Mais il s'est passé tellement de choses entre temps... Le projet je pensais que ça devait être en commun, mais ça devait être plutôt moi toute seule. Lui c'était, entre guillemets, «pour me faire plaisir» et du coup, après, vu qu'on habitait plus ensemble, tout ça...».

La situation semble irrémédiable pour l'instant.

«Je pense qu'il veut plus. Vu qu'il a eu écho que pour Thomas j'étais en train de faire des démarches au JAF¹⁰³ et que qui disait JAF disait pension alimentaire. Il m'a clairement dit qu'il reconnaîtrait pas Léa parce qu'il savait que j'allais forcément faire des démarches aussi pour Léa. Et il se doute bien que du coup ça va faire une pension alimentaire de plus. Du coup il voit plus trop l'intérêt de la reconnaître. Lui il réfléchit pas comme nous. Il n'arrive pas à dissocier la relation qu'il a avec moi et celle qu'il a avec les enfants. Il met tout dans le même sac. Du coup vu que lui et moi on a plus de contacts ni rien, il considère qu'il a plus à s'occuper de Léa.»

Parmi les enfants reconnus, une minorité l'a été par quelqu'un qui n'est pas le père biologique. Pour Nataliya c'est le résultat de sa défaillance :

«Ben sur Facebook je n'ai plus aucun message ni rien. Parce qu'il ne veut rien savoir en fait. Je n'ai plus rien. C'est comme si le petit et moi on avait jamais existé. Parce que pour sa famille aussi on a jamais existé. C'est mon compagnon actuel qui l'a reconnu» (entretien n°8).

Les choses sont un peu différentes dans le cas de Laila (entretien n°7) où il n'est répondu par «oui» ou par «non» aux questions sur une reconnaissance tardive «pour rendre service» par un homme qui n'est pas le compagnon. C'est le frère du petit ami d'une autre résidente, ayant entre temps quitté le centre maternel. «Je sais ce que je fais» explique cette mère jusqu'alors en défaut de titre de séjour et qui a entrepris depuis des démarches pour le faire en tant que parent d'enfant français.

¹⁰³ Juge aux affaires familiales

Engager une procédure ?

Les mères semblent pour la plupart accorder de l'importance à la reconnaissance, celle-ci étant supposée si ce n'est impliquer concrètement le père mais tout au moins assurer une forme de stabilité affective à l'enfant par le fait d'avoir deux parents.

Quand on demande à Sara (élevée uniquement par son père) si elle serait prête à laisser sa place au père, absent, s'il se décidait à reconnaître l'enfant, elle est immédiatement favorable : «ah ouais, bien sûr. Je vais pas cracher dessus. C'est bien ? Moi j'aurais kiffé que ma mère elle s'rait à côté de moi» (entretien n°15).

Rien dans les entretiens réalisés ne permet de confirmer l'affirmation de la psychologue Jacqueline Wendland selon laquelle «bien qu'en droit français le père n'ait pas à demander l'autorisation de quiconque pour reconnaître son enfant, il arrive qu'il n'ose pas braver l'interdiction qui lui est faite, ou qu'il soit maintenu dans l'ignorance de sa paternité»¹⁰⁴.

Ici tous les pères ont eu connaissance de leur paternité, à l'exception temporaire d'un seul, dont la compagne ignorait elle même sa maternité au moment de son arrivée du Congo et dont l'enfant a d'ailleurs été reconnu ultérieurement :

«Il savait pas que j'étais enceinte. Quand je suis venue ici j'étais en retard d'un mois. Même moi je savais pas que j'étais enceinte. Comme on ne se voyait plus il savait pas que moi j'étais enceinte. Il n'a su que le jour où on s'est rencontrés. Je lui ai expliqué» (entretien n°6).

Quant à une «interdiction» il n'en est absolument pas question : les cas de non-reconnaissance observés renvoient tous sans exception à un refus du père, explicite ou implicite (disparition).

Alors que la plupart des mères concernées regrettent cette situation, toutes ne savent pas qu'il est possible d'engager des actions judiciaires permettant de l'obtenir. «J'étais même pas au courant qu'il y avait des démarches pour ça» explique Belvie (entretien n°3).

¹⁰⁴ WENDLAND, J., «Le travail des centres maternels auprès des jeunes mères célibataires à hauts risques», *L'Evolution psychiatrique* n°75, 2010, p. 249-359

Un certain fatalisme s'installe chez Sara qui envisage en premier lieu de passer par une connaissance commune pour évoquer une possible reconnaissance : «j'ai parlé avec un ami à moi qui va aller lui parler». Mais dans l'hypothèse d'un refus, elle n'imagine pas porter le différent devant la justice : «si ça ne marche pas, ça ne marche pas» (entretien n°15)

La peur du conflit peut faire reculer l'idée d'une procédure, l'essentiel étant de préserver les relations, si ténues soient elles.

«Je préfère que ce soit lui qui le fasse que moi qui lui demande de le faire. J'ai pas envie qu'il dise «ouais c'est à cause de toi», ou j'sais pas quoi. D'ja qu'y commence à l'appeler par son prénom c'est d'ja pas mal. Alors...» (entretien n°13).

Ainsi Astrid, qui envisage de réclamer une pension alimentaire pour son 1er enfant, reconnu, hésite à contraindre le père à reconnaître le second :

«En fait je sais pas si ça en vaut vraiment la peine. De le forcer. Parce que si ça vient pas du cœur et que je le force... Même pour Léa elle va le ressentir... Je sais pas... Pour moi si lui il le fait pas de lui-même je crois pas que je le forcerais.

QUESTION. Elle sait que c'est son papa ?

Ah oui. C'est sûr. Et de toutes façons quand ils seront en âge de comprendre, je leur expliquerais bien-bien-bien. Moi je ne l'ai jamais privé de les voir. Après si lui il veut pas, c'est lui qui expliquera à Léa pourquoi il l'a pas reconnue» (entretien n°2).

Le défaut du père, sa disparition, est parfois intériorisée et la vie se poursuit sans lui. On n'envisagera donc une reprise de contact qu'en cas de nécessité matérielle impérieuse :

«S'il me re-contacte oui, sinon non. Comme on a pas de contacts, je peux pas dire «oui, je vais le faire». Ca m'intéresse pas de faire ça. Ca dépend. Si par exemple je suis vraiment dans la merde eh ben j'aurais pas trop le choix. C'est ça le truc. Mais pour l'instant je suis pas encore dans le besoin» (entretien n°14)

Ce que le nom dit de la situation

L'ordonnance du 4 juillet 2005¹⁰⁵, ratifiée et complétée par la loi du 16 janvier 2009 sur la filiation¹⁰⁶ ont établi l'égalité parfaite entre tous les enfants, quelle que soit la situation maritale de leurs parents. Il n'est désormais plus question d'enfants «légitimes» ou «naturels». Quant à la filiation maternelle, elle est établie par la désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant quelque soit sa situation conjugale et sans qu'elle ait besoin de faire de démarches. Enfin l'enfant reconnu par ses deux parents peut porter indifféremment le nom de l'un ou de l'autre, ou encore les deux accolés.

Une étude de 26 dossiers de demandes d'admission concernant des mères avec enfants montre que dans 14 cas l'enfant porte le nom de famille du père, dans 2 cas les noms accolés du père et de la mère et dans 10 cas le nom de la seule mère. Ce pourcentage tout à fait significatif est moins important que ce qu'en disent certains observateurs¹⁰⁷. Dans quelques cas, le nom du père accompagne sans doute une reconnaissance de complaisance. Mais à l'inverse plusieurs enfants reconnus par leur père portent néanmoins le nom de famille de leur mère, ce qui lui marque de manière forte sa place prépondérante auprès de l'enfant.

Choix du prénom, choix de la mère

Sur l'échantillon de quinze résidentes interrogées, un couple a choisi ensemble le prénom de l'enfant, l'idée venant d'ailleurs du père : «C'est lui, parce que Mamadou c'est le prénom de son papa» (entretien n°10). La discussion au sein du couple formé par Kadidia et Monsieur Diabate,

¹⁰⁵ Ordonnance n° 2005-759 du 4 juillet 2005 portant réforme de la filiation, mise en ligne sur *Legifrance.fr*, URL <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000451869&dateTexte=&categorieLien=id>. Consulté le 24 février 2016

¹⁰⁶ LOI n° 2009-61 du 16 janvier 2009 ratifiant l'ordonnance n° 2005-759 du 4 juillet 2005 portant réforme de la filiation et modifiant ou abrogeant diverses dispositions relatives à la filiation, mise en ligne sur *Legifrance.fr*, URL <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020104273&dateTexte=&categorieLien=id>. Consulté le 24 février 2016

¹⁰⁷ «Dans les faits, l'enfant porte le nom de la mère accueillie en centre maternel deux fois plus fréquemment que celui du père». NOZAY Catherine, *Op. Cit.* p. 143

accompagne ici une volonté de s'inscrire totalement dans la lignée familiale, l'enfant portant nom de famille du père et prénom du grand père paternel.

Mais cette situation est tout à fait exceptionnelle, puisque dans les quatorze autres cas évoqués, c'est la mère qui a pris, seule, la décision quant au choix du prénom.

Pour Divine (entretien n°6), c'est l'absence physique du père et son ignorance de la grossesse qui en est l'explication.

Mais même si des contacts réguliers existent, le fait que le père ne soit pas présent auprès de femme enceinte fait qu'elle intègre inconsciemment le fait qu'elle est seule à assumer l'ensemble des choix, même s'il aurait pu en être autrement :

«Après il m'a dit « pourquoi tu ne m'as pas demandé ? ». En fait je n'ai pas demandé. Il m'appelait de temps en temps mais j'en parlais pas. Après quand il est venu on parlait mieux. Il m'a demandé pourquoi j'ai pas demandé son avis. Mais en fait j'ai pas réfléchi sur le moment. J'ai donné mon nom» (Léopoldina, entretien n°4).

Pour Laura également, c'est la non-implication du père qui explique les choix opérés : «J'ai tout fait toute seule, de A à Z. Que ce soit les courses... Tout toute seule. J'ai tout choisi. Y'a pas un truc qu'il a fait... (réfléchit) Non, tout toute seule» (entretien n°13).

Quant à Aby, elle assume l'autorité particulière que lui confère son statut de mère : «Je lui ai pas trop laissé le choix. Lui il voulait l'appeler Sekou. C'était trop moche. J'ai dit «c'est hors de question, c'est moi qui choisis» (entretien n°5).

3.1.3 Un père pendant la grossesse ?

De toutes les jeunes mères interrogées sur la présence du père à leurs côtés, une seule, Leena, répond de manière franche et entière : «Oui, il était présent» (entretien n°9).

Toutes les autres situations sont marquées par une absence totale ou partielle et au mieux une présence en pointillés.

Dans un cas, à noter, c'est le règlement des établissements sociaux qui éloigne le père. Ainsi, cet établissement connu qui, au motif de préserver les femmes enceintes de conjoints potentiellement violents, interdit purement et simplement les visites, y compris à ceux qui ne posent pas de problèmes :

«De temps en temps il venait me voir, mais on m'a envoyé jusqu'au 77. Y'avait pas le droit que quelqu'un parte me voir, jusqu'à l'accouchement. Après il est venu de me voir jusqu'à l'hôpital. Hôpital de Melun. C'est un foyer des mamans. Non, pas des mamans, si t'es enceinte. C'est un foyer des femmes enceintes. Il y a pas le droit pour quelqu'un de venir vous voir» (entretien n°10).

Pour Grasnie, la présence n'a été que le prélude à la séparation :

« Je partais souvent chez lui. Parce que moi j'habitais chez une amie. Je passais tous les week-ends avec lui. On a fait tous les rites avec lui. Donc j'étais vraiment avec lui. Après à la fin j'avais trouvé qu'il sortait avec une autre fille. Après on s'est mis à se disputer, des trucs comme ça. Même après quand j'ai accouché on avait un problème entre nous deux» (entretien n°1).

Pendant la grossesse, le père est parfois totalement absent, comme dans le cas déjà évoqué de Divine (entretien n°6)

Dans le cas d'Astrid, il était absent et c'est après la naissance que les relations ont repris.

«En fait pendant la grossesse de Thomas j'étais chez mes parents encore. Et on était plus ensemble. Vu que c'était un déni quand j'étais enceinte.. Après il est venu juste à l'hôpital quand j'ai accouché. De là on s'est remis ensemble jusqu'aux six mois de Thomas et après on s'est encore séparés» (entretien n°2).

Dans le cas de Laura, le compagnon a disparu pendant les cinq premiers mois avant de revenir (entretien n°13).

Dans d'autres cas, plus fréquents, c'est au début de la grossesse que le père est présent («jusqu'à cinq mois» dans le cas de Léopoldine - entretien n°4). Ensuite, après quelques timides tentatives, le jeune homme s'éclipse : «Il a participé un peu. Au début il était présent, mais après non. Il a continué son chemin» (entretien n°3).

Mais être présent ne signifie pas toujours l'être de manière satisfaisante, comme l'exprime Sheila :

«Il était là mais les moments où j'avais vraiment besoin de lui il était pas là. Quand je sais que je peux me débrouiller toute seule, il est là. Quand je peux pas me débrouiller toute seule et j'aurais vraiment besoin d'aide, eh ben il est pas là. Il était là aux mauvais moments on va dire» (entretien n°11).

Une aide financière au mieux sporadique

Aucun des pères n'apporte d'aide financière régulière et significative. La question peut même surprendre : «lui ?» demande, étonnée, Léopoldine (entretien n°4). Hormis la perte de contacts, la raison principalement évoquée est le manque de ressources, «parce qu'il travaille pas» (entretien n°10). Il y a aussi celles qui ne demandent pas par crainte de conséquences néfastes : «parce que maintenant déjà il disparaît alors si je lui demande une aide financière alors là il va partir encore plus vite» (entretien n°13). Quand les pères sont défaillants et le couple dans une relation instable, la femme se contente de peu et des moments où de l'attention est apportée à sa situation comme à celle de l'enfant. «C'est pas régulier. Moi je demande pas trop. C'est plutôt lui qui demande qu'est-ce que j'ai besoin. C'est pas tout le temps... Mais au moins il demande.» (entretien n°11). Ceux qui contribuent financièrement le font de manière toujours sporadique. Il n'y a pas d'arrangement pour le versement d'une somme fixe. Quand Aby a besoin que son ex-compagnon achète des choses pour l'enfant, elle lui fait savoir. Elle le fait avec modération car il ne travaille pas mais considère qu'il répond correctement à ses demandes et se montre à l'écoute. Donc elle «ne l'embête pas trop avec ça». Satisfaite de la réactivité du père, elle n'a pas fait de demande de pension alimentaire. «Pour l'instant», précise-t-elle. «Parce que s'il commence à déconner, je ne vais pas me gêner» (entretien

n°5). Le compagnon de Grasnie ne travaille pas non plus car «il n'est pas en situation régulière». Mais lui aussi contribue comme il peut, en donnant un peu d'argent pour le paiement de la crèche de sa fille ou en lui achetant des vêtements (entretien n°1). Bien qu'ayant connu des difficultés avec un patron ne le payant pas, l'ex-compagnon de Leena a fait des achats pour le trousseau quand Leena était enceinte d'Oscar. L'aide principale venait néanmoins de sa soeur. Le père ayant retrouvé un emploi, Leena espère que la situation va s'améliorer (entretien n°9). Cet autre père n'a donné de l'argent qu'une fois. Mais son ex-compagne mentionne un autre don qui sera déterminant pour son avenir : «Juste le jour où on s'est rencontrés [à nouveau] il m'a donné 100€. Il a aussi donné son papier pour faire les papiers de Paul» (entretien n°6). Le père étant français et le fils pouvant désormais disposer d'une carte nationale d'identité, alors la mère, en situation irrégulière, pourra engager des démarches pour accéder à une carte de résident en tant que parent d'enfant français. C'est tout son avenir en France qui se pérennise par le don d'un «papier».

La majorité des mères interrogées n'ont pas reçu d'aide financière du père, que ce soit pendant la grossesse ou depuis. Certains ont disparu, d'autres ne travaillent pas. Mais le fait de ne pas donner d'argent n'est pas nécessairement corrélé à un désintérêt pour l'enfant ni à une rupture du couple. Aucun des entretiens réalisés ne valide l'hypothèse de Catherine Nozay selon laquelle le manque d'exigence sur la question de l'aide financière serait motivé par la crainte «que si le père contribue à l'entretien de l'enfant il ait des demandes en retour»¹⁰⁸. Si des excuses sont souvent trouvées à la faiblesse ou à l'irrégularité des aides, tout laisse à penser que les mères souhaiteraient qu'elles soient plus importantes.

Un accord du père pour l'accueil en centre maternel ?

Pour aucune des résidentes, l'accueil en centre maternel n'a fait l'objet d'une concertation préalable avec le père de l'enfant. Au mieux il a été accueilli favorablement après que l'annonce en ait été faite : «Oui il était content parce que il voulait que j'ai trouvé un appartement. Je voulais vivre avec lui. Il habite le 78. C'est loin. Il habite avec quelqu'un» (entretien n°10). Cette autre femme, séparée, a néanmoins été accompagnée par le père lors de son installation :

¹⁰⁸ NOZAY Catherine, *Loc.cit.*, p. 147

«Quand je suis venue ici il était au courant. Quand j'étais au 115 il était au courant. Il m'aide tout le temps. Il m'appelle pour voir si tout va bien. S'il peut travailler, il peut me donner un peu d'argent : «ça c'est pour toi et ça c'est pour Oscar» (notre fils). Le problème c'est que c'est un peu difficile. Sa vie aussi c'est un peu difficile. C'est ma vie qu'est compliquée. Lui sa vie aussi c'est compliqué. C'est la vie, quoi...» (entretien n°9)

Mais être informé ne signifie pas adhérer au projet. «Il a rien dit. De toutes façon c'est pas quelqu'un qui dit ce qu'il pense. Faudrait déjà que je sache ce qu'il pense» (entretien n°13). En tout état de cause, comme sur d'autres sujets évoqués précédemment, c'est l'avis de la mère qui importe avant tout :

«Quand je suis entrée au centre maternel je lui ai dit qu'on m'a appelé, que le lendemain je dois visiter. Il est même pas venu m'accompagner pour visiter. Parce qu'il voulait pas au début que je vienne ici. Et après ça allait un petit peu mieux. Parce que j'éloigne sa fille. C'est plus pour ça en fait. Il voulait pas être loin d'elle. Mais après au final il l'a bien pris. Mais il avait pas le choix parce que c'était ma décision» (entretien n°11).

Un changement dans la situation du père ?

Le fait de devenir père a-t-il suscité des modifications de comportement, une plus grande maturité, une plus grande implication dans la recherche d'une insertion socio-professionnelle ? On aimerait le croire, mais rien n'est moins sûr... Il y a les (rares) pères qui étaient déjà considérés par leur compagne comme réfléchis avant la grossesse :

«Ca a rien changé du tout. Il était déjà très responsable et très mûr. Parce qu'il a été éduqué comme ça aussi. C'est une question de culture. Il a pas eu du tout la même éducation qu'en occident. Il est né là bas. Donc il avait vraiment une responsabilité et tout ça. Mais après il a pas changé. Il est resté le même. Pas indifférent mais ça l'a pas secoué. Il a assumé du début à la fin» (entretien n°5).

Mais, contrairement à ce qu'on pourrait penser, le manque de connaissance mutuelle et la fragilité des couples est telle que paradoxalement la mère n'a pas toujours les moyens ni la volonté de le savoir : «J'ai pas demandé en fait. Je lui demande pas de [dire des choses sur] sa vie. Je lui demande pas ce qu'il fait» (entretien n°4). Et si on ne demande pas ce que fait l'autre, c'est encore parce qu'on ne souhaite pas dévoiler sa propre situation :

«On se voit toujours dehors. Il sait même pas où j'habite. J'habitais à l'hôtel à Fresnes, il est jamais venu me voir là bas. Je voulais pas lui dire la vérité sur moi. Un jour, quand on sera en «sérieux», je vais raconter comme quoi.. Je vais lui raconter tout» (entretien n°7)

Après la naissance de l'enfant, quand des évolutions se font sentir, elles restent infimes et fragiles. Sheila constate un léger changement, dont elle attribue l'insuffisance au fait que le père ne soit pas quotidiennement auprès de sa fille. Mais il pense à elle. «Ca le préoccupe. Pas beaucoup, pas comme j'aurais voulu, mais ça le préoccupe un peu» (entretien n°11).

Le plus souvent le comportement du père n'a pas changé («Ah non, non. Pas du tout» - entretien n°3) sauf de manière jugée superficielle :

«(Rire) Il fait rien. Il traîne dans sa cité. Il fait ses affaires... Il fait rien. Je pensais moi aussi que ça allait peut être le faire grandir, le changer, qu'il allait chercher du travail... Mais pas du tout. Au contraire, j'ai l'impression qu'il est encore pire. Il fait vraiment pour... Même pour lui-même il fait rien. Alors pour ses enfants.. Pff... A part s'être tatoué leurs prénoms sur son bras, il a rien fait du tout. C'est parce que c'est à la mode. C'est à la mode maintenant chez les jeunes de dire «ah j'ai un enfant». Je sais pas pourquoi. Peut être ça fait bien. Je sais pas. Mais c'est juste pour ça. C'est juste pour le regard des gens. C'est comme quand il faisait ses bêtises dans son quartier. Il disait à tout le monde qu'il était obligé de faire ça. *«Vous comprenez, moi j'ai des enfants, je suis obligé...»* Alors que moi j'en ai jamais vu la couleur. C'était pour tout sauf pour ses enfants. C'est juste pour montrer que «moi j'ai des enfants» na na na, alors qu'il s'en fiche complètement. C'est pour ça que des fois j'aimerais bien qu'il soit à ma place pour voir ce que c'est vraiment» (entretien n°2).

3.1.4 Les visites des pères

Sur les 16 enfants des mères rencontrées lors des entretiens, six avaient alors des rencontres régulières avec leur père (de plusieurs fois par semaine à au moins deux fois par mois), un des rencontres épisodiques, cinq des rencontres rarissimes (une fois par an maximum), deux plus de rencontres depuis longtemps et 3 n'avaient jamais vu leur père. Se dessinent donc trois ensembles : environ 40 % des pères qui entretiennent des relations relativement régulières avec leurs enfants, 40 % qui ne les voient qu'exceptionnellement (et peu de temps) et un peu moins de 20 % qui n'ont aucun contact.

Présentant les choses autrement, on peut dire que parmi les pères séparés de leur compagne, seuls deux (17 %) ont encore des relations avec les enfants et dix (83 %) n'en ont pas ou quasiment pas. Les résidentes du centre maternel sont autorisées à recevoir et à s'absenter en journée ou parfois le week-end. La plupart ont des visites : famille (frères et soeurs, cousins, exceptionnellement parents), amis, compagnons. Mais une seule d'entre elles utilise pleinement cette possibilité pour accueillir le père de sa fille, avec lequel elle est en toujours couple : «On le voit presque tout le temps ici (...) Y'a que deux jours dans la semaine où il vient pas» (entretien n°8). D'autres reçoivent régulièrement (entretien n°11) ou rendent visite au père en fin de semaine («tous les week-ends je ramène sa fille» - entretien n°1).

Malgré la séparation, la co-éducation peut être considérée comme fondamentale et c'est la mère qui insiste pour que le père voit régulièrement son enfant :

«Je lui ai pardonné, mais nous ne sommes pas ensemble...

QUESTION. C'est déjà bien que vous soyez pas fâchés...

«Moi j'aime pas ça. Y'a des mamans qui se fâchent avec le père parce que «t'as fait ça, t'as fait ça», mais les enfants ça n'a rien à voir avec l'histoire. C'est son fils, c'est son fils.» (entretien n°9)

Le plus souvent, c'est donc la femme qui est à l'initiative des visites ou du fait que le père prenne son enfant avec lui. Et on sent une douleur dans le récit du désintérêt qui peut exister vis à vis de l'enfant.

«Il l'a pris une fois. Mais depuis il a pas manifesté le besoin ou l'envie de le voir. On était en contact un peu plus régulièrement que maintenant. Enfin, c'est moi qui appelais, mais on était en contact. Et là vu que je me suis rendue compte que ça servait à rien d'appeler tout le temps... Parce que quand j'appelle pas il cherche pas à prendre des nouvelles.. Donc j'ai laissé tomber.» (entretien n°3).

Les liens existent parfois, de manière extrêmement ténue et quasiment sans rencontre avec l'enfant. Ainsi Léopoldina n'a reçu qu'une visite, à la maternité, et depuis des appels téléphoniques épisodiques «pour parler de son fils» (entretien n°4). Depuis la naissance de l'enfant, Divine n'a rencontré le père de son fils Paul que deux fois, à trois mois d'intervalle, alors que l'enfant avait plus d'un an (entretien n°6).

Quand les relations sont définitivement rompues, l'absence est acceptée même si la porte est laissée ouverte à un éventuel retour du père dans la vie de l'enfant. Le fait qu'une situation identique soit vécue par d'autres femmes est une consolation. Et toujours la mère affirme qu'un jour la vérité sur sa filiation sera dite à l'enfant, même reconnu par un autre que son père :

«Moi je veux bien qu'il voie sa fille. Je dis pas le contraire. Ca bien sûr je veux bien. C'est un français aussi son père. Il est d'ici. Je veux bien qu'il vienne. Mais s'il vient pas, c'est vrai que c'est un problème. Moi je vais lui expliquer à ma fille après. Je vais lui expliquer tout. Je ne suis pas pas la première fille qui est dans cette situation. J'ai des copines qu'y ont fait la même chose [élever leur enfant seule]. Parce que j'avais pas le choix et c'est tout. J'ai pas le choix» (entretien n°7).

Même chez les couples qui ne sont pas séparés, le contact avec l'enfant est lié à celui avec sa mère. Quand Kadidia dit «s'il est avec moi, il joue avec lui» (entretien n°10) cela implique en négatif que si la mère n'est pas là, le contact est suspendu.

Parfois c'est l'espoir d'un retour de la mère qui motive les visites aux enfants, mais quand il s'avère vain, le contact est rompu.

«A la base il venait régulièrement, quand je venais d'arriver (au centre maternel). Ensuite vu qu'il y avait eu un petit incident, on avait mis en place des jours de visite. Depuis ça, il a du venir deux fois. Et quand moi j'ai décidé de vraiment tirer un trait sur lui, il a tiré un trait sur ses enfants. Il est plus jamais venu. Ca va faire six mois qu'il est pas venu. Depuis les petits sont partis chez sa mère, ils ont vu sa soeur, mais lui non» (entretien n°2).

L'éloignement géographique peut être la raison principale d'un nombre de contacts très limité : «il l'a revu une fois. Ca fait pas longtemps. Même pas deux mois ; un mois et quelques» (entretien n°4).

Mais la proximité n'est pas un gage de visites plus fréquentes, même si le couple a encore des relations. Comme si le père avait peur des conséquences de cette proximité quotidienne, peur qu'elles attentent à sa liberté de mouvement.

«Il l'a vu trois fois. Elle va avoir deux mois jeudi ; donc en deux mois il l'a vue trois fois. En sachant qu'il habite pas très loin, il aurait pu faire un effort. Il téléphone tout le temps. Il prend de ses nouvelles mais je comprends pas pourquoi il demande pas à la voir. Si on est sur le même chemin, peut être on va se croiser, mais sinon non. Demander à la voir c'est autre chose. Je comprends pas. C'est bizarre» (entretien n°13).

Ce faisant, il y a malheureusement un risque que la rareté des rencontres n'entraîne un éloignement progressif car «il semblerait que la fréquence des contacts père-enfant contribue grandement à la solidification de l'identité parentale des pères et que, par conséquent, elle favorise l'implication paternelle au lendemain de la séparation¹⁰⁹»

¹⁰⁹ QUENIART, Anne, ROUSSEAU, Nicolas "L'exercice de la paternité suite à une séparation conjugale : un parcours semé d'obstacles" dans SAINT JACQUES, Marie-Christine et al., *Séparation, monoparentalité et recomposition familiale. Bilan d'une réalité complexe et pistes d'action*, pp 101-126. Québec : Les Presses de l'Université Laval, 2004, 472 pp.

Confier l'enfant ?

Les couples stables et ayant un projet de vie commune s'entraident et le père garde régulièrement l'enfant, secondant la mère quand c'est nécessaire :

«Oui. Des fois aussi si je suis fatiguée, je travaille, je finis tard, c'est lui qui va à la crèche pour chercher sa fille. Si je suis pas là c'est lui qui va chercher sa fille à la crèche. J'ai donné son numéro» (entretien n°1).

Même si le père ne prend pas régulièrement l'enfant, il peut le garder en cas de nécessité si la mère a des obligations impérieuses, d'autant que l'établissement d'accueil ne propose pas de mode de garde pour les enfants : «une fois il l'a gardé trois jours ici (au centre maternel NDLR)» (entretien n° 10)

Il en est de même avec ceux où la femme considère la co-éducation comme fondamentale, voire évidente.

«Oui, le week-end là il va prendre Oscar jusqu'à lundi puisque c'est férié. Il va aller chez son père mais pas tout le temps parce que là il a commencé de travailler. Des fois il aura passé un week-end avec lui. Mais sinon il m'appelle pour savoir si ça va. Il vient pas ici parce qu'il aime pas [le centre maternel]. La première fois qu'il est venu ici toutes les mamans commençaient à parler. Après il m'a dit «c'est bizarre». Il est venu trois fois, quelque chose comme ça. Et depuis, quand il a besoin de voir Oscar, moi je le rencontre à la gare : il voit Oscar, on fait un tour...»

QUESTION. Donc ça se passe bien ?

«Oui, c'est son fils» (entretien n°9).

Aby est également très concernée par l'implication du père, à laquelle elle tient absolument. Elle considère comme «hors de question» que le père ne participe pas à l'éducation de son fils, qu'il fasse partie de sa vie et le voit régulièrement. Elle annonce d'emblée être prête à le poursuivre en justice s'il ne remplissait pas ses occupations. D'autant qu'il habite dans une ville voisine et n'a pas l'excuse de l'éloignement géographique :

«C'est moi qui lui fait du rentre-dedans. Je lui laisse pas trop le choix. C'est souvent sujet de disputes. Je le fais culpabiliser souvent pour qu'il prenne son fils. Je sais pas les mecs ils ont un problème. Quand l'enfant il est petit ils n'en veulent pas. Mais une fois qu'il est grand, deux-trois ans, ça y est «tu peux me l'emmener tous les jours». Moi je me souviens qu'il m'avait dit «quand il marchera je le prendrais tout le temps». Maintenant il marche (sourires) je lui passe un coup de fil : «tu te souviens, j'étais dans ma chambre, je venais d'accoucher, tu me disais «quand il va marcher je vais le prendre tout le temps». Et il commence à rigoler et il me dit «t'es vraiment une sorcière». J'ai dit «ben là il marche, va falloir que tu viennes le prendre». Il là il me sort qu'il travaille, que c'est compliqué. Sauf qu'il y a deux semaines tu me disais que tu travaillais pas en ce moment. Voilà c'est ça. Faut que je le fasse culpabiliser pour qu'il le prenne. Pratiquement tout le temps.»

(entretien n°5).

La sociologue canadienne Anne Quiénart distingue trois types de paternité¹¹⁰ : paternité «familialiste», «nouvelle paternité» tournée vers l'enfant et «paternité flottante» combinant de manière tendue des représentations nouvelles et des pratiques traditionnelles. Les quelques pères impliqués le sont de manière inconstante et correspondent indubitablement à cette dernière catégorie :

«Il était là mais les moments où j'avais vraiment besoin de lui il était pas là. Quand je sais que je peux me débrouiller toute seule, il est là. Quand je peux pas me débrouiller toute seule et j'aurais vraiment besoin d'aide, eh ben il est pas là. Il était là aux mauvais moments on va dire.» (entretien n°11)

Mais, face aux manquements du père, la confiance fait souvent défaut, surtout si l'enfant est en bas âge.

¹¹⁰ QUENIART, Anne, «Présence et affection, l'expérience de la paternité chez les jeunes», *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 16 n°1, 2003, pp. 59-75. Montréal UQAM

«Il l'a gardé une fois... Mais c'était la dernière aussi (rires). Parce qu'il est revenu trop tard avec la petite et je me suis inquiétée trop. Je préfère être là. Il s'en occupe quand je suis là. Et après petit à petit je vais lâcher. Mais pas tout de suite.»

(Sheila, entretien n°11)

Dans un registre voisin, Astrid autorise les visites, mais pas l'hébergement. Cela peut paraître paradoxal dans la mesure où elle se plaint par ailleurs du désintérêt du père envers ses deux enfants. Mais elle n'aime pas lui laisser ses enfants.

«En fait les peu de fois que je les laisse dormir là bas, quand je les récupère je sens qu'ils sont pas à leur place là bas, qu'ils sont pas bien là bas. Thomas c'est une attraction : son père il l'emmène dans sa cité pour le montrer à ses copains etc. Il le trimballe dehors pour dire « j'ai un fils ». Mais c'est tout, c'est juste pour montrer, mais après... Je sais qu'une fois je les ai laissés et qu'en pleine nuit il m'a appelé pour me dire « viens chercher ta fille, elle pleure trop, j'en ai marre, je vais la jeter par la fenêtre ». Donc, non merci. Et vu que je sais que c'est quelqu'un d'impulsif, si je les laisse là-bas je serais jamais tranquille. Il suffit qu'ils pleurent, qu'ils le laissent pas dormir et il est capable de... Je ne sais pas quoi. Visites médiatisées, tout ça, y'a pas de soucis. Comme quand je le laissais venir ici... Y'a pas de soucis... Je lui interdis pas de voir ses enfants. Mais le laisser lui tout seul avec eux, non. Et en plus j'accepte pas le fait qu'il ait reconnu Thomas et pas Léa. Donc je vois pas pourquoi il pourrait prendre Thomas et Léa non» (entretien n°2).

Ce manque de confiance porte sur les capacités paternelles à prendre soin de l'enfant, mais aussi sur son comportement général. Le fait d'avoir menti sur des choses considérées comme fondamentales dans la vie du couple induit une défiance qui semble devoir durer :

«Alors là non ! C'est impossible que je la laisse. Ah non, non, non, non, non. Parce que s'il avait été là depuis le début, oui, mais là non. Il l'a pas dit à sa mère, donc je vois pas pourquoi je lui laisserais la petite. En fait le truc c'est qu'il y a deux ans il a eu un autre enfant. Là je le savais pas du tout. Et quand je suis tombée enceinte, quand je lui ai dit, il est parti. Quand il est revenu il m'a expliqué et là j'ai compris

qu'il pouvait pas dire à sa mère qu'il avait eu un deuxième enfant etc., etc. C'est pour ça. Alors, confier ma fille, pour moi c'est hors de question. Je suis pas rancunière mais sur ça je peux pas. La voir oui, mais je peux pas la laisser une heure ou cinq minutes. Même pour aller aux toilettes je l'embarque avec moi [*rires*]. Ce sera pas possible» (entretien n°13).

3.1.5 Comment parler de l'absent ?

Les jeunes femmes du centre maternel ont une grande appréhension quant aux conséquences de l'absence du père dans la vie de leur enfant. Elles ont peur du moment où l'enfant sera assez grand pour poser des questions et se demande quoi faire. «La question de «il est où mon Papa ?», elle va arriver trop vite. Comment il faut le dire ? Est-ce qu'il faut le dire ? Est-ce qu'il faut tout dire ?» s'interroge Astrid (entretien n°2).

Zoé note que pour ne pas blesser l'enfant, certaines personnes mentent. Lourde erreur pour Laura pour laquelle il ne faut «surtout pas mentir» mais dire les choses. Selon elle l'enfant finit toujours pas découvrir les choses. Certes entre 3 et 5 ans, «ça va», mais à l'adolescence «ça ne marche plus». Alors il vaut mieux dire la vérité, mais avec délicatesse et sans «tout déballer comme ça» (entretien n°13). Le moment propice est l'entrée à l'école, «parce qu'il y a les papas des autres qui viennent les chercher» et un jour l'enfant demandera où est le sien. Astrid fait remarquer que le problème se pose pour les plus grands des enfants vivant au centre maternel. Dès qu'il voit un homme, son fils Thomas veut savoir «de qui il est le papa». Dès qu'il voit un homme c'est pour lui un «papa» (entretien n°2).

Laila fait part d'une anecdote concernant une de ses amies :

«Elle a un petit garçon qui a 3 ans 1/2. Il a jamais vu son papa. Ca fait mal. Avant elle était bien, mais là elle est tout le temps triste. Parce que son fils a chaque fois qu'il voit quelqu'un qui passe il dit «c'est mon papa». Il dit «tu m'as jamais présenté mon père. Vas y on va le chercher. Il est où ? Il vient d'où ?». C'est pour ça elle est vraiment pas bien. Dès qu'il voit le père de quelqu'un il parle devant tout le monde «Maman elle m'a jamais présenté. C'est pas gentil Maman». Ca fait trop mal» (entretien n°7).

Alors oui, il faut parler du père, même si c'est progressivement. Sheila explique que sa mère va lui dire des choses qu'elle peut comprendre sur son père, mais que ce ne serait pas le cas de sa petite soeur de 12 ans. Et, bien que Sheila ait maintenant 23 ans, sa mère a encore des choses à lui dire et «n'aura jamais fini de parler» (entretien n°11).

Laila reste inquiète et se demande comment elle va s'y prendre pour parler à sa fille. Parce que «chaque enfant a son caractère». Peut-être que sa fille va se montrer compréhensive, mais Laila redoute qu'elle ait une réaction de rejet et se retourne contre elle, lui faisant porter la responsabilité de l'absence du père.

Mais aucun des pères «abandonneurs» ne semble regretté, ce que Laura formule de manière abrupte en disant qu'il «ne sert vraiment à rien» et qu'il n'a «rien compris».

Le nouveau compagnon est au contraire valorisé parce qu'il agit envers l'enfant de manière désintéressée : «on a rien demandé, il le fait de lui-même» (entretien n°13). Mais les choses ne seront pas toujours faciles car, pour Astrid «c'est plus difficile d'aimer des enfants qui ne sont pas les siens et de les aimer comme ses enfants» (entretien n°2). Pour que les choses se passent bien, le mieux est encore que l'homme connaisse les enfants «depuis [qu'ils sont] petits» (entretien n°13).

Pour qu'une mère isolée puisse «refaire sa vie», il est souhaitable que les enfants soient les plus jeunes possibles.

«Plus ils sont petits, plus ils s'habituent. Mais il faut que ce soit sérieux dans ce cas là. Moi ma mère elle m'a présenté mon beau-père à 12 ans. Elle m'a demandé si elle refait sa vie si ça me dérange pas. Et j'ai répondu «ben si». Une semaine après elle m'a présenté mon beau père et je lui ai mis la misère pendant tout le collège. Après en rentrant au lycée, là j'ai compris qu'elle avait besoin de s'aérer, parce que j'étais pas la seule dans ce cas là. Au début je me suis dit «ça y est elle va nous laisser ; elle prend tout son temps pour aller au cinéma avec lui ; c'est parti». C'est pour ça c'est mieux quand c'est petit. Après quand j'ai vu que mon beau père aussi il s'occupait de

nous... Y'a ça aussi qui joue. Si le beau père il s'occupe pas de l'enfant, il va se sentir exclu. C'est pour ça des fois que ça tourne mal.» (entretien n°13)

La fonction paternelle

Pour les résidentes du centre maternel, la présence d'un homme est nécessaire car un enfant a besoin d'un père. Celui-ci a un rôle bien différent de la mère et «n'apporte pas la même chose qu'une maman». Laura se rappelle que son beau-père ne «faisait pas les mêmes activités» avec elle que sa mère et que c'était «largement différent» (entretien 13).

L'homme est avant tout symbole de virilité et de force aux yeux des jeunes femmes. Astrid explique en riant que si la mère incarne la douceur, lui apprendra à l'enfant «la bagaaaaarre», autrement dit à «être endurci» et à «ne pas se laisser faire» (entretien n°2). C'est quelqu'un d'autoritaire, avec une grosse voix, qui pose les limites à l'enfant et qui soutient la mère¹¹¹. Ces valeurs, la mère ne se sent pas en capacité de les véhiculer ni d'endosser «le rôle» qu'elle imagine devoir être celui du père.

Quand des liens existent avec le père, on constate que le comportement de l'enfant change en sa présence : il écoute ce qu'on lui dit, respecte les limites posées. Par contre, dès que la mère le récupère, tout devient plus difficile : l'enfant test l'autorité et il faut remettre du cadre. C'est pourtant elle qui, vu sa situation présente, doit poser les limites, être autoritaire (ce qui ne lui plaît pas) alors que le père, plus tard, profitera éventuellement des «bons moments» et aura le «beau rôle»¹¹².

Dans certains cas, on peut imaginer comme Astrid qu'un «parrain, un tonton ou d'autres hommes» puissent incarner une figure représentant la force et le courage (entretien n°2). Mais encore faut-il que l'homme soit présent. Et s'il l'est, il faut qu'il veuille s'investir, ce qui n'est pas toujours le cas, «à part si la fille est un garçon manqué» (entretien n°13). Car, coincé dans ses propres stéréotypes, l'homme peut aussi ne connaître que des jeux «de garçons» et être embarrassé d'avoir à s'occuper d'une petite fille.

¹¹¹ Atelier Regards de parents «Et quand Papa n'est pas là ?» 11 janvier 2016

¹¹² *ibid.*

Quant à l'absence du père, elle est très lourde pour la mère. Quand Laura voit sa fille sourire, elle «se dit qu'elle aurait bien aimé partager ça avec le père». Quand elle va chez le médecin et qu'elle voit le père et la mère avec l'enfant malade, elle se dit «ah moi aussi j'aurais bien voulu être accompagnée». Elle ressent la même chose en croisant des familles dans les magasins et sa vie est pleine de petits «détails comme ça» qui l'attristent. En l'absence d'un homme auprès d'elles, les jeunes femmes nouent des relations complexes avec leur enfant, qui devient tour à tour «enfant, mari, confident, meilleur ami»¹¹³.

La défaillance du père biologique génère de même beaucoup d'inquiétudes pour l'avenir et les femmes ont peur de vivre à nouveau un échec si elles se remettent en couple. Laura a peur des promesses non tenues, d'un «oui, oui, je serais là» suivi d'un «je me barre» dès que «l'enfant est dans le ventre». Du coup, elle préfère pour l'instant que sa fille reste «enfant unique» (entretien n°13). Dans un registre voisin, Zoé exprime les inquiétudes des mères : «on a peur que l'enfant s'attache et après que ça [n'] aille plus». Ainsi, Sheila redoute que sa fille s'attache au nouveau compagnon, qu'elle l'appelle «papa» et qu'ensuite une rupture intervienne. Alors elle aurait perdu «ses deux papas : son papa et son papa de coeur» et risquerait d'être perturbée (entretien n°11).

Rester prudente au début d'une nouvelle relation est malheureusement complexe. Certaines mères aimeraient «ne pas trop rentrer dedans» et garder une prudente distance dans un premier temps. Mais c'est difficile car elles ont leurs enfants avec elles en permanence. A chaque fois qu'Astrid voit son petit-ami «il y a les enfants» et «c'est obligé qu'ils s'attachent» (entretien n°2).

L'idéal serait donc que les enfants soient encore petits et que «ce soit sérieux». Car s'ils sont grands, d'autres problèmes peuvent survenir. Laura se souvient que sa mère lui a présenté son futur beau père alors qu'elle avait déjà 12 ans. Et quand elle lui a demandé si elle n'était pas dérangée par le fait qu'elle refasse sa vie, la réponse a été : «ben si». En conséquence de quoi Laura «lui a mis la misère» pendant toutes les années de collège. Elle était jalouse et se sentait abandonnée quand sa mère allait au cinéma avec lui. Les choses n'ont commencé à changer qu'à l'entrée au lycée, quand Laura s'est rendue compte qu'elle n'était «pas la seule dans ce cas là». Et avec le temps elle a

¹¹³ Ibid

constaté que son beau père aussi s'occupait des enfants. Mais «si le beau père ne s'occupe pas de l'enfant» celui-ci va «se sentir exclu» et «des fois ça tourne mal» (entretien n°13). Malheureusement, le nouveau compagnon ne s'implique pas et ne prend pas sa part de responsabilité auprès des enfants.

Finalement, c'est à l'aune du comportement à leur égard que le nouveau compagnon est jugé. Pour Sheila il faut qu'il soit «sincère». Et cette sincérité se mesure au fait qu'il s'intéresse aux enfants, qu'il les réclame, demande «pourquoi tu ne ramènes pas le petit ?» (entretien n°13). Par contre si «quand il te voit il te demande si tu vas les mettre chez la nounou» (entretien n°11) ou «ne les réclame pas» c'est «qu'il s'en fout» (entretien n°13).

Il y a en tous cas peu d'espoir de renouer sérieusement avec le père biologique ni discuter des raisons de l'abandon. «Moi, j'ai eu ma réponse» explique Laura qui ajoute en riant qu'elle a «encore les messages, gravés dans un ordinateur». Peut-être qu'une possibilité existera «quand ils auront rompu avec leur vie d'avant», envisage Sheila. Mais Astrid en doute, à la lumière de sa propre expérience : «Moi, mon père il a refait sa vie et a je ne sais combien d'enfants, on dirait un gamin de 20 ans...» (entretien n°2).

Ce qui fait qu'un homme devient père, ce n'est pas qu'il fasse des enfants, c'est «qu'il s'en occupe, qu'il reste là» (Marivon).

Etant dans une situation de chef de famille monoparentale et pour certaines issues de familles matrifocales (en particulier les ressortissantes des DOM) les jeunes mères conservent malgré tout un idéal familial tout à fait classique. Malgré le décalage entre leur situation concrète et les aspirations exprimées, elles portent des représentations de la famille beaucoup plus conventionnelles que ce qui existe réellement dans l'époque.

La mauvaise mère, c'est l'autre

La plupart des jeunes femmes du centre maternel reconnaissent bien volontiers rencontrer des difficultés sociales et familiales. Mais fort peu nombreuses sont celles qui admettent avoir besoin d'un accompagnement spécifique à la parentalité. Seules celles ayant un long parcours institutionnel

et l'habitude de parler aux professionnels peuvent l'évoquer, par exemple lors d'un entretien d'admission pour mettre en relief leur candidature.

Elles se méfient du regard des membres de l'équipe et tout particulièrement de celui des professionnels de santé et puériculture car toutes redoutent le placement de leur enfant, conséquence ultime de défaillances graves qui pourraient être repérées.

Mais si chacune est convaincue de sa capacité à exercer sa «fonction maternelle», elles ne sont pas dupes de ce qu'elles voient autour d'elles. Il y a généralement très peu de commentaires quand un événement qui pourrait être traumatisant, comme le placement d'un enfant vivant au centre, survient.

Quand on demande par exemple à Sara, 18 ans, ce qu'est pour elle «une mauvaise mère», elle répond «celle qui s'occupe pas de son enfant, qui ne lui donne pas de l'amour». De toute évidence elle pense remplir correctement son rôle. Mais son jugement est plus sévère envers certaines autres pensionnaires du centre maternel :

«Y'en a c'est des mauvaises mères, hein. Je dirais pas les noms, mais y'en a c'est des mauvaises mères. Y'en a... (réfléchit) Y'en a quelques unes. Elles lavent pas leurs enfants. Leurs chambres elles sont sales. Je suis désolée. Déjà ici ta chambre elle est sale, alors chez toi ça va être quoi ? Le Kosovo ! Ici t'arrive pas à entretenir une chambre qui fait 9 m². Ou 10 m², quelque chose comme ça. Si on te met dans un F3 ou un F2, comment tu vas faire ? «Non mais quand j'aurais mon appartement ça sera chez moi alors je vais nettoyer». Nettoie déjà ta chambre au lieu de parler !» (entretien n°15).

Les relations avec le reste de la famille

Sur les quinze femmes interrogées, une seule, pourtant séparée, a gardé de bonnes relations avec son ex belle-famille :

«Je suis en relation avec la grand mère. Elle a vraiment rien à voir avec son fils et c'est quand même elle qui m'a hébergé pendant presque un an. Donc je la prive pas de ses petits enfants. D'autant qu'elle, elle a tout fait pour qu'il change. Elle me disait tout le temps «je ne sais même pas ce que tu fais avec mon fils. Il fait rien, tu devrais faire ta vie de ton côté». Elle m'a toujours soutenu. Donc elle y'a pas de soucis. C'est juste son fils. Elle-même elle est dépassée. Donc je me dis que si sa propre mère elle arrive pas à le faire changer, c'est pas moi qui vais y arriver» (entretien n°2).

Quelques résidentes ont des relations régulières avec leurs propres mères qui leur ont rendu visite au moins une fois au centre maternel (entretiens n°11 et 13). Une autre, entrée mineure (entretien n°8) rend régulièrement visite à son père qui l'a élevée seul, en ayant la garde exclusive : «je suis partie au foyer pendant trois ans. Et après je suis partie revivre chez mon père». Dans la plupart des cas, l'annonce de la grossesse a été à l'origine de conflits avec les parents, pouvant aller jusqu'à la rupture d'hébergement. Mais le temps passant, les choses s'améliorent :

Là ça va beaucoup mieux. Avant c'était un peu compliqué. Déjà que j'étais plus avec le père. En plus j'ai fait un deuxième enfant dans la même année... Mais là j'y vais régulièrement, presque un week-end sur deux. Ma mère m'a toujours soutenu, même si elle était pas d'accord avec ce que j'ai fait. Mon père il y avait plus aucun contact, j'étais plus sa fille. Et je sais pas, peut être le fait de voir Thomas parler, marcher, de voir que je m'en sors pas trop mal même si je suis en centre maternel, ça a du faire un déclic. Et du coup maintenant limite c'est lui qui me soutient encore plus et qui me dit qu'il est fier de moi et tout.

QUESTION. C'est pas mal...

C'est trop bien» (entretien n°2).

Ses parents étant séparés depuis son plus jeune âge, Sara a été élevée par son père. Elle formule le manque de sa mère sous la forme du regret d'une complicité féminine : «j'ai eu mon adolescence vers 12-13 ans, je n'allais pas aller voir mon père en disant «Papa, je vais aller acheter quelque chose». Il comprenait même pas. Alors que une mère, on peut lui dire normalement. Un père non. Enfin, j'espère que vous m'avez compris» (entretien n°15).

3.1.6 Sur les déterminants familiaux

Les femmes issues de familles monoparentales ou recomposées constituent un peu plus de la moitié de l'effectif interrogé. Ce nombre n'a pas de signification particulière au regard de l'évolution des familles ni des situations concrètes. Il faut ici se méfier de l'ethnocentrisme et prendre en compte le fait qu'être élevé par un autre parent que ses géniteurs est assez commun dans certains pays d'Afrique de l'Ouest par exemple.

Si l'on prend en compte la situation des mères mais aussi des pères de leurs enfants on constate d'ailleurs qu'une large majorité est composée de personnes ayant été élevées par leurs deux parents. Ces quelques données semblent donc démentir la crainte d'une reproduction des «dysfonctionnements» familiaux de génération en génération.

Par contre plusieurs femmes expriment cette crainte et surtout manifestent la volonté de ne pas reproduire une situation familiale vécue comme négative. «C'est pour ça que je comprends pas comment [mon ex-compagnon] agit» explique Astrid. «Parce qu'il est en train de reproduire ce qu'il reproche à son père. Son père il tapait sa mère. Il l'a laissé avec ses enfants, tout ça. Il le voyait jamais. Je lui dis qu'il est en train de refaire exactement la même chose que son père.» (entretien n°2). Aby, elle, a souffert personnellement de ne pas grandir avec son père et «sait ce que ça fait». Du coup elle ne veut pas que son fils connaisse la même situation. «[Mon fils] il faut qu'il voit son père biologique tout le temps. Même si on est plus ensemble» (entretien n°5).

Par contre nous n'avons pas d'hypothèse explicative sur le fait que les hommes semblent beaucoup plus souvent issus de familles «classiques» que les femmes. Mais ceci invalide l'idée d'un déterminant de la situation familiale initiale sur le comportement au regard de la paternité, fût-il critiquable¹¹⁴ compte-tenu du nombre important de pères abandonneurs : la défaillance n'est pas ici synonyme de reproduction.

¹¹⁴ Le sujet est à l'origine de nombreuses controverses. Néanmoins certaines études (Snarey 1993) semblent faire de l'hypothèse compensatoire le principal facteur explicatif du comportement des pères. Ceux s'étant plaints d'une trop grande distance de la part de leur propre père sont enclins à s'impliquer davantage. Voir TURCOTTE, G. et al. «Pourquoi certains pères sont plus engagés que d'autres auprès de leurs enfants ? Une revue des déterminants de l'engagement paternel» *Revue canadienne de psychoéducation*, 30, 1, 39-65

Les origines nationales

Les déterminants culturels, potentiellement repérables pour partie aux origines nationales, ont-ils un impact sur les comportements présentement étudiés ? Ils ont très certainement un effet sur telle ou telle situation individuelle et peuvent fournir des éléments explicatifs d'attitudes particulières. Il y a d'abord le phénomène, inavoué par les concernées mais très bien repéré par les travailleurs sociaux, des «maternités de circonstance» avec un père français (ou tout au moins un français ayant reconnu l'enfant). Il concerne probablement deux et assurément une des personnes interrogées¹¹⁵.

Plus généralement, l'observation de la vie quotidienne au centre maternel montre, par exemple, comment des femmes issues d'Afrique de l'Ouest ont des difficultés à mettre des limites aux enfants, leur culture d'origine voyant tous les membres de l'entourage concourir à leur surveillance et à leur éducation. On voit également la difficulté à s'adapter à des espaces restreints et encombrés de toute sorte d'objets potentiellement dangereux.

Certaines femmes (entretiens 5 et 7) fournissent des éléments ayant trait aux origines nationales-culturelles, y compris religieuses, pour expliquer tel ou tel comportement du père. Mais au regard des points comme la situation du couple, la place du père, la reconnaissance de l'enfant ou l'implication dans son éducation, aucune corrélation n'a pu être établie avec les origines nationales ou culturelles des personnes interrogées.

Il en est de même concernant l'âge des pères, à peu près équivalent à celui des mères à deux exceptions près : 22 ans pour la femme et 45 ans pour l'homme (entretien n°1), 20 ans pour la femme et 40 ans pour l'homme (entretien n°6). Le point commun entre ces femmes est d'être toutes les deux de nationalité congolaise et d'être entrées en France en tant que «mineures étrangères isolées» prises en charge à ce titre par l'Aide sociale à l'enfance.

¹¹⁵ Laila (entretien 7) qui a fait reconnaître sa fille par le frère d'une résidente du centre maternel avec laquelle elle a sympathisé

3.2 Le regard des professionnel(le)s

L'équipe du centre maternel est composée d'une dizaine de professionnels aux âges, parcours et métiers différents : chef de service, travailleurs sociaux, éducatrice de jeunes enfants, auxiliaire de puériculture, psychologue, maîtresse de maison.

Cette «équipe pluridisciplinaire», pour utiliser un terme qui fait flores, agit sur le coeur de cible des politiques sociales : l'enfance. Ils le font en essayant de se départir des anciennes attitudes répressives ou charitables pour mettre en oeuvre une «sollicitude éducative»¹¹⁶ basée sur des techniques sans cesse affinées.

A travers les échanges informels du quotidien, des réunions hebdomadaires de service et des réunions mensuelles d'analyse de pratiques professionnelles, l'équipe se forge une compréhension commune des situation permettant une action cohérente. Ceci se fait dans le cadre global d'un projet d'établissement et avec le soutien d'un chef de service qui se fait le garant du projet, du maintien d'une éthique professionnelle et le porteur d'une orientation éducative basée sur sa compréhension de l'esprit des politiques publique au moment donné.

Pour autant, le lien avec les grandes orientations des politiques familiales et de protection de l'enfance demeure très souple, au sens où il n'y a pas d'impulsion explicite de la part des autorités tutélaires, en l'occurrence les services de protection de l'enfance et de la jeunesse du département. Les relations avec eux sont très fréquentes pour ce qui concerne les correspondants «enfance» des services sociaux départementaux des communes qui assurent les orientations puis un suivi plus ou moins soutenu des situations. Le centre maternel est également en lien avec les assistants des inspecteurs de l'aide sociale à l'enfance, parfois les inspecteurs directement car ceux-ci valident les prises en charge et réceptionnent les rapports de situation trimestriels permettant leur renouvellement. Ils sont aussi les réceptionnaires de notes d'incidents informant d'écarts de la part des usagers ou de demandes particulières nécessitant leur approbation. Mais aucun des six inspecteurs de l'A.S.E. se partageant les différents territoires n'a visité l'établissement ni ne connaît personnellement ne serait-ce que le responsable du centre. Ils n'ont probablement pas lu le projet

¹¹⁶ DONZELOT Jacques, *Op. Cit.*, p. 91

d'établissement ni le rapport d'activité annuel et n'interviennent jamais concernant le contenu éducatif des prises en charge. Concernant la tutelle directe, c'est-à-dire le responsable du secteur associatif de l'A.S.E. les rencontres sont rares et se limitent au rendez vous annuel pour la discussion budgétaire, à la participation éventuelle aux événements institutionnels organisés au sein de l'établissement (anniversaire) et aux rencontres semestrielles avec tous les établissements associatifs prenant en charge des mères d'enfants de moins de trois ans. Ces rencontres ont théoriquement pour objet de discuter des orientations proposées par l'A.S.E. et de permettre un échange d'expérience entre établissements autour de leurs pratiques professionnelles. La réalité est plus prosaïque. Le conseil départemental est régulièrement interpellé sur des sujets d'ordre budgétaire ou à propos des difficultés à faire «sortir» les jeunes mères vers des logements pérennes. Le reste demeure assez plat. De fait les établissements associatifs, gérés par des associations locales ou étant rattachés à des «grands» du secteur médico-social, sont dans des formes de concurrence pour la réponse aux appels d'offre et l'obtention du plus grand nombre possible de «places», donc de financements. Si les relations sont le plus souvent cordiales, chacun évite soigneusement de donner des informations qui pourraient révéler d'éventuelles faiblesses et alimenter des rumeurs.

Au final, il n'y a donc jamais de consignes ni même de discussions plus informelles autour des orientations des pouvoirs publics. La question de la place des pères dans les établissements n'a ainsi jamais été évoquée durant les trois dernières années alors que les pratiques des établissements sont non seulement distinctes mais contradictoires. Si des orientations sont mises en oeuvre, c'est donc essentiellement à travers des choix de financements de structures. On peut donc considérer l'équipe comme autonome dans ses choix.

Pour cerner ses représentations et son positionnement par rapport aux évolutions des politiques publiques, nous avons cherché à comprendre :

- la manière dont s'exprimaient éventuellement les assignations sexuées aux métiers du social
- la compréhension de la commande sociale
- les représentations de la famille et du rôle du père et de la mère en son sein
- la manière dont était considérée la place à laisser aux pères et plus généralement aux hommes au sein de l'établissement
- les représentations sur le public et l'origine de ses difficultés
- les réflexions sur le caractère sexué du cadre institutionnel

3.2.1 Les motivations pour s'inscrire dans le métier

Enfant, Miryam (entretien A) avait la danse comme passion et aurait rêvé d'être professionnelle. Mais ses choix ont été moins hasardeux. Elle constate comme à regret que l'on donne aux adolescents la «dure» injonction de choisir une orientation dès l'âge de 13-14 ans. Au collège elle a donc assisté à un salon présentant différents métiers. Il y avait une puéricultrice et «ça [lui] a tout de suite parlé». Elle reconnaît que c'était sans doute «parce que c'est des bébés et que je suis une fille». Mais le «risque» lui a aussi plu, ainsi que l'investissement demandé car Miryam «aime bien donner de [sa] personne» et «dans le para-médical ou le social on donne beaucoup de soi». Elle a donc passé un baccalauréat «sciences médico-sociales» puis tenté le concours infirmier. La puériculture est en effet une spécialisation d'un an après l'obtention du diplôme d'infirmier. Mais malgré trois ou quatre tentatives, Miryam a toujours échoué à 0,5 ou 1 point au concours d'entrée à l'école d'infirmières. Elle en a conclu qu'elle devrait plutôt choisir le social et non le para-médical. Et elle est entrée sans problème dans une école d'Educateurs de Jeunes Enfants. Ce métier ne relève pas strictement du social mais du champ de la petite enfance et Miryam n'est «pas restée longtemps en crèche». Elle trouvait le travail répétitif sans être convaincue du bien fondé de ce qui était mis en place. Mais surtout «c'est un monde de femme qui ne [lui] plait pas». Son objectif a donc été d'intégrer un centre maternel, ce dont elle est satisfaite car «même s'il n'y a que des femmes» elle «trouve que ce n'est pas du tout la même mentalité». Selon elle le milieu de la crèche est marqué par les jalousies et la rivalité entre professionnels alors que dans les deux centres maternel où elle a exercé, c'est la complémentarité entre métiers qui prédomine.

La mère de Parivu (entretien G) était assistante maternelle. «Du coup j'avais l'habitude d'avoir toujours les enfants des autres à la maison», explique t-elle. Et cette situation était loin de lui déplaire, au contraire : elle s'en occupait, changeait les couches, mettait des activités en place. Dans le même temps, Parivu avait de la curiosité pour le secteur social. Un de ses oncles est assistant social, un ami de la famille éducateur spécialisé. On parlait donc beaucoup de ces sujets, de l'accompagnement des familles à la maison. A l'époque du collège, Parivu a commencé à réfléchir à un métier combinant social et enfance. Elle s'est donc intéressée à la Brigade de protection des

mineurs. Malheureusement pour elle, il fallait non seulement passer le concours d'entrée à l'école de police mais mesurer 1m70, ce qui n'est pas le cas de Parivu. Elle a donc fait des recherches et s'est orientée vers la formation d'éducatrice de jeunes enfants.

En réfléchissant sur son parcours, Louissette (entretien B) constate qu'elle a été attirée par les enfants. Son premier métier a donc été institutrice, enseignant principalement aux CM1-CM2. Originaire de Madagascar, elle s'est retrouvée «sans papiers» à son arrivée en France et n'a pas pu travailler autrement qu'en gardant des enfants. Elle s'occupait d'eux, leur faisait faire leurs devoirs et parfois même partait en vacances avec eux. Une fois régularisée, Louissette s'est demandée quoi faire car son diplôme malgache n'est pas reconnu en France. Elle a alors décidé de passer un concours pour devenir auxiliaire de puériculture.

Marwa (entretien F) aime les enfants car elle les trouve «innocents, bienveillants, naturels, spontanés». «Si je pouvais, je retournerais en enfance ; je trouve que les adultes sont trop sérieux» explique t-elle en riant. Elle a donc toujours souhaité travaillé avec les enfants et les défendre «contre toutes les injustices qu[']elle ne supporte pas dans le monde». Elle pensait donc devenir juge pour enfants. Se renseignant plus avant sur le métier, elle a estimé que ce serait trop difficile émotionnellement pour elle, à cause des cas «très lourds, avec des violences incroyables». Elle a donc décidé d'aider les enfants d'une autre manière, en devenant psychologue. Le centre maternel l'a séduit car le public est jeune et qu'on y trouve à la fois des adolescentes comme des enfants en bas âge. On peut donc parfaitement observer les évolutions, d'autant que pour Marwa «tout se joue dès les premiers mois» après la naissance qui sont déterminants «pour la relation mère-enfant, père-enfant et la suite du développement».

Durant son parcours personnel et familial, Maryse (entretien D) a vécu des événements qui l'ont amené à rencontrer des travailleurs sociaux et selon elle «ça s'est plutôt bien passé». Aimant «la relation aux autres» il lui fallait un métier où elle soit «en relation avec les gens». Elle a donc choisi de devenir assistante social, «peut-être un peu aussi par instinct de réparation», précise t-elle. Après quelques années d'exercice, elle a souhaité élargir ses compétences en se formant en protection de l'enfance. Elle dit adorer «l'hébergement parce que c'est un milieu où on fait de l'accompagnement de proximité» et que c'est ainsi qu'on «peut agir vraiment sur le fond des problèmes». Le centre maternel réunissant hébergement et protection de l'enfance, elle a donc postulé. Et elle précise avoir

aussi «envie de se lancer» auprès des 16-25 ans, une «population avec laquelle [elle] n'avait jamais travaillé».

Le goût du contact avec le public est ce qui a motivé Fanta (entretien E) à entreprendre une formation de maîtresse de maison, après plus de vingt ans d'exercice comme femme de ménage. Mais, précise t-elle, depuis qu'elle a commencé à travailler, elle a toujours exercé «dans des services sociaux». Elle aime beaucoup la fonction de maîtresse de maison, car elle lui «permet de voir plein de choses différentes» et «d'écouter les mamans qui se confient» à elle.

La vocation d'Annabelle (entretien C) tient à son histoire familiale. Ses parents étaient militants associatifs et son frère éducateur technique spécialisé. De plus son père «a eu un handicap qui a évolué pendant 10-15 ans». Son intérêt pour le secteur social a été renforcé par les reportages vus à la télévision sur le SAMU social de Paris. Elle a donc souhaité devenir éducatrice pour notamment travailler avec le public en grande exclusion. Exerçant auprès de «SDF», Annabelle avait «un petit peu peur» des adolescents, public auprès duquel elle n'avait pas fait de stage durant ses études. Mais les centres maternels étaient des institutions l'attirant et ayant pris connaissance d'un poste disponible, elle s'est décidée à postuler.

Si les parcours et les motivations des professionnels sont divers, l'attrait des enfants est une motivation pour une large majorité d'entre elles. C'est très logique pour des personnes qui ont choisi le métier d'éducateur de jeunes enfants ou d'auxiliaire de puériculture. Mais on notera qu'en tout état de cause, à part un chef de service initialement recruté sur un autre poste puis muté pour procéder à l'ouverture du centre, aucun homme n'est présent dans une équipe qui, de ce point de vue, ne dépare pas de ce qu'on peut observer dans les autres centres maternels.

Des compétences spécifiques ?

Quand on interroge les professionnelles sur les compétences requises pour travailler en centre maternel, des compétences *spécifiques* par rapport au contexte, les réponses spontanées portent en premier lieu sur des savoirs faire et non des savoirs théoriques. Le mot repris par la quasi-totalité des membres de l'équipe, «venant en premier» (entretien A) est celui de «patience». Il ne faut pas en effet attendre de résultats immédiats du travail d'accompagnement et de conseil prodigués aux mères. Il faut aussi supporter leur versatilité et l'im maturité de comportement d'adolescentes. La persévérance est donc nécessaire.

Les professionnels lient la notion de patience à celle «d'écoute», également jugée «très importante» (entretien A), d'autant qu'on a affaire à des «ados qu'il faut rassurer» (entretien E). Savoir écouter est indispensable si l'on veut «comprendre» ce qui se passe, a fortiori si l'on s'intéresse aux «enfants» et doit se faire de manière bienveillante, avec «compassion», faute de quoi «ça ne marchera jamais» (entretien B). Mais les capacités d'écoute ne sont pas nécessairement réservées aux personnes accueillies, elles sont également utiles pour le «travail en équipe» qui nécessite aussi des capacités «d'adaptation» (entretien G). Mais le sens de l'adaptation concerne aussi les résidentes, dans la mesure on ne peut espérer obtenir de résultats en abordant le public de manière rigide et stéréotypée.

Pour l'auxiliaire de puériculture, il est essentiel d'établir une «communication» parce que les enfants ont «besoin, besoin, besoin» de communication, «qu'elle soit verbale, gestuelle, les mimiques». Et il est impératif de communiquer également avec les parents car les enfants n'étant pas en capacité de parler, ce sont plutôt les résidentes qui vont donner des informations aux professionnels, ce qui est jugé «capital» (entretien B).

«Trouver la juste distance dans la relation» avec les résidentes nécessite de l'expérience» (entretien D), d'autant que ce sont parfois «des cas difficiles». Elles sont jeunes, «pour certaines ne sont pas autonomes et ont vraiment besoin d'accompagnement pour s'orienter» (entretien E). Et dans l'accompagnement quotidien, il faut de «l'organisation, de la maîtrise de soi, du contrôle». Sinon on peut facilement «se laisser déborder par les situations». Dans la relation avec les jeunes mères si on est trop distant parce qu'on a peur de se lancer le lien ne se crée pas et si on est trop proche elles

«prennent les membres du personnel pour leurs copines». Donc «on peut facilement se laisser déborder ou se mettre trop à l'écart et pas réussir à travailler convenablement» avec les mères (entretien D).

Le rôle éducatif s'impose à tous les professionnels, y compris à la psychologue qui doit apprendre à différer la demande «urgente» et faire face à l'intolérance à la frustration quand on dit «non». Car il n'est pas possible d'accorder un rendez vous sur le champ quand on a plusieurs entretiens planifiés dans la journée. Différer c'est aussi permettre à la personne d'être plus posée, de réfléchir et ainsi au dialogue d'être construit. «Parce que l'urgence ne permet que l'expression de la pulsion». (entretien F.)

Il en est de même pour l'éducatrice de jeunes enfants estime devoir «élargir» les compétences déjà acquises. En l'occurrence c'est d'autant plus délicat qu'elle «sort de l'école» et que la pratique du centre est «loin de ce qu'on [y] apprend». Travailler en centre maternel demande «une prise de recul plus importante» que dans le milieu professionnel ordinaire des éducateurs de jeunes enfants : crèches, haltes garderies, jardins d'enfants. Cela demande des connaissances plus larges car l'accompagnement des familles se fait sur une «palette elle même plus large». En travaillant par exemple en crèche, l'éducatrice de jeunes enfants n'aurait pas à s'occuper de recherche de mode de garde pour les enfants, ni de relations avec la Caisse d'allocations familiales ou Pajemploi, le service de l'URSSAF en charge des employeurs d'assistantes maternelles. Et enfin «il y a le travail avec les familles : c'est la compétence acquise pendant la formation mais qui est développée ici dans le champ de la protection de l'enfance» (entretien G).

Les savoirs-faire décrits sont liés aux compétences attendues d'éducateurs, mais si toute l'équipe fait, chacun de sa place et à sa manière, du travail éducatif, celui-ci ne faisait pas partie de la formation initiale de tout le monde. La psychologue note que «ce rôle là, on ne l'apprend pas à la fac» mais «sur le terrain et en lisant des bouquins». Pour elle «la fac c'est très généraliste finalement», même si «on apprend quand même plein de choses avec les stages». Mais pour elle, «en sortant de la fac on est pas psychologue (...), on a été étudiant en psychologie mais (...) pas professionnel» (entretien F).

Concernant les savoirs «techniques», pour une éducatrice spécialisée «il faut se remettre dans tout ce qui est administratif : le RSA, la CMU...». Etant travailleur social dans un centre maternel, on peut penser gérer le quotidien, la vie collective avec les résidentes, mais «on fait beaucoup d'administratif» (entretien C). Il faut donc «maîtriser les dispositifs sociaux parce qu'on doit faire quand même pas mal d'ouverture de droits, les aider dans leurs démarches préfecture etc.» (entretien D).

Si une formation spécifique préalable n'est pas exigée, les travailleurs sociaux doivent acquérir des «compétences sur la protection de l'enfance» car ils sont mandatés par l'Aide sociale à l'enfance. Compte tenu de la situation des mères, certaines pensaient «qu'il y avait bien un papa quelque part» mais «la découverte ça a été le droit de la famille» (entretien C).

Last but not least, les professionnelles auront à développer leurs compétences d'écoute et d'adaptation car au centre maternel se trouve réunie une équipe pluridisciplinaire. C'est une expérience nouvelle qui «ouvre des horizons» (entretien G), dans la mesure où elle rapproche des corps de métiers ne travaillant pas traditionnellement ensemble, comme ceux de la petite enfance (éducatrice de jeunes enfants, auxiliaire de puériculture) et ceux du social (assistantes sociales, éducatrices spécialisées).

3.2.2 Les attentes des institution envers les professionnels

Quand on interroge les professionnelles sur ce qu'elles imaginent être l'attente des institutions envers elles, une partie répond principalement sur les missions exercées, alors que l'autre s'attache à questionner le dispositif des centres maternels. La représentation des missions, comme celle des attentes envers les résidentes, est variable selon la profession du membre de l'équipe. Certains professionnels ont une vue très axée sur leurs propres fonctions alors que d'autres se réfèrent à la fonction de l'établissement en tant que tel.

Fanta, la maîtresse de maison, considère qu'on attend d'elle «d'assurer la vie quotidienne des hébergées» en veillant sur «tout ce qui est tâches ménagères, alimentation». Pour elle, la maîtresse de maison est le «pilier» de l'établissement. Elle considère, avec plaisir que ses fonctions exigent une certaine polyvalence car il faut faire «un peu de tout». Mais elles dépassent le strict cadre de la

fiche de poste car «les mamans je crois qu'elles ont besoin de quelqu'un en dehors des éduc's pour se confier, faire confiance à quelqu'un». Les résidentes lui parlent beaucoup et évoquent «leur vécu» même «si elles ne (...) disent pas tout». Et la maîtresse de maison est, aussi, là pour les «rassurer» (entretien E).

«Accompagner», «donner des conseils», «voir ensemble comment on peut faire pour s'occuper des enfants» sont les principales missions que Louissette considère qu'on lui a dévolu en tant qu'auxiliaire de puériculture. Il faut apprendre aux mamans le développement de l'enfant, pour mieux comprendre et pouvoir s'en occuper de manière convenable. Il faut faire comprendre «à quel âge il a besoin de quoi, à quel âge il peut comprendre quoi, à quel âge il doit faire quoi et comment s'y prendre». Car «si on confond tout, on s'en sort difficilement» (entretien B).

Pour Marwa, on attend des psychologues «d'apporter un certain mieux être psychique» et un accompagnement des mères «dans un épanouissement, un équilibre», qu'on leur permette «de se retrouver identitairement, personnellement, même familialement : se retrouver au sein de leur propre lignée pour être des personnes à part entière et qu'elles puissent jouer un rôle positif dans la société». Plus prosaïquement, les psychologues doivent veiller à ce «qu'elles ne soient pas perdues». Mais est-ce bien la commande sociale ? En tout cas, c'est ce que Marwa attendrait des psychologues, explique t-elle en riant. Si elle était à la tête de l'institution, elle se demanderait «à quoi ça peut bien servir, un psychologue» ? Et répondrait : «à apporter à certain équilibre, à donner des billes, des choses pour s'épanouir et puis trouver des petits bonheurs au quotidien». Car ce n'est pas «parce qu'on a pas de travail, qu'on a pas de formation, qu'on ne s'épanouit pas» et il y des personnes «qui le montrent très bien au centre maternel, qui arrivent à trouver des choses positives, en allant une heure au parc, en parlant avec une compatriote, en parlant la même langue», car «ça permet aussi de se rapprocher de ses origines, de se sentir moins seule» (entretien F).

Dans une perspective plus large, Annabelle, travailleur social, s' imagine que la société attend des personnels des centres maternels qu'ils donnent aux jeunes filles accueillies «les bases pour se réinsérer dans la vie active et puis ensuite (...) les bases pour pouvoir éduquer leurs enfants correctement». En l'occurrence il s'agit de s'assurer que l'enfant bénéficie des soins primaires et de l'affection que tout autre parent pourrait donner, ceci afin de «bien grandir, bien évoluer» (entretien C).

Parivu formule les choses de manière plus incisive, introduisant une notion d'efficacité dans la commande sociale. La prise en charge en centre maternel est une dépense actuelle pour réaliser des économies futures en faisant que la société ait «moins d'enfants à charge». Elle attend donc que les équipes fassent leur travail «de sorte à ce qu'il n'y ait pas de séparation des familles, qu'on évite l'information préoccupante, la synthèse et le placement de l'enfant». Si on parvient à «insérer les familles rapidement», alors on évite de dépenser trop d'argent. «Le fond de l'histoire c'est surtout ça» (entretien G).

Mais encore faut-il avoir la possibilité d'insérer. Dans une situation où le marché de l'emploi est saturé et où les logements manquent, il importe avant tout d'éviter l'engorgement des structures d'hébergements. Pour Maryse, même si elle le dit en plaisantant, on attend avant tout des structures d'être en capacité de «faire tourner les places». Et dans le même temps les pouvoirs publics attendent «que les professionnels soient carrés au niveau de la protection de l'enfance, que les enfants aillent bien, que les mamans soient remotivées» et «mises dans une dynamique d'insertion». Mais ces injonctions supposées ne sont pas accompagnées des moyens jugés nécessaires, par exemple en terme de possibilités de relogement ou de dispositifs d'insertion à la sortie du centre maternel. Les jeunes femmes peuvent travailler leur projet professionnel et faire quatre ou cinq formations sans que leur situation ne se stabilise. Et face aux solutions de sortie, le centre maternel est laissé seul. Maryse est très agacée par le fait qu'on demande au centre maternel de stabiliser la relation mère-enfant et la situation socio-professionnelle mais qu'ensuite les pouvoirs publics «bloquent» l'accès aux places dans les structures faites pour assurer la transition vers le logement autonome¹¹⁷. Son impression est que des familles sont confiées sans que rien ne soit prévu ensuite, à part l'hôtel¹¹⁸. Le risque est donc une «dégringolade» dans la mesure où certaines jeunes femmes «ont encore besoin d'étayage» (entretien D).

«Ce serait bien qu'ils me disent ce qu'ils attendent de moi» expose Miryam en riant, mais soulignant quand même le caractère non-explicite de la commande sociale. Elle considère néanmoins qu'*in fine* les attentes sociales sont que les jeunes mères accueillies au centre maternel

¹¹⁷ Dans le département, l'accès aux logements relais et résidences sociales est donné en priorité aux personnes vivant dans des hôtels meublés. Les rares jeunes mères ayant pu y accéder étaient toutes en situation d'emploi.

¹¹⁸ Les mères de famille sont considérées comme prioritaires au «115» qui les oriente le plus souvent vers des hôtels.

puissent «rentrer dans le cadre» et qu'elle fasse son travail «comme il se doit» pour y parvenir. En accompagnant les résidentes dans un mieux être il s'agit de les mettre en situation de «répondre aux attentes de la société». Mais celles-ci sont «très compliquées» puisqu'il s'agit de pouvoir «s'occuper convenablement de son enfant» et de le «nourrir» en pouvant «avoir un travail» (entretien A).

Priorité à la mère ou à l'enfant ?

Bien que n'ayant pour aucun d'entre eux d'expérience professionnelle antérieure dans ce secteur, les membres de l'équipe du centre maternel ont profondément intégré le fait qu'ils exerçaient dans le cadre de la protection de l'enfance. La plupart d'entre eux doivent d'ailleurs rédiger un grand nombre de «rapports de situation», «notes d'incident» et autres «rapports de fin de prise en charge» destinés aux inspecteurs de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Chacun des professionnels est donc convaincu qu'en dernière instance la priorité sera donnée aux enfants, «parce que les mères sont là à cause des enfants» et qu'on «protège les enfants», comme l'explique la maîtresse de maison (entretien E). Au quotidien, l'attention n'est pas portée de manière égale et «ça dépend des familles». L'éducatrice de jeunes enfants ajuste son travail à l'évaluation de la situation. Il y a «des familles pour lesquelles la priorité sera à la protection de l'enfant» car il y a «risque de danger ou danger». Mais pour d'autres elle sera donnée au soutien et à l'accompagnement parce que l'enfant ne sera pas considéré comme en danger et la mère «en voie d'insertion ou avec un début d'insertion». Par conséquent, cette jeune femme aura peut-être besoin d'un accompagnement dans des domaines spécifiques, comme l'acquisition de la propreté par l'enfant. Concernant d'autres enfants pour lesquels «le repas se passe bien», le rythme est «adapté à son âge», mais où «il y un petit couac au niveau de l'acquisition du langage», par exemple «parce qu'il ne dit que des gros mots», l'accompagnement «va se faire sur ce domaine là» (entretien G).

Pour la psychologue, accompagnement de la mère et de l'enfant font partie d'un tout et l'équipe «essaie de faire les deux». Au quotidien, c'est peut-être le soutien à la mère qui prime, car il y a davantage de professionnels dédiés. Peut-être le travail en direction des adultes apparaît-il comme plus «concret». Ils sont «plus simples», alors que l'enfant ne parle pas. Et l'adulte, «ça trouve un travail, une formation...». Dans la vie de tous les jours au centre maternel, on entend plus parler des

mères que des enfants. Pourtant il serait souhaitable «d'équilibrer les deux». Cependant, dans les situations d'urgence, l'équipe «tranche grâce à la notion de protection de l'enfance» et «se recentre» (entretien F).

Le rôle du centre maternel...

Les missions du centre maternel sont définies par la La circulaire n° 81/5 du 23 janvier 1981 du ministère de la santé¹¹⁹ sur la protection de l'enfance (complétée par le projet d'établissement). Elles sont connues de tout le personnel et affichées dans les bureaux.

Pour les membres de l'équipe, le centre maternel est avant tout un lieu destiné à «protéger» (entretien E) à «permettre de se poser et de se construire» : «poser ses bagages, avec son enfant, et prendre le temps de se construire». C'est donc avant tout un lieu «sécurisant et solide» (entretien D). Sur cette base, on peut accompagner la femme dans sa maternité ou «dans la réalisation d'un lien mère-enfant qui soit acceptable» (entretien C). L'équipe déploie un ensemble d'actions à dimension éducative, visant à agir sur le «psychique ou le relationnel» (entretien A). L'institution a donc une certaine vocation de (re)formatage aux normes communément admises. Les résidentes doivent ainsi se montrer en capacité de répondre «aux besoins primaires de l'enfant», dont les besoins affectifs et «pouvoir ensuite mettre des règles, des limites» (entretien C). Les professionnels travaillent à combler des carences. Au delà des soins à l'enfant, il peut s'agir de lacunes «au niveau de l'hygiène» ou de règles de vie comme le «respect» et l'apprentissage de la politesse (entretien B).

Parallèlement, le centre maternel prépare la sortie des résidentes, afin de leur permettre de «retourner dehors convenablement» (entretien A), autrement dit «les remettre dans la société» par le biais de l'insertion professionnelle. C'est d'autant plus nécessaire que la plupart des jeunes femmes s'en sont «quand même mises à l'écart, que ce soit volontairement ou non» (entretien C). Il va donc falloir «les orienter vers le bon chemin» qui est celui menant à la «vie active» (entretien E).

¹¹⁹ voir annexe III

L'apprentissage de la «vie collective» (entretien B) comme celui des démarches administratives les plus basiques contribuent à rendre les résidentes «plus autonomes» (entretiens B et C) et leur donner les bases nécessaires. Mais hélas «toutes n'attrapent pas le pompon». Certaines, comme Astrid, ont pu «remonter la pente à un moment» mais ont «lâché» et l'action entreprise s'est terminée en échec (entretien A).

...au regard de ce que souhaiteraient les professionnelles

Le dispositif du centre maternel est-il efficace ? Permet-il de «s'en sortir» en se saisissant de l'aide proposée ? Les professionnelles semblent le penser et adhèrent très largement aux missions de leur institution. La tonalité des propos tend donc à décerner un satisfecit au dispositif et tend même à une certaine auto-congratulation quant au travail accompli.

La maîtresse de maison considère ainsi que le fonctionnement du centre correspond «largement» à ce qu'elle souhaite (entretien E). Pour l'éducatrice de jeunes enfants, l'accompagnement proposé aux familles «répond aux besoins et aux demandes» des hébergées. Il convient de garder à l'esprit «qu'on fait partie de la protection de l'enfance», qui demeure l'objectif premier. Protéger l'enfant implique de «proposer un accompagnement adapté», dans le but «d'insérer les personnes et de préserver le lien mère-enfant» (entretien G).

Le résultat est positif et les résidentes «y arrivent plutôt bien». Maryse, travailleur social, cite les exemples de Safi, «où on avait peur¹²⁰» et des personnes ayant eu jusqu'ici des parcours d'hébergement parsemés de ruptures. Elle observe que «même Sara, Zoé et les personnes qu'on disait fugueuses «arrivent à se poser» au centre maternel. Ainsi, même si «les accompagnements sont compliqués» le fait qu'elles veuillent rester témoigne du fait que les professionnels parviennent «à leur apporter un équilibre, une sécurité». Si ce n'était pas le cas, «elles seraient parties». Le cas de Sara, jeune fille ayant quitté le centre est révélateur car elle souhaite revenir. Et Sara «ne pose pas ses bagages n'importe où» (entretien D).

¹²⁰ La jeune femme avait connu un long parcours institutionnel et été exclue de plusieurs établissements où elle n'était restée que quelques semaines

Le résultat escompté n'est pas toujours au rendez-vous car l'équipe n'est pas composée de «sauveurs» mais de professionnels qui font au mieux de leur possibilités. Fort heureusement, ils peuvent se réjouir «que pour certaines ça marche», qu'elles trouvent une insertion professionnelle et «soient épanouies». L'essentiel est qu'elles «ne repartent pas à la case départ, dans leur famille ou à l'hôtel» (entretien F).

Les membres de l'équipe sont conscientes des limites d'une action qui «ne peut pas marcher avec tout le monde» car «certaines ferment les portes» (entretien B). Mais échecs ne sont pas imputés aux lacunes institutionnelles. Ce sont les «antécédents» des résidentes qui sont en cause, des «histoires qui font qu'elles ne sont pas encore prêtes à accéder à l'autonomie». La psychologue pense à Astrid, à Sheila, et à d'autres personnes ayant quitté l'établissement. Elle déplore que finalement «on arrive un peu tard» et que ce soit frustrant. Elle se demande si, en étant présents plus tôt auprès des jeunes filles «on aurait pu changer les choses».

Autre piste d'amélioration, soulevée par un travailleur social, disposer dans l'équipe d'un professionnel spécialisé dans tout ce qui est santé, pour les mères comme pour les enfants. «Les mamans on sent qu'un petit rien les fait stresser, les fait s'angoisser, avoir des maux de ventre». Alors sans doute serait-il profitable qu'elle bénéficient d'une éducation sur les soins à apporter à leurs enfants.

D'autres remarques ne questionnent pas l'institution mais la vie au centre, en particulier «l'estime que [les résidentes] peuvent avoir d'elles-mêmes, l'image de soi». Pour Annabelle, il s'agit de «savoir se maquiller et s'habiller correctement», ce qui, selon elle «peut aller aussi dans le sens de la réinsertion professionnelle» (entretien C).

3.2.3 Qu'attendre des résidentes ?

Institution médico-sociale, le centre maternel remplit des missions bien définies. Celles-ci ont des aspects très concrets et immédiats : héberger, nourrir. Mais la proposition d'un accompagnement social suppose qu'on aille au delà, sinon une structure de ce type ne serait pas nécessaire. D'ailleurs les pouvoirs publics séparent clairement ce qui relève de l'urgence sociale et des prérogatives des DRHIL par exemple et ce qui relève de la protection de l'enfance, comme les centres maternels.

La réussite de l'accompagnement suppose l'évolution de la situation de la personne, mais de même celle de son comportement. Dans ce sens, le centre maternel a une vocation éducative, non seulement concernant les enfants en bas âge mais aussi leurs mères. L'équipe observe mais propose aussi, cherche à obtenir une modification des comportements. Sa position est ambiguë car elle va au delà de la proposition de prestations, y compris en terme de conseils, pour se montrer active et interventionniste. Le temps imparti à l'action est limité, rythmé par le renouvellement (le plus souvent trimestriel) des «prises en charges» validées par l'inspecteur de l'aide sociale à l'enfance. Et des actions doivent être tentées pour éviter le pire : un placement de l'enfant ou l'obligation de recourir au «115» à la sortie de l'établissement, faute de solution d'hébergement.

Pour chaque personne, l'équipe se fixe des objectifs, correspondant plus ou moins au «contrat de séjour» passé avec elle et, de manière plus ou moins explicite, développe des attentes en terme de comportement de la part des jeunes femmes.

Pour Fanta la maîtresse de maison, il faut «qu'elles puissent s'en sortir». Si les jeunes femmes sont orientées vers le centre c'est «qu'elles ont des difficultés par rapport à leur vie» car «c'est pas facile d'être maman quand on est jeune». La question centrale est donc celle de l'autonomie, dans le sens de la capacité à faire face financièrement aux responsabilités familiales. Et «s'en sortir», objet de l'accompagnement, c'est pour elle «trouver du travail» (entretien E).

Bien sûr Maryse, travailleur social, vise un «idéal» qui serait que les résidentes sortent du centre «assez autonomes sur le plan financier et du travail et de la formation tout en sachant s'occuper correctement de leurs enfants au niveau affectif, santé...». Elle souhaiterait «qu'elles sachent anticiper les besoins de leurs enfants, qu'elles sortent assez autonomes pour pouvoir vivre toutes seules ou en semi-autonomie dans des logements d'insertion». Mais cela ne va pas du tout de soi. Des jeunes femmes ont de très petits niveaux scolaires, sont très négligentes vis à vis de leurs enfants, immatures ou psychologiquement très loin de l'idée même d'une insertion. Alors, concrètement, Maryse «n'attend pas forcément» quelque chose de son public : «c'est plus de moi que j'attends quelque chose, dans ma manière de travailler pour les aider à avancer», explique t-elle. C'est donc à l'équipe du centre de «mettre des choses en place» pour «qu'il y ait des représentations ou des manières d'agir qui évoluent» (entretien D).

Avant toute évolution, on attend donc un déclic, «une prise de conscience» comme dit Marwa, la psychologue. Pour Louissette il faut «pouvoir communiquer» avec les résidentes. On souhaite «qu’elles soient réceptives» car sinon, explique Miryam sinon il n’y aura pas de travail possible. Certaines jeunes femmes sont indifférentes ou ne comprennent pas l’intérêt de l’accompagnement proposé, s’estimant seulement contentes d’avoir une place «au foyer». D’autres s’avèrent franchement hostiles, comme le déplore Louissette, l’auxiliaire de puériculture. Quand elle commence à poser des questions, à essayer d’échanger, certaines résidentes coupent court : «Je ne veux pas de conseils ; je n’aime pas qu’on me dise ce que je dois faire». Elle est un peu désappointée, avouant qu’il y a des jeunes mamans qu’elle n’arrive pas à comprendre et qui «pensent que [les travailleurs sociaux] jouent les flics». Elles se comportent comme si en leur posant des questions on cherchait quelque chose, des éléments à charge contre elles. De ce point de vue, la position de l’auxiliaire de puériculture est la plus délicate car elle recueille systématiquement des éléments sur la santé des enfants, les pèse et les mesure, s’enquiert de leur alimentation, etc. Si elle considère ne poser des questions que pour avoir les éléments permettant d’accompagner correctement les mères, «en fonction des besoins de l’enfant», des résidentes se comportent comme si l’auxiliaire était là «pour critiquer, pour leur dire ce qu’elles doivent faire». C’est «comme si on les jugeait comme pas compétentes» en tant que mères. Mais pour Louissette, «on est pas née maman, on l’est devenue» et donc «d’une manière ou d’une autre on a besoin de conseils, quoi qu’il arrive» (entretien B).

S’intéressant particulièrement aux femmes «qui ont des problèmes dans leur positionnement maternel», Marwa la psychologue espère «une prise de conscience de leur rôle de mère, de ce que ça implique d’avoir un enfant». Elle constate que «souvent c’est pris à la légère» et que les jeunes n’ont pas conscience que leur enfant a des besoins différents et spécifiques, qu’il est une personne à part entière. La prise en compte de cette «dissociation» est alors un grand pas. On s’approche d’une préoccupation maternelle «alors qu’au départ il y avait un manque d’intérêt, une ignorance de l’enfant en se disant que c’est qu’un objet, qu’il faut juste lui donner à manger, à boire et changer la couche». Quand la mère arrive à exprimer de l’intérêt, à s’apercevoir de l’évolution de l’enfant, à en parler de manière positive, à dire «tiens maintenant il sourit, maintenant il bouge», alors les attentes de la psychologue sont satisfaites. Et elle espère que son action a pu avoir un rôle dans la considération donnée à l’enfant, dans l’épanouissement «en tant que mère et en tant que femme»,

car elle «n'oublie pas cette partie là». L'autre partie de ses attentes se situe à ce niveau car pour Marwa, les résidentes «ne sont pas que des mères, ce sont des jeunes femmes avant tout». Aussi, passé les premiers mois après l'accouchement, il convient qu'elles puissent se recentrer sur elles-mêmes afin de s'épanouir. C'est délicat dans la mesure où «souvent celles qui n'ont pas de travail ou de formation peuvent s'ennuyer et entrer dans une routine», ce qui in fine «n'est pas bénéfique pour l'enfant» (entretien F).

La question de l'évolution dans la relation avec l'enfant est également au coeur des préoccupations des éducatrices de jeunes enfants. Ainsi Miryam prend pour exemple le fait qu'une mère qui n'arrive pas à mettre de limites finisse par y parvenir ou «qu'une mère qui arrive pas à faire de câlins à son enfant où à lui dire je t'aime (...) puisse exprimer son bien être, ou son mal être». Si l'objectif est d'améliorer la relation mère-enfant, au final cela passe par le mieux-être de la mère elle-même. Celui-ci devient donc un objet de l'action éducative, des répercussions positives étant attendues sur l'ensemble des autres points.

Parivu, éducatrice de jeunes enfants, se fixe un programme se situant sur différents plans : faire en sorte que la jeune femme soit en capacité d'exprimer ses désirs et permettre de les mettre en place ; permettre l'autonomie du jeune enfant lui aussi, en travaillant sur ses besoins et la séparation ; faire en sorte que la mère soit «en capacité d'évaluer ce qui est bon pour l'enfant ou non». Enfin, aborder la question de la place du père, «essentielle dans le développement». A titre d'exemple, Parivu évoque un repas :

« Vendredi dernier le repas ne se passait pas bien pour une mère : sa fille ne voulait pas rester à table. Donc dans mon rôle d'accompagner les familles, je me suis assise à table, j'ai expliqué à l'enfant qu'il fallait manger. Elle a fait un caprice. Elle est descendue de la chaise et a renversé l'assiette. Donc avec l'accord de la mère et son soutien j'ai mis l'enfant «à réfléchir». Et suite à une conversation que j'ai eu avec l'enfant, lui expliquant que c'était l'heure du repas et tout ça, j'ai remis l'enfant à table... Mais la mère était partie au téléphone ! Et donc c'est moi qui ai accompagné l'enfant pendant le temps du repas, l'encourageant etc. Donc j'attends moi que ce soit la mère qui ait ce rôle là. Donc c'est un travail puisqu'après j'ai pu parler à la mère».

Les changements attendus sont tout à fait concrets, concernant les enfants qui mordent, qui frappent, etc. Et Parivu «espère bien» que l'équipe arrive à ce que les mères «posent des limites» et «réussissent à accompagner leur enfant vers l'acquisition de la propreté et toutes les étapes cruciales du développement de l'enfant, l'acquisition de la parole...». A ce sujet, elle aimerait, explique t-elle en riant, que les mères «réussissent à parler poliment et que les premiers mots ne soient pas des gros mots» (entretien G).

L'équipe du centre maternel cherche avant tout à être utile à l'insertion des jeunes mères et à leur faire gagner un maximum de «capacité d'agir» dans la mise en oeuvre de leurs fonctions parentales. Ce faisant, elle assume les missions qui lui sont confiées, voire va au delà, dans le cadre de la société existante. Elle le fait sans illusions, mais avec persévérance.

S'approprier la notion de «soutien à la parentalité» ?

Les professionnelles s'approprient volontiers la notion de «soutien à la parentalité». Elles en font l'élément central de leur action, même s'il ne figure pas dans les axes d'intervention mentionnés dans la circulaire cadrant les missions de ce type d'établissements¹²¹. Il est vrai que la circulaire date de 1981, soit bien avant que le terme ne s'impose. Mais aujourd'hui le «soutien à la parentalité» prend un caractère déterminant dans le champ de l'aide aux jeunes mères, par exemple au moment de l'orientation ou pas vers un centre maternel. C'est parce qu'il y a un problème de «lien mère-enfant» et des soupçons d'incapacité à remplir convenablement les fonctions parentales que les services de l'Aide sociale à l'enfance insisteront auprès du centre maternel pour l'admission de telle ou telle jeune. C'est également en fonction de l'existence ou non d'un tel besoin de «soutien» que l'équipe du centre maternel plaidera pour la prise en compte de tel dossier de demande d'admission et non de tel autre. Nous sommes donc ici dans le «cœur de métier», au bémol près que si parentalité il y a, en l'occurrence c'est avant tout de la fonction maternelle qu'il est question...

Mais la faible présence du père n'est pas un discriminant absolu et Marwa, la psychologue du centre, assume tout à fait le soutien à la parentalité comme une des missions premières. Pour elle la

¹²¹ Cf. infra, ANNEXE III

notion de «parents» renvoie à la mère *et* au père. En effet, pour elle si le père est absent ou pas investi, «il est quand même là parce qu'il a donné sa part pour que l'enfant puisse naître». Il a donc «un rôle à jouer» et c'est celui de la psychologue, dans le soutien à la parentalité, «de rendre présent le père même quand il est absent». Pour ce faire, elle en parle, pose des questions : «Qu'est-ce qui a plu chez cet homme ?» ; «Pourquoi la jeune femme a t-elle voulu faire un enfant, ou tout au moins souhaité le garder ?» ; «Quelle image garde t-elle du père ?» ; «Quelle image transmettra t-elle de lui à son enfant ?» ; «Souhaite t-elle qu'ils puissent se revoir ?». Cette réflexion est d'autant plus importante que certaines mères veulent couper les ponts par rancune, déception et sentiment de trahison. D'autres y réfléchissent mais hésitent car elles imaginent que l'enfant leur posera des questions.

Pour Marwa, soutenir la parentalité, c'est aussi donner toute sa place à la jeune «en tant que mère mais aussi en tant que femme». Il s'agit de valoriser ce qu'elle fait, de manière à lui donner confiance en elle. Pour la psychologue, le lien mère-enfant n'en sera que meilleur si la femme a confiance dans ces gestes, confiance en elle-même. Après un certain temps, elle peut elle-même constater les effets sur son comportement, sur ce qu'elle a pu changer, sur la manière dont elle peut se sentir à l'aise avec son enfant. La psychologue se souvient d'une résidente qui cachait son ventre parce qu'elle était jeune et avait honte. Elle était âgée de 18 ans. Mais une fois que l'enfant est né, elle en était fière et le montrait à tout le monde. Donc «ça c'est aussi du soutien à la parentalité, l'acceptation de l'enfant» (entretien F).

Cette notion de valorisation de la personne est également importante pour l'éducatrice de jeunes enfants. Elle doit se faire dans le respect «de la place de chacun». Le professionnel ne doit pas agir à la place du parent, «mais l'accompagner à faire, tout en le valorisant, que ce soit le père ou la mère». Dans le contexte du centre maternel, c'est essentiellement la mère qui est concernée. Pour autant, l'éducatrice de jeunes enfant cherche autant que faire ce peut à «parler avec des pères». Et là aussi le soutien à la parentalité c'est de «valoriser leur place», c'est à dire «encourager à faire tout en accompagnant» sur la personne a des questions. C'est «veiller à ce que la personne fasse bien, sans pour autant faire à sa place» (entretien G).

3.2.4 La famille et son rôle dans la société

La vision que les professionnels ont de la famille, son périmètre et son rôle social semble clairement découler de leur propre vécu familial personnel et de leurs origines culturelles.

Parivu l'éducatrice de jeunes enfants est la seule à donner spontanément une définition avant tout économique de la famille :

«D'un point de vue économique, la famille c'est ce qui fait fonctionner la société parce que si la famille ne consomme pas l'économie s'écroule. Pour moi c'est normal que l'homme et la femme vivent ensemble, aient des enfants, un travail chacun, fassent tous ensemble un effort pour que la société marche, paient leurs impôts, en consommant ce que le pays leur propose».

Elle est également la seule à évoquer la dimension «démographique» de la famille et son rôle dans le renouvellement des générations, ce qu'elle expose prosaïquement par un «s'il n'y a pas de famille au revoir tout le monde». (entretien G).

Aucun autre membre de l'équipe du centre maternel ne fait référence à une définition de la famille à dimension théorique, de nature ethnologique ou psychologique, telle qu'elle aurait pu être véhiculée dans le cadre d'une formation professionnelle ou d'un discours institutionnel. Les représentations qu'ils s'en font viennent uniquement du croisement entre le modèle qu'ils tiennent de leurs parents et les observations empiriques tirées en partie de leur pratique professionnelle. «La famille c'est une notion dont on entend parler dès tout petit. Quand on vit dans une famille avec un papa, une maman, des frères et soeurs on essaie de nous inculquer que la famille est importante, que les liens avec eux sont importants» (entretien C). Parivu, qui «avoue ne s'être jamais posée la question avant» considère que la famille «est l'essence même de la société» et qu'elle «imagine mal une société sans famille». Idée reprise par Louissette pour qui la société «ça vient de la famille». Par conséquent «quand tout va dans la famille, la société va mieux aussi. Quand ça va mal dans la famille, la société va pas être très bien». (B)

Chacune s'accorde à donner une importance fondamentale à la famille, perçue comme cadre de solidarité, d'éducation ou de bien être affectif. Pour une majorité de professionnels c'est la fonction de cadre organisant la solidarité entre individus qui est mis en avant. «Pour moi la famille c'est

important parce que c'est vrai que j'ai des liens assez forts avec ma famille...» explique Annabelle «On essaie d'être toujours présents, de se soutenir, qu'il se passe de bonnes comme de mauvaises choses. Moi j'ai toujours été très bien entourée par ma famille et je trouve ça très important d'avoir une famille sur laquelle on peut compter» (entretien C). L'avis est partagé par Maryse car «quand on a eu de bonnes expériences, on a envie que tout le monde vive la même chose... Pour moi la famille c'est contenant, c'est soutenant, ça permet que même quand ça va pas avec les amis, dans le travail, eh bien on a toujours la famille pour nous remotiver, pour dépanner quand il y a des problèmes» (entretien D). C'est également une évidence pour Fanta car «la famille ça sert à pouvoir compter les uns sur les autres». (entretien E).

Pour Marwa, c'est avant tout la fonction éducative qui prime. La famille «c'est le premier système social de l'enfant. Elle a un rôle à jouer car si la première société de l'enfant est délétère, néfaste, quelle image il aura de la société plus large ? Il peut percevoir le monde extérieur comme aussi dangereux, aussi néfaste que la famille dans laquelle il a pu être. A l'inverse un enfant qui aura grandi dans une famille protectrice, rassurante, il ira plus facilement vers l'autre, vers l'extérieur, parce que cette famille lui aura apporté les bases nécessaires pour affronter l'inconnu». (entretien F).

Louissette formule les choses de manière un peu différente, insistant sur l'importance de l'affection comme facteur structurant et permettant l'intégration sociale : «Un enfant bien aimé, dont la famille s'occupe bien, s'en sort mieux qu'un enfant qui a été un peu délaissé, maltraité, mal aimé. C'est la famille qui fait la société. Donc il y aura toujours impact dans leur vie sociale. Pour la santé aussi. Quand on se développe bien dans la famille, on est en bonne santé et après on est bien, surtout psychologiquement. Et quand on est bien psychologiquement on est bien dans la société» (entretien B).

Seule Miryam semble finalement mettre un bémol à l'enthousiasme général envers l'institution familiale, même restreinte à la mère et ses enfants. Elle explique que pour elle c'est important parce que c'est de cette manière qu'elle a été éduquée et que c'est la teneur du discours ambiant, «ce qu'on voit partout, ce que la société nous montre». Et pour la société, la famille c'est ce qui fait grandir les individus, les fait avancer, les éduque. Mais elle émet finalement un doute : «est ce que c'est vraiment important..? Y'a des gens qui s'en sortent très bien tous seuls...» (entretien G).

A l'exception de Miryam, enfant de divorcés élevée par sa mère, tout le monde s'accorde à donner un périmètre identique à la famille : le père, la mère et les enfants. Pour Fanta (E) «le coeur de la famille c'est Papa, Maman, les frères et soeurs». Avis partagé par Marwa (F) même si elle précise pouvoir «parfois utiliser une définition plus large, incluant les oncles et tantes, les grands parents» (entretien F). Quand à Annabelle (C) elle justifie sa vision étroite par son expérience personnelle, n'ayant «pas forcément de liens avec [ses] oncles, [ses] tantes, [ses] cousins».

De part leur travail, prendre en charge des «mères célibataires», les professionnels sont amenés à avoir un regard relativement bienveillant sur les nouvelles formes de familles. Pour autant, ce regard n'est pas homogène. «Moi les mères qu'il y a ici je les appelle des familles» explique Miryam» (entretien A). Parivu, l'autre éducatrice de jeunes enfants, confirme, considérant «une famille comme étant un parent plus un enfant». Et de préciser que c'est «une famille monoparentale». Chez d'autres professionnels, les réticences ne sont pas formulées explicitement mais apparaissent en filigrane. Annabelle constate à regret que «la famille a évolué dans le sens où il n'y a plus forcément un papa, une maman, des frères et soeurs mais [que] c'est plus des familles monoparentales». Cette vision un peu catastrophiste ne correspond pas à la réalité dans la mesure où les familles monoparentales ne représentaient «que» 22 % des familles en 2012, soit il est vrai un quasi-doublement depuis 1990¹²². Mais le sentiment d'inversion de la norme dominante s'affirme, même si, pour Annabelle, «il faut essayer d'évoluer avec ça». (entretien C). Cette nouvelle forme familiale est en tout état de cause considérée comme peu orthodoxe ou incomplète par plusieurs membres de l'équipe. Ainsi la psychologue considère qu'il «manque un membre», même si c'est sans dramatiser et en constant en souriant «c'est une famille partielle» (entretien F). Pour autant, elle constate que «les enfants [des personnes accueillies au centre maternel] le voient comme une famille» et en prend acte, disant ne pas voir «pourquoi on irait dicter aux autres un modèle familial précis». Cette idée d'incomplétude est exprimée également par Fanta, la maîtresse de maison qui donne au centre maternel le rôle de remplir le manque : «si on nous amène des mamans ici, c'est pas pour remplacer la famille, mais...», un peu quand même semble-t-elle hésiter à conclure.

¹²² INSEE, Structure des familles avec enfants en 2012, http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg_id=0&ref_id=AMFd3, consulté le 20 août 2015

S'il est donc admis avec ou sans regret que les femmes seules avec enfant «font famille», puisqu'il «faut vivre avec son temps et que maintenant il y a différents types de familles qui voient le jour», la présence de la mère semble tout au moins indispensable. C'est ce qu'exprime clairement Parivu quand elle note avoir «du mal à concevoir qu'un homme et un homme puissent constituer une famille avec un enfant» (entretien G).

Sur le rôle de la famille dans le développement de l'enfant

Il ne fait aucun doute pour Parivu, éducatrice de jeunes enfants, qu'un enfant «se développe mieux s'il est accompagné de son père et de sa mère», ce qui selon elle serait prouvé par «des études». Elle prend exemple des «répercussions» qu'auraient à l'adolescence le fait d'avoir grandi sans père. Par ailleurs la mère serait «quelqu'un d'essentiel au développement du jeune enfant, avec tout ce qui est le rapport au corps, notamment avec l'allaitement, les premiers soins». La première vertu de la famille au regard du développement de l'enfant est la sécurité, jugée primordiale. Elle garantit que «l'enfant va bien grandir» (entretien F) car elle permet son «bien être» (entretien A). Viennent ensuite «l'affect et les limites». Ce sont donc «les trois points essentiels pour qu'un enfant se développe correctement».

La famille élargie va également jouer un rôle, chacun apportant quelque chose à l'enfant en fonction de la nature de la relation et du statut de la personne. Pour Maryse par exemple, il est important que l'enfant voit ses grands parents, ses cousins et cousines. C'est d'ailleurs à travers ces rencontres régulières que l'enfant pourra acquérir le sens de la famille. Et chacun sera en mesure, à sa manière d'apporter à l'enfant quelque chose de différent et de complémentaire à ce que peuvent proposer les parents. Pour Parivu, la connaissance de la famille élargie, des oncles et tantes, est aussi un moyen de se situer dans la société. Or le besoin de «savoir d'où on vient», de se situer dans un groupe social et dans une lignée est «commun à tout être humain». Elle en prend pour preuve les personnes adoptées qu'elle a pu côtoyer et qui connaissent toutes «une crise» à un moment donné, voulant savoir d'où ils viennent. «Ils ont beau avoir une famille d'adoption ils ont quand même ce désir de recherche d'une famille biologique pour savoir d'où ils viennent». Ceci confirme le fait que, «oui, on se construit en ayant des racines bien ancrées dans la famille» (entretien G).

Sur le rôle du père et de la mère dans le développement de l'enfant

Pour tous les professionnels la famille a un rôle déterminant à jouer dans le développement de l'enfant. Dans ce sens ils conçoivent leur intervention comme un soutien ou un complément à celle de la mère accueillie au sein de l'établissement. Pour autant, leurs visions de l'existence de rôles spécifiquement masculins ou féminins est très contrastée. Trois de nos interlocuteurs expriment de manière très tranchée une vision du couple parental où les rôles de chaque sexe sont extrêmement différenciés. Pour quatre autres, si les rôles sont souvent distincts, cette complémentarité ne les assigne pas par nature à un sexe ou à l'autre.

Différenciation

Très marquée par son histoire personnelle, Annabelle a une vision précise de ce que doit être une famille : «un papa et une maman». Avertissant que ce qu'elle va dire «peut paraître un peu vieux», elle utilise des précautions oratoires pour défendre une vision qui lui paraît décalée avec ce qu'elle observe autour d'elle. Pour elle il faut donc en premier lieu un homme et une femme car cela ouvre la possibilité que l'enfant ait «un peu plus de bases de stabilité» avec «un repère paternel et un repère maternel». Si elle utilise les termes «paternel» et «maternel» et pas «masculin» ou «féminin» c'est qu'elle attribue des rôles bien précis à chacun au sein de la famille : «généralement on se dit que le papa il va mettre les règles, le cadre et la maman c'est la personne qui va faire des câlins, qui va rassurer, etc.». Cette vision explique donc logiquement sa perplexité face aux familles monoparentales. Non pas dans la mesure où un nombre considérable de tâches et de responsabilités devraient retomber sur une seule personne au lieu de deux, mais surtout parce qu'il y a confusion des fonctions devant incomber à chacun des sexes : «ça va être plus compliqué puisqu'il y a qu'un seul parent qui doit et doit poser les limites et avoir un rôle d'affection...». Dans une famille monoparentale le parent se trouve donc contraint à «jouer les deux rôles parentaux à la fois», ce qui est «compliqué» et par conséquent «pas toujours fait» (entretien C).

Les formulations de Parivu, éducatrice de jeunes enfants qui occupe son premier poste, sont très ancrées dans les fondamentaux de sa formation. Elle considère «que le couple homme - femme dans l'attente d'un enfant permet de l'accueillir dans des conditions optimales. Le père est un véritable soutien pendant la grossesse et également pendant l'accouchement. Et après, quand l'enfant paraît,

le père est une épaule sur laquelle se reposer, quelqu'un à qui on peut passer le relais quand la mère est fatiguée». Cette fonction de soutien et de relais dévolue au père est amenée à durer jusqu'aux trois ans de l'enfant car jusque là «le rôle de la mère est essentiel». Ensuite, «avec le complexe d'Oedipe et tout ça, c'est le père qui prend le relais, surtout avec les garçons». Le père peut donc s'inscrire pleinement dans son rôle : «il fait figure d'autorité et de chef de famille et c'est lui qui pose les limites, en soutien à la mère». Parivu n'est pas disposée à laisser s'installer de manière trop longue le face à face mère enfant. Par conséquent la présence du père est importante car «il fait tiers» et «aide à couper le cordon. Parivu explique qu'une des fonctions de l'éducatrice de jeunes enfants est d'intervenir face à «des familles où la relation entre la mère et l'enfant est trop fusionnelle», proposant alors «au père de faire tiers séparateur». Il importe en effet de «casser ce lien qui est parfois trop fort et qui peut être dans certains cas néfaste». Toute une stratégie est alors mise en place en amont de périodes jugées cruciales, comme l'entrée à l'école. Quand l'enfant a deux ans et demi, on propose «que ce soit le père qui fasse le temps des repas, ou le coucher» (entretien G).

Pour Fanta, la maîtresse de maison, la répartition des rôles au sein de la famille est une évidence. Dans la famille il y a nécessairement une personne proéminente, un chef, qui ne peut être que le *pater familias*. Poser la question de sa place devient presque incongru et appelle des réponses qui ne peuvent être que redondantes : «le père c'est lui le père de famille». En dehors de cette position d'autorité symbolique, il doit aussi «assurer pour la famille», c'est-à-dire s'assurer des rentrées financières lui permettant de fonctionner. Il a de plus le rôle de veiller, en dernière instance, à l'éducation : «la maman elle est là pour éduquer les enfants, mais le dernier mot c'est le père». La gestion quotidienne revient donc clairement à la femme : «c'est maman qui veille sur les enfants, c'est maman qui s'occupe du foyer». Mais ce modèle est percuté par la nécessité pour les femmes de travailler : «maintenant sur le plan financier, Madame suit». Et Fanta de constater, sans manifester de regret : «maintenant on a l'égalité, c'est pas comme avant» (entretien E). Reste donc au père principalement sa fonction symbolique et la délégation à la mère de toute la vie quotidienne au sein de la maison.

Egalité

Auxiliaire de puériculture, Louissette ne distingue a priori aucune fonction spécifique pour l'un ou l'autre sexe postule l'égalité «à part si l'enfant est allaité par la maman». Pour elle «Papa peut faire tout ce que Maman doit faire». Le seul empêchement tiendrait à une différence objective de situation au regard de l'emploi du temps : «si maman ne travaille pas et que papa travaille, ils ne peuvent pas faire la même chose. Mais si papa est disponible, ça peut être égal». «Pour moi il ne doit pas y avoir de différence», précise t-elle. Elle justifie son point de vue par le fait qu'on «voit bien qu'il y a des papas qui s'occupent de leurs enfants quand les parents sont séparés ou quand la maman est décédée ; et qui s'en sortent super bien» (entretien B). Louissette constate que certaines institutions adoptent des démarches volontaristes pour mettre au maximum les pères d'effectuer les mêmes gestes que les mères. Car dans certaines circonstances, les hommes tendent à être un peu effacés et les femmes à prendre toute la place. C'est le cas pendant l'accouchement, où spontanément les pères ne savent pas trop quoi faire et comment aider. Par conséquent, maintenant on essaie de faire une place au père : «on lui laisse couper le cordon, pour qu'il participe, on lui donne des trucs à faire. On voit très bien que quand on les laisse participer ils sont contents. On initie les pères aussi à donner le biberon, à faire le change...». Louissette observe une évolution par rapport à l'époque où «c'étaient toujours la maman ou la mamie» qui s'occupaient de genre de choses. Cette participation des pères est jugée bénéfique également pour la mère, fatiguée, mais aussi pour la relation dans le couple et pour l'enfant. Ce soin apporté par le père à l'enfant va créer du lien. Ce qui fait le lien mère-enfant, «c'est que Maman fait tout pour lui». On peut donc imaginer qu'un effort du couple fasse bouger les choses et il est important que le père s'occupe de l'enfant «en toutes choses». En tous cas «on essaie», lâche Louissette. C'est un combat implicite contre la tradition, en rupture avec l'époque où les pères «avaient moins de responsabilités, sauf financièrement et peut être aussi moralement, pour l'éducation» mais ne s'occupaient pas directement de l'enfant (entretien B).

Miryam tient à la présence d'une figure masculine, «dont n'importe quel enfant a besoin pour se construire». Mais «que ce soit le père ou un autre homme», peut importe du moment qu'elle est présente. Pour elle ce besoin plonge ses racines dans l'histoire, à l'époque où la figure paternelle représentait tout ce qui concernait les limites et la figure maternelle l'affect. Elle contextualise néanmoins en précisant que si c'est dans ces traditions qu'on trouve le besoin de figure masculine

elle n'est «pas forcément d'accord» avec la répartition des rôles qu'elle proposait. Par conséquent, elle est disposée à donner à l'homme une fonction affective, même si elle s'exprime de manière différente de la mère car «on sait que les hommes et les femmes sont complètement différents». Mais s'il faut bien «un homme et une femme pour faire un enfant», alors pour grandir celui-ci aura besoin des figures paternelle et maternelle ou tout au moins masculine et maternelle. Faisant explicitement référence à sa propre histoire, Miryam se sent portée à ne fixer aucune fonction spécifique à l'homme et à la femme dans l'éducation. Pour elle le fait qu'on parle d'autorité concernant le père relève d'une banalité, d'un discours qu'on entend «au café» quand on discute «avec n'importe qui». Mais elle ne voit rien de spécifique (entretien A).

«J'aimerais que le père et la mère aient un rôle identique et que l'enfant puisse avoir le même attachement avec la mère ou le père» affirme Maryse. Mais selon elle même si le père est très investi, elle fait implicitement référence à son époux, «la maman ça va rester beaucoup pour les câlins, les bobos, tout ça». En effet même si le père est présent et a envie de réconforter les enfants, ceux-ci vont plus se tourner vers la mère, peut-être par «instinct». En dehors de ce constat, il n'y a pas de rôle prédéfini et le père comme la mère peuvent «intervenir sur l'éducation, sur le recadrage quand il faut punir l'enfant». Mais ce n'est pas qu'au père de tenir ce rôle : la mère peut le faire tout autant. Il en est de même pour la sécurisation de l'enfant, les soins etc. Maryse explique que cette implication identique correspond à sa représentation de ce que doit être le comportement d'un couple vis à vis des enfants. Mais elle précise que ce n'est «pas facile» et que cela demande un effort pour l'homme de «dépasser son ego» pour faire «des choses qui sont attribuées à la femme dans l'esprit collectif». Certains pères y parviennent, d'autres pas. D'autant que la femme peut aussi être tentée de ne pas leur laisser la place, par exemple de se retenir de consoler en premier un enfant qui a mal pour laisser son père le faire. Une participation des deux parents aux divers aspects de la parentalité est possible, mais elle nécessite «des sacrifices des deux côtés» (entretien D).

Pour Marwa, la psychologue, la différence entre hommes et femmes dans les fonctions éducatives «reste à démontrer». Selon elle les parents sont complémentaires mais n'ont pas de rôle prédéfini, chacun étant capable de «donner de l'affection, nourrir l'enfant, donner les soins nécessaires, le bain...». Par contre la mère aura nécessairement une relation particulière à l'enfant, privilégiée, car c'est elle qui a porté l'enfant, l'a allaité. C'est «une relation plus intense, plus proche au corps, plus intime». Le père est un peu extérieur à elle et la complète en se positionnant d'une autre manière.

Mais, comme Maryse, Marwa note que pour que cela puisse fonctionner il faut que «la mère qui laisse la place au père pour s'investir». Chacun trouvera donc sa place, de manière non stéréotypée. Des mères peuvent être tout aussi autoritaires que des pères, mais les attitudes tendent à s'équilibrer au sein du couple : «quand il y en a un qui est autoritaire, sévère, l'autre sera plus cool, plus laxiste, pour contrebalancer. Et du coup ils s'inscrivent différemment dans leur rôle et l'enfant sait comment jouer. Il sait qui aller voir quand il a besoin de quelque chose. Je pense que l'enfant confère des places différentes. Tout vient du regard de l'enfant. Il sait très bien ce qu'il peut demander à la mère et ce qu'il peut demander au père. (entretien F).

Conclusion

Les conceptions différentes voire antagonique des fonctions parentales véhiculées par les différents membres de l'équipe ne renvoient pas fondamentalement à des cultures professionnelles différentes. Les éducatrices de jeunes enfants ont des conceptions divergences, de même que les travailleurs sociaux. On ne retrouve donc pas le clivage, constaté dans d'autres contextes, entre par exemple assistantes sociales et éducateurs spécialisés¹²³.

3.2.5 Sur la présence des hommes au centre maternel

Une équipe très féminine

L'équipe du centre maternel est composée d'un homme, le chef de service, et huit femmes. Elle témoigne par sa composition de la manière dont les stéréotypes de genre s'imposent dans le paysage

¹²³ GIULIANI Frédérique, «Mères «à l'essai» : analyse des processus de catégorisation dans un dispositif de soutien à la parentalité de l'ASE», dans MARTIN Claude (dir), *«Etre un bon parent», une injonction contemporaine*, Presses de l'EHSP 2014, pp.214-215, 221

des établissements de protection de l'enfance et tout particulièrement en relation avec la petite enfance¹²⁴.

Les membres de l'équipe sont unanimes à regretter qu'elle ne comporte pas davantage d'hommes. Le centre maternel est un univers très féminin. Le seul homme présent quotidiennement est le chef de service. Deux des trois veilleurs de nuits (travaillant par roulement) sont également des hommes, ainsi que les membres de l'équipe technique qui sont présents une demie journée par semaine pour des menus travaux d'entretien. C'est une présence très faible au regard des dix-huit résidentes habitant l'établissement et des huit membres de l'équipe socio-éducative. Aussi, c'est cet aspect qui est critiqué en premier, au sens où il ne correspond pas à la mixité qu'on trouve à l'extérieur. «Dans la vie, on ne reste pas qu'entre femmes», note Maryse. «A l'extérieur il n'y a pas que des femmes. Quand [les résidentes] vont travailler, il n'y aura pas que des femmes». Et d'ajouter que cet univers de femmes «ce n'est pas la réalité». Elle le regrette d'autant plus que, précise t'elle en riant, «laissées entre elles [les femmes] sont chiantes» (entretien D).

Avec des mots différents, plusieurs professionnelles estiment que la présence d'hommes aurait une sorte de fonction d'exemple auprès de jeunes femmes ayant enchaîné les déceptions. Ces mères «pour la plupart seules, à cause de leur parcours ou de ce qu'elles ont pu vivre, des diverses épreuves rencontrées» n'ont «pas une image de l'homme très glorieuse» (entretien G). Alors «ça pourrait énormément aider ces mamans à repérer le rôle d'un homme». Et pour commencer un homme en situation de travail. Ça pourrait «leur montrer qu'un homme va pas forcément faire des coups foireux, va pas forcément être méchant, mais qu'on peut aussi compter sur présence masculine, sur quelqu'un qui écoute, sur quelqu'un qui peut accompagner, qui peut donner des conseils» (entretien C). La place de l'homme s'en trouverait valorisée. Un autre argument est que la présence d'hommes permettrait «de calmer» les esprits quand ils s'échauffent ou «de dédramatiser» certaines situations (entretien D). Pour Fanta «nous les femmes, maintenant on a la capacité de faire un peu tout, mais les hommes, c'est les hommes : ça nous rassure quand il y a des hommes» (entretien E).

¹²⁴ Pour mémoire, 97 % de femmes chez les éducateurs de jeunes enfants, 67 % chez les éducateurs spécialisés. Source : INSEE, recensement 2010. Cité par MISSION ANALYSE STRATEGIQUE SYNTHESE ET PROSPECTIVES de la DIRECTION GENERALE DE LA COHESION SOCIALE, «Genre et renouveau du travail social», *Cahiers stratégie et prospective*, 2014, n°1, p. 31

Une large majorité de professionnels semble également considérer que les différences entre hommes et femmes sont telles qu'il y a un manque de ce côté car «on ne réfléchit pas de la même manière» (entretien A). L'existence d'un «regard masculin» permettrait peut être d'améliorer l'accompagnement car il est possible que parfois les femmes «ne pensent pas à certaines choses». En tout état de cause la différence entre sexes est supposée faire que les femmes et les hommes ne vivent pas la même expérience dans la relation avec l'enfant (entretien F). Par conséquent l'homme peut aider en tenant «un autre discours» (entretien C) et en apportant «des conseils, un accompagnement que [les] femmes n'apportent pas» (entretien G). Pour ces membres de l'équipe, malgré leur professionnalisme et la formation reçue, leur féminité surdétermine en quelques sortes leur perception des choses et seule une présence masculine permettra d'y remédier. Elles en prennent pour preuve la présence d'un éducateur spécialisé stagiaire qui a passé trois mois au sein de l'établissement jugée éminemment «positive» (entretien C) car «on voit bien que les mères accrochent» (entretien D). De plus «les enfants sont allés vers lui ; il jouait avec eux». Pour Marwa, la psychologue, cela confirme le fait que les enfants aient «besoin d'un repère masculin». Selon elle, «on voit la différence quand un homme est présent dans le quotidien : les enfants ont un autre regard». Elle prend pour exemple les venues du service technique : «il y a plein d'enfants qui vont ouvrir, qui sont contents quand il y a [ces] hommes qui viennent. On voit que ça apporte un nouveau souffle, que ça apporte quelque chose d'autre à l'enfant. Et il en a besoin, forcément» (entretien F). La nécessaire présence de cette «figure masculine» supplémentaire (entretien A) se trouve renforcée par le fait qu'il «manque cruellement de pères au centre maternel» (entretien F). *Last but not least*, ce pourrait être profitable à «l'esprit d'équipe» que les membres de l'équipe socio-éducative ne se retrouvent pas «qu'entre filles» (entretien F).

Sur la présences des pères et autres hommes

Le centre maternel permet aux résidentes de recevoir des visiteurs tous les jours, de 10h à 19h et de les inviter à partager le repas collectif de midi. Ce faisant, le maintien d'une vie sociale et de relations familiales est favorisé. Parmi les visiteurs, on trouve donc de nombreux hommes : pères, frères, oncles ou amis des jeunes femmes accueillies, petits copains et pères des enfants. Ce mode de fonctionnement, figurant en bonne place dans le projet d'établissement, est très différent de ce qui se pratique dans d'autres centres maternels du département, en tous cas ceux proposant un hébergement dans un lieu unique. Ailleurs les visites peuvent être soit interdites soit assez

strictement encadrées. Cette mixité est généralement saluée par les professionnels qui y voient divers avantages, même si certains pointent des limites ou mettent quelques bémols à ses vertus.

Pour Marwa, «c'est une bonne chose». Et d'ajouter qu'elle encouragerait qu'il y ait les oncles, les pères, les grands-pères, les copains» car ces présences sont bénéfiques aux enfants «qui n'ont pas de repères masculins». D'autant «qu'on est pas dans une société de femmes : on est dans une société plurielle métissée» ce qui rend important «qu'il y ait des hommes qui viennent de tous horizons» (entretien F). Le fait «qu'il y ait des hommes de l'extérieur qui puissent venir au château¹²⁵» témoigne en premier lieu du fait que «le centre maternel laisse la place aux pères qui souhaitent s'investir» (entretien C). Ensuite cela permet aux pères de voir «où habite leur copine (ou leur «ex»)) et où habite leur enfant, où il évolue» (entretien D). Et c'est profitable aux enfants car «ils ont besoin de voir leurs deux parents». «Il ne faut pas couper l'enfant du père» car «c'est très important que les enfants puissent connaître leurs deux parents» (entretien E). En ne permettant pas les visites, le centre risquerait de rendre les choses plus difficiles.

La présence de pères a aussi une dimension exemplaire vis à vis des mères qui ont gardé une telle rancune envers celui de leurs enfants qu'elles ne souhaitent pas aborder le sujet. Ces enfants peuvent se dire : «tiens, il n'y a pas que ma mère» et quand ils appellent «papa» leur petit copain ou un autre homme présent dans le centre «ça permet d'ouvrir sur des sujets qui peuvent être tabous» et d'engager réflexion et dialogue (entretien F.). Et les visites peuvent représenter une forme d'encouragement, créer une émulation car cela montre à toutes les mères que certains hommes peuvent le faire. L'intérêt d'une présence régulière des pères est assez bien illustré par la situation de M. Diabate, compagnon de Kadidia (entretien 10) et père du petit Fodé. Il vient régulièrement au centre, depuis près de deux ans et se montre très soutenant par rapport à sa compagne. Son fils est toujours très content de l'accueillir. L'équipe du centre maternel a toujours favorisé et encouragé ces visites, cherchant à mettre M. Diabate à l'aise et en confiance. Le fait qu'on lui donne de l'importance dans son statut de père, même s'il est dépourvu de titre de séjour, semble lui avoir fait du bien ainsi qu'à toute la famille. M. Diabate a régulièrement dépanné sa compagne, assurant la garde de l'enfant au sein du centre maternel pendant que Kadidia se rendait à des rendez-vous professionnels ou à des formations.

¹²⁵ Le centre maternel est situé dans une grande maison bourgeoise de la fin du XIXe siècle, munie de tours d'angle et nommée «le Château» par les habitants de la commune.

De manière unanime, l'équipe du centre maternel souhaiterait que les pères s'impliquent davantage. Pour l'auxiliaire de puériculture, ils ne devraient pas demeurer de simples visiteurs car, «comme tous les parents, ils doivent aussi s'occuper de l'enfant». Elle compare avec ce qu'elle observe dans la PMI où elle effectue son autre mi-temps : «quand Maman est occupée, c'est Papa qui amène les enfants pour voir le médecin, pour faire les vaccins» (entretien B). Il est vrai qu'au centre maternel les choses peuvent être plus compliquées car chacun ne connaît pas toujours leur situation : «s'ils sont mariés, si le père a bien reconnu l'enfant ou si le visiteur est juste un petit copain de la mère». Mais si le couple est marié ou que l'homme a reconnu l'enfant et qu'il veut jouer son rôle de père, alors ce serait utile qu'il puisse être lui aussi accompagné de temps en temps. En particulier il serait utile qu'il discute avec l'auxiliaire de puériculture, assiste aux pesées. Cela permettrait a minima de se représenter la manière dont se passent les choses.

Parmi les professionnels, les éducatrices de jeunes enfants ne semble pas avoir la même idée que la majorité sur les bienfaits de la présence masculine. Si l'une salue la présence des hommes, c'est pour y mettre de fortes restrictions implicites : «moi je trouve que c'est très bien si c'est pour le bien être de l'enfant ou parce qu'ils sont encore en couple» (entretien A). Mais quid des autres, c'est à dire de la quasi totalité des hommes concernés ?

Sa collègue est plus explicite, affirmant que la présence de «mecs de passage» n'est bonne ni pour la mère, ni pour l'enfant, ni pour l'équipe. En premier lieu cela alimenterait les ragots. En tout état de cause c'est considéré comme destructeur à long terme car devant laisser des «marques psychologiques». Il y a aussi le risque que l'enfant s'attache à une personne qui devienne «sa figure paternelle» et qu'il soit terriblement déçu si sa mère le quitte pour un autre. L'inquiétude est démultipliée si la situation devait se répéter «plusieurs fois». Alors, si l'enfant est un garçon, il serait amené plus tard à répéter le même schéma «puisque'on reproduit en principe ce qu'on a connu». Et si c'est une fille elle va être amenée «certainement à cumuler des conquêtes». L'éducatrice de jeunes enfants semble embarrassée car les jeunes filles ont «le droit de vivre leur vie privée» mais aussi «besoin de faire leurs erreurs». Quant aux professionnels, ils n'ont «pas [leur] mot à dire» même s'ils désapprouvent (entretien G).

3.2.5 Les modalités de la présence des hommes

Les professionnels et le règlement

Au centre maternel, les visites sont autorisées tous les jours, y compris dans les chambres, de 10h à 19h. La totalité des membres de l'équipe éducative s'estime satisfaite de la manière dont elles sont organisées. Elle se félicite d'une certaine ouverture d'esprit en comparaison avec d'autres établissements similaires, permettant ainsi l'investissement des pères qui le souhaitent. L'assez large amplitude horaire est louée car elle permet aux pères de passer du temps avec leurs compagnes et leurs enfants, de prendre les repas du midi avec elles. Le fait que les pièces d'identités des visiteurs soient relevées et les entrées et sorties notées est considéré comme suffisamment sécurisant, tout comme le fait qu'il soit impossible d'entrer dans l'établissement sans sonner et que quelqu'un vous ouvre.

Ceci semble convenir à tout le monde car les contraintes sont relativement faibles et l'accès à toutes les pièces laissé libre. Difficile de faire davantage. Quant à la mise en oeuvre, elle ne pose pas de problèmes particuliers. Les horaires d'ouverture sont jugés «convenables» car permettant aux femmes de «garder un rythme en fonction de leurs enfants» (entretien A) sans qu'il soit perturbé par les visites, qu'elles soient le fait du père ou de quelqu'un d'autre. Le fait que les visiteurs puissent de plus manger avec les résidentes est apprécié car «c'est un partage aussi avec l'enfant» (entretien A). Les horaires de visite sont respectés. Les rares fois où cela n'a pas été le cas les résidentes ou les visiteurs ont été repris et cela ne s'est pas reproduit. De manière générale personne ne fait de difficulté à décliner son identité et tout se passe bien.

La souplesse est considérée comme positive car facilitant l'implication des pères :

«Moi ce que j'aime bien c'est qu'on leur met pas la pression. Ils ont le droit de venir ; ils ont le droit de nous rencontrer, ou pas ; ils sont quand même assez libres dans le château ; ils ont le droit d'aller dans les chambres, parce que c'est quand même l'endroit dans lequel les enfants dorment et vivent. Du coup c'est bien parce qu'ils ne se sentent pas opprimés et n'ont pas peur d'être jugés. Après ce je trouve

un peu dommage c'est qu'on a finalement pas beaucoup de relations avec eux. Et ça je pense qu'on devrait plus le développer. Même si on leur laisse le temps de prendre leurs marques, de venir [à nous]. Parfois ce serait bien d'essayer de les rencontrer, sans que ce soit forcément obligatoire ; de voir un peu aussi eux comment ils se sentent par rapport aux enfants. Si ça se trouve eux aussi ils ont besoin d'aide parce qu'ils savent pas comment se positionner. Mais si on mettait trop de pression on aurait moins de papas dans l'établissement» (entretien D).

Ce qui est perçu comme une réussite est mis en contradiction avec la pratique de certains autres centre maternels où les pères n'ont pas le droit de monter dans les chambres et sont reçus dans une salle dédiée, souvent en présence d'un travailleur social. Cette rigidité est attribuée à la volonté des dits travailleurs sociaux d'observer le père dans sa relation avec l'enfant, «de savoir absolument» comment il se comporte avec lui. Mais la volonté d'observer cache peut être d'autres motifs moins avouables, comme la peur, dans la mesure où certaines femmes ont des relations avec des hommes qui ont été violents. Et peut être qu'au fond il y a «la peur du père» tout simplement. La mère est présumée avoir un minimum de compétences alors que le père est l'objet d'une suspicion permanente : «il est comment ?» ; «il est impliqué ou pas impliqué ?» ; «il s'en occupe comment ?». Comme si c'était moins naturel. Et quand on demande à l'interviewée son appréciation sur ce phénomène, la réponse est directe : «pour moi c'est des conneries» (entretien D). L'équilibre trouvé est considéré comme satisfaisant. On laisse une place aux pères. Pas comme s'ils étaient chez eux puisqu'il y a un règlement, qu'il doivent produire une pièce d'identité. Mais suffisamment pour qu'ils se sentent à l'aise. Le résultat est jugé comme positif au regard de l'évolution de situations comme celle de Marivon et Kilian. Compte tenu de l'ordonnance de placement provisoire de l'enfant, de la situation du père et des antécédents du couple en matière de violence réciproque, il est probable que dans un autre établissement ces personnes aient été l'objet d'une «mise sous pression» constante. Ici l'équipe a su se montrer souple, laissant en particulier sa chance au père sans porter de jugement parce qu'il était «catalogué violent, SDF, etc.». Et au final il se montre capable de rencontrer spontanément les professionnels pour parler de sa fille.

Le regret principal est formulé sous forme d'auto-critique car l'équipe ne «travaille peut-être pas assez avec ceux qui s'investissent» et qui sont involontairement oubliés. Finalement ce n'est que quand la prise en charge tend à la fin que les travailleurs sociaux s'interrogent sur la possibilité d'un

«projet de couple» nécessitant un «travail avec le père». Certains travailleurs sociaux regrettent que les pères ne soient pas reçus dès les entretiens d'admission et aimeraient qu'un «accompagnement global de la famille» soit mis en place (entretien C).

Une vie commune sept heures par jours (parfois douze heures certains samedis et dimanches) crée une grande proximité entre le personnel du centre et les hébergées. Les professionnelles en connaissent donc assez bien la vie, y compris dans ses aspects privés. Pour autant elles essaient au maximum de ne pas être délibérément intrusives et ni les travailleurs sociaux, ni l'éducatrice de jeunes enfants ou la psychologue n'évoquent les visites lors des entretiens formels. Elles n'en parlent pas du tout ou alors de manière vague, demandant si la rencontre s'est bien passée dans les cas où la situation pouvait générer une inquiétude. L'éducatrice de jeunes enfants cherche «à creuser» quand le couple connaît des tensions (entretien A). La plupart du temps, ce sont les résidentes qui viennent parler des visites, d'elles-mêmes. «Quand je leur demande comment s'est passé leur week-end, il leur arrive de me dire «untel est venu». C'est elles qui vont me le dire spontanément» (entretien F). «Il y en a qui viennent me voir en me disant «voilà, son papa il a dit ça pendant la visite, qu'est ce que je dois faire ?». Mais c'est plutôt rare» (entretien G).

La sexualité au sein de l'établissement

Si, nous l'avons vu, les visiteurs sont bienvenus dans l'établissement, y compris pères et «petits copains», cette liberté octroyée aux résidentes inclut l'accès aux chambres et donc implicitement, la possibilité d'une vie sexuelle. Cette question de la vie sexuelle dans les établissements médico-sociaux relève pour l'instant du tabou même si des avancées ont été réalisées en matière de respect de la vie privée. Mais la réflexion porte aujourd'hui uniquement sur le champ du handicap.

On notera que la représentation spontanée de la sexualité par les professionnelles est celle d'une sexualité hétérosexuelle. La difficulté éventuelle n'est imaginée que sur le mode de pratiques sexuelles avec des hommes de passage, qu'il s'agisse du père ou non. Mais aucune des personnes interrogées ne pense à l'éventualité de relations sexuelles entre les résidentes et des problèmes que cela pourrait hypothétiquement engendrer. Le regard des professionnelles est donc celui de femmes strictement *straight*, comme diraient familièrement des anglophones.

En tout état de cause, personne ne s'estime choqué par le fait que les résidentes puissent avoir une vie sexuelle au sein de l'établissement, même si une éducatrice de jeunes enfants émet des réserves, un peu dans la lignée de son point de vue sur les visites masculines. La possibilité pour les résidentes d'avoir une vie sexuelle est perçue comme inévitable («comment les en empêcher ?») car «c'est la nature ; ce sont des femmes» (entretien G) ; «c'est humain» (entretien A). De plus, la plupart sont majeures et toutes mères de familles. Alors, «pourquoi les empêcher ?» (entretien A). Allant au delà de la simple reconnaissance d'une situation normale, une professionnelle va jusqu'à évoquer un «droit» (entretien B). D'autres arguments reviennent sur la question de la nécessité de permettre au public une certaine intimité ou ont une dimension plus empathique. Pour que cette intimité puisse exister, pour que les jeunes femmes puissent vivre leur vie de couple, il faut un endroit et compte-tenu de leur situation matérielle toutes ne peuvent pas se payer l'hôtel. Plutôt gênée d'aborder ces questions la maîtresse de maison considère que la possibilité de larges visites est une bonne chose «parce que ça veut dire que la société elle pense à tout». Cela permet donc de satisfaire jeunes mères et enfants. Elle a du mal à nommer le reste mais ne semble pas choquée outre mesure : «le temps que l'homme passe avec sa copine, ça leur permet... J'sais pas... Voilà (rires)... Le nombre de fois que je suis tombée sur Kadidia... (rires)» (entretien E). La psychologue se déclare en souriant «pas au courant» de ce qui se passe sur ce plan et ne pas entendre les rumeurs. Pour elle le sujet est «relativement tabou dans le château» et en tous cas ne faisant pas partie des thèmes abordés avec elle. Ceci étant, à partir où les personnes sont consentantes elle dit ne pas voir «où est le problème» (entretien F.). Dans le cas du centre maternel étudié, on ne peut donc parler de «volonté de contrôler la sexualité des femmes» comme il a pu être constaté dans d'autres établissements¹²⁶.

Pour les professionnels, la grande question n'est pas tant le fait que des résidentes aient des relations intimes au sein de l'établissement que leur comportement vis à vis de la sexualité en général. «Vu qu'on sait qu'il se passe des choses de toutes façons, est-ce qu'on aurait pas un rôle sur le fait qu'il faut qu'elles se protègent ?» se demande Miryam. Selon elle, «faire de la prévention de temps en temps, ça peut pas faire de mal». Parce que si «elles se sont crues intouchables une fois, elles peuvent le croire une deuxième fois» (entretien A). En effet, les résidentes du centre sont le plus souvent tout à fait ignorantes de ce qui touche à la contraception, tout comme des risques

¹²⁶ GANNE, Claire, *Le devenir des femmes accueillies en centre maternel*, 2013, en ligne sur HAL Archives Ouvertes <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00923314/document>, p.235, consulté le 25 août 2015

qu'implique une sexualité sans protection. Plusieurs actions de prévention ont donc été mises en oeuvre, comme des «ateliers» d'information sur la contraception avec la PMI et le Planning Familial. L'objectif était de délivrer une information permettant d'éviter que les jeunes femmes accueillies ne retombent rapidement enceintes. Ce faisant, les membres de l'équipe socio-éducative constatent que les résidentes connaissent très mal l'usage du préservatif et ne s'en servent donc quasiment pas. Au mieux il est considéré comme un moyen contraceptif, mais le problème des maladies sexuellement transmissibles semble totalement ignoré. Les professionnelles sont d'autant plus étonnées qu'elles pensaient que son usage s'était «démocratisé» suite à sa disponibilité partout, y compris dans les supermarchés. Visiblement les familles n'ont délivré aucune information et le système scolaire non plus.

«Par exemple je prends le cas de Luane qui l'autre fois nous disait qu'elle était peut être enceinte de son deuxième, et qui ne savait pas du tout qu'à 16 ans on est plus féconde qu'à 30 ans ou qu'à 40 ans. Et je me suis dit «ouh la la, il y a quand même tout un travail à faire avec ces mamans sur la question de la sexualité et de la contraception. Et puis on se rend compte qu'elles se mettent en danger régulièrement : elles vont voir à droite à gauche sans forcément savoir si le mec se protège, sans forcément prendre conscience qu'elles elles n'ont pas de contraceptif...» (entretien C)

En fonction de la proximité relationnelle avec les résidentes, les travailleurs sociaux s'autorisent à parler de sexualité. Ils rappellent l'intérêt du préservatif pour se protéger des maladies, donnent des informations ou des conseils. Ainsi l'éducatrice de jeunes enfants titulaire se félicite que certaines résidentes «arrivent à dire 'j'ai oublié ma pilule', 'on s'est pas protégés', 'est-ce que je peux avoir un test de grossesse'», ce qui lui évite de les «titiller sur le sujet» (entretien G). Mais si certaines jeunes femmes parlent facilement de ces questions, d'autres sont très pudiques, ce qui nécessitera de prendre du temps. «Avec Kadidia on a pas abordé la contraception du jour au lendemain. C'est hyper-intime et pour des raisons culturelles elle avait du mal à en parler» (entretien D.). Avec d'autres personnes le discours est «un peu plus cash», a fortiori si les personnes auxquelles on s'adresse sont considérées comme assez insouciantes. Là les professionnels «n'y vont pas de main morte» et «les font un peu flipper» (entretien D.). Mais au final le résultat est là :

«Moi ça m'arrive souvent qu'elles viennent me demander des préservatifs, genre «c'est pas pour moi». «Je sais, je m'en fous, je t'en donne 20» (rires). Et après je les retrouve dans la chambre de la copine. Mais elles viennent demander et je trouve que c'est plutôt bien» (entretien D).

Promiscuité

Le principal obstacle à la possibilité pour les jeunes mères d'avoir des relations intimes au sein de l'établissement demeure la promiscuité. Elles ne disposent que de chambres d'une quinzaine de mètres carrés, parfois avec une salle de bain. La question problématique n'est donc pas le jugement de l'institution ou des personnels mais la présence des enfants. La psychologue et les travailleurs sociaux évoquent le sujet dans des termes quasi-identiques, considérant que nombre d'enfants sont relativement âgés, suffisamment en tous cas pour comprendre ou tout au moins voir ce qui se passe, ce qui est considéré comme à éviter. Pour la psychologue, une question de «protection» est en jeu, sur ce point comme d'autres incidents pouvant survenir dans les chambres. Elle prend pour exemple le cas d'un enfant d'un an et demi ayant vu sa mère recevoir une gifle et ne dormant plus les jours suivants. Peu importe donc l'objet, la question primordiale demeure la priorité donnée à l'enfant. Si la plupart des mères sont sensibles à la question, certaines ont besoin d'être «briefées» car «il y en a qui ne comprennent pas».

«Nataliya¹²⁷ elle comprend pas que son copain, ou ex-copain je ne sais pas où elle en est, il ne veuille pas avoir de relations devant Nahîm. On lui dit que lui il a conscience que Nahîm n'a pas à voir ça et que même lui il est gêné» (entretien D).

Deux autres membres de l'équipes, moins sûres d'elles-mêmes, s'avouent désemparées et se demandent «ce qu'on doit faire», réfléchissant à haute voix sur la possibilité de «garder l'enfant».

¹²⁷ Entretien n°3

Réticences

Ayant déjà manifesté des réticences à la présence de «mecs de passage», Parivu, éducatrice de jeunes enfants, semble penser que l'accès aux chambres est porteur de dangers. S'il convient de permettre «le droit à l'intimité», ne serait-ce qu'à des «conversations préservées» et que les membres du personnels n'ont «pas [leur] mot à dire» sur le fait que les résidentes aient des rapports dans l'établissement, l'accès des visiteurs aux chambres représente pour elle «la porte ouverte» à des actes répréhensibles : «Je pense au trafic de stupéfiants parce que ça me vient comme ça, mais ça peut être autre chose. Ce serait différent si les visiteurs n'avaient accès qu'aux parties communes. Dans les chambres, il doit se passer des choses qu'on imagine même pas» (entretien G)

La présence des hommes, sources de conflit ?

Depuis l'ouverture du centre, un seul incident directement lié à la présence d'hommes a opposé des résidentes, «parce qu'il y en a une qui se baladait un peut trop court et l'autre qui était jalouse avec son mec» (entretien A). «Mais ça a pas duré bien longtemps» (entretien D) et «on peut dire aussi que c'est des gamineries» (entretien B). D'ailleurs une des professionnelles, pourtant présente depuis l'ouverture, n'a «aucun souvenir de conflit avec des messieurs qui auraient pu venir au centre» (entretien C). Pour d'autres, rien d'important «même s'il y en a qui chuchotent un peu» (entretien E). Les jalousies sont présentes. Elles peuvent concerner des compagnons dont on est pas totalement sûr. D'autant que «les relations amoureuses sont très fragiles». Elles ne durent pas très longtemps : «il y a des ruptures, des reprises, des ruptures [et] tout est très précaire». Par conséquent les jeunes femmes «n'ont pas confiance en elles» (entretien F). Les jalousies peuvent concerner tout simplement le fait que des hommes soient présents auprès de leurs enfants : «elle a trop de chance, y'a le père qui s'investit» (entretien G).

Mais les petites frictions ne sont pas nécessairement liées à la présence d'hommes. Pour Louissette elles sont inhérentes au mode d'hébergement. La vie collective au centre serait compliquée car «pas naturelle». Car «naturellement» quand on est adulte en charge d'enfants on vit en couple, pas avec ses parents ou ses frères et soeurs. Et encore moins dans un espace commun avec dix-sept autres personnes et autant d'enfants. Pour que cette cohabitation puisse exister sans heurts, il faut

donc un travail d'inclusion mené par l'équipe. Si les résidentes sont «bien encadrées» et «tout bien expliqué dès le début», elle peut néanmoins fonctionner et même créer des dynamiques positives. Dans ce cadre, la présence des hommes n'est pas un obstacle mais peut être un atout et «changer les choses» (entretien B).

3.2.6 Fonctions parentales et absence du père

Une partie significative des jeunes résidentes semble avoir d'importantes difficultés à se faire obéir par leurs enfants. Elles sont «dépassées», pour reprendre la formule de la maitresse de maison parlant de la jeune Fatima. Pour la psychologue du centre, l'éducation impose de mettre des limites à son enfant, pour qu'il puisse bien grandir, avoir un cadre. Elle n'aime guère le mot «autorité» mais constate a contrario un «laisser aller» dans le comportement des mères. Alors qu'il serait souhaitable que les mères «gardent le cap», afin de permettre à l'enfant d'être «bien construit» et de «bien se développer», «ça ne tient pas» et les professionnels doivent être «toujours derrière» (entretien F.). Toutes les professionnelles constatent que les mères ont tendance à crier, à disputer l'enfant, voire à le frapper. Pour elles s'imposer c'est nécessairement hausser le ton. Miryam évoque le cas de Leena «qui peut vouloir mettre des limites à son fils, mais qui ne fait que de crier, pour ne pas dire gueuler» (entretien A). Mais si les mères «crient trop», les enfants s'habituent et quand elle demande quelque chose «ils n'écoutent pas» (entretien E).

Les mères sont considérées comme ayant pour la plupart une certaine autorité, mais «ne pas savoir s'en servir» (entretien A), «comme si elles avaient quelque chose et qu'elles n'avaient pas le mode d'emploi», «la théorie mais pas la pratique» (entretien G). Marwa considère qu'effectivement les mères ont conscience de ce qu'il faudrait faire et l'expriment lors des entretiens individuels ou des groupes de parole : «elles savent très bien ce que nous avons envie d'entendre» explique t'elle en souriant. Mais si elles connaissent très bien le discours à tenir, «elles n'arrivent pas à l'appliquer» (entretien F.). De nombreuses mères vont donc être autoritaires, «mais sans mettre de sens derrière», par exemple «punir leurs enfants et [ne] pas donner d'explications. Dans ce cas, l'autorité n'est qu'une «voix qui crie très fort» (entretien G), des mères qui se disent «quand je crie il faut qu'il m'écoute, qu'il fasse ce que je dis». Elles ne comprennent pas qu'il est nécessaire

«d'expliquer» (entretien D), de «parler lentement» pour que l'enfant puisse comprendre (entretien E).

Pour les professionnelles du centre, l'autorité c'est «un comportement à un moment donné», une posture («faire figure d'autorité») imposant le respect par la capacité à expliquer les choses et à être constant (entretien G). Mais ce n'est pas le cas des mères et elles ne parviennent pas à s'imposer : «elles vont crier et dans les 5 mn elles vont dire 'bon voilà, tiens, prends le ton jouet' ; elles vont céder tout de suite» (entretien D). Mais l'autorité ce n'est pas «pousser une gueulante sur son enfant et partir vaquer à ses occupations» (entretien G).

Il peut être tentant pour certaines mères de reporter la faute sur les autres, expliquant qu'elles n'arrivent pas à dire «non» parce que les enfants ont l'exemple d'autres mères jugées laxistes (entretien F). Louisette soupire en évoquant le sujet. Pour elles les mères manquent de connaissances sur le développement de l'enfant et «du coup font n'importe quoi». Pour éduquer des enfants, il est nécessaire de savoir à quel âge il comprend quoi. Ça évite de terribles erreurs comme de taper un enfant de six mois parce qu'il n'écoute pas ce qu'on lui dit. Faute de quoi, malgré ses intentions affichées, la mère ne parviendra pas à se faire entendre. Une des raisons des difficultés observées par Louisette est qu'au centre maternel on rencontre des mères «fatiguées». Parivu va dans le même sens en rappelant que les femmes sont constamment avec leur enfant. Pour la majorité des mères il n'y a pas de réel temps de séparation avec l'enfant et le fait qu'elles soient toujours contraintes de tout partager fait qu'elles ressentent une énorme fatigue. C'est compréhensible parce que le fait d'être avec un enfant nécessite une énorme attention, constante, que ce soit pour les temps plaisants ou moins (entretien G).

Ayant elles mêmes d'énormes problèmes, c'est particulièrement «lourd» pour les résidentes d'entendre les pleurs des enfants (entretien B). Pour Marwa «on est avec un public fragile» qui a subi des violences, des traumatismes ou tout simplement des manques affectifs. Du coup il devient compliqué de donner et l'enfant se trouve un peu «objétisé». Il n'est pas le destinataire de l'affection de sa mère mais la source affective de celle-ci. Pour Annabelle certaines mères ne veulent pas «passer pour la méchante» aux yeux de leurs enfants et dire «non» ou les frustrer s'avère très compliqué pour elles. Peut être est-ce plutôt «par amour» que certaines ne savent pas «dire stop» à leurs enfants (entretien E). Certaines se justifient en disant «mon enfant déjà il n'a pas

de papa, je vais pas tout lui interdire». Il y a le côté réparation. Cependant, il y a aussi des mères qui «frappent pour rien». Comme l'enfant ne comprend pas ce qui lui arrive, on entre dans un cercle vicieux : la mère fatiguée qui frappe ; l'enfant qui pleure et qui va continuer à faire des bêtises (entretien B).

Pour Annabelle, les défaillances des mères plongent leurs racines dans «des histoires familiales qui font qu'elles n'ont pas toutes été éduquées dans un cadre strict, avec des règles» (entretien C). Les travailleurs sociaux auront donc à intervenir auprès de ces «mères qui font un peu n'importe quoi» pour leur apprendre à mettre «des limites et du cadre» (entretien C). Fort heureusement, les résidentes laissent les travailleurs sociaux relativement «libres» de reprendre leurs enfants et ne s'en offusquent pas. C'est considéré comme positif car n'allant pas nécessairement de soi. Comme dit Annabelle, «les mamans elles nous embêtent pas trop» (entretien C).

Certains travailleurs sociaux mettent en relation le manque d'autorité sur les enfants et la négligence. Ainsi Annabelle remarque «que les enfants pouvaient errer dans le château sans que forcément les mamans sachent où ils sont [et] peuvent les chercher pendant 10 mn avant de les retrouver». Donc cela montrerait bien qu'il y a une «défaillance au niveau de la surveillance» qui s'ajoute le fait que «les mamans ont énormément de mal à poser des limites à leurs enfants» (entretien C). Mais attention aux effets d'optique. Car si certaines personnes affichent fièrement «je suis mère célibataire, je fais le père et la mère», elles «n'y arrivent pas» nécessairement. Pour Marwa cette attitude peut n'être qu'une «une image». Elle leur donne une identité «mais elles se perdent dans cette image là» parce qu'elles mêmes n'ont «pas été assez construites» (entretien F.). Les professionnels pointent des exceptions : Laura et Danaé sont considérées comme par Annabelle «plus matures» que les autres et par conséquent aptes à mettre convenablement des limites à leurs filles. Fanta se dit impressionnée par Zoé dont le fils «arrive à rester correctement à table, mange tranquillement» et «écoute sa maman». Satisfecit également pour Léopoldina : «alors là, chapeau ; si elle arrive à trouver quelque chose de bien comme travail, c'est une bonne maman» (entretien E).

Pour les autres, le chemin va être long. Pour Marwa on le voit très bien avec les jeunes arrivant au centre maternel à l'âge de seize ans. Elles sont tout à fait perdues et elles disent «moi j'ai été élevée comme ça donc c'est comme ça». Ces adolescentes ne se remettent pas du tout en question. C'est cette forme d'immaturité des mères, ce manque de remise en question, qui fait que les

professionnels ne retrouvent bloqués dans leur travail et n'arrivent pas «à les faire avancer». Or la liberté octroyée aux enfants par des mères désinvoltes ou dépassées n'est pas une liberté «positive» mais «négative» et le risque est qu'elle se transmette à la génération suivante (entretien F.)

Une substitution aux pères ?

«C'est vrai que dans la vie de famille quand la maman n'y arrive pas, le papa y arrive toujours. Les enfants savent jusqu'où on peut pousser la limite avec telle personne. Mais ici il n'y a pas papa...» (Louisette, entretien B). Pour certaines professionnelles, l'absence du père laisse un vide que les mères ont des difficultés à combler. La situation a un aspect «bancal». Leur manque de capacité à poser des limites aux enfants en serait l'illustration et les résidentes se cantonneraient au «maman bisous», «maman câlins», «maman affectif», «je lui donne à manger pour qu'il soit bien mon enfant», etc. Le rôle des professionnels serait donc de pallier à ce déséquilibre en formant les femmes à assurer également le rôle du père en apprenant à mettre limites et cadre (entretien C). D'autres considèrent que la situation fait que les mères n'ayant pas le choix, le fait qu'elles assume l'ensemble des fonctions parentales «vient tout seul» (entretien A).

Pour Parivu, lors des entretiens les résidentes s'expriment en terme de manque : «j'aimerais bien avoir un homme pour que je gagne en crédibilité, pour que lui il impose les limites». Selon l'éducatrice de jeunes enfants, il y aurait une «grosse part de culturel» dans ce comportement. En effet, le centre compte parmi les personnes accueillies un grand nombre d'étrangères et «dans d'autres cultures le père fait figure d'autorité» : c'est lui qui met les limites alors que la mère est là pour les soins et alimenter l'enfant. Selon elle, un grand nombre de résidentes font explicitement référence à leur culture et ne se substituent pas au père parce que c'est à lui de donner les limites (entretien G). Maryse n'est pas entièrement sur la même analyse, des mères lui déclarant «y'a pas de papa, alors moi je fais les deux». Sans entrer dans d'autres considérations sur le bienfondé de cette posture, elle insiste sur le fait que même s'il n'y a pas de père, des tiers peuvent être présents, comme un oncle ou un petit copain s'il est dans une relation régulière avec la mère. Elle prend pour exemple la situation de Oscar, le fils de Leena :

«Oscar il voit son papa mais c'est pas encore très fiable. Il le prend un peu mais il faut des promesses qu'il tient jamais, tout ça. Il a son oncle, le frère de Leena qui, lui,

fait plein de sorties, qui s’y tient quand il lui promet des choses ; elle a son petit copain aussi qui est bien présent. Donc je lui dis «tu vois, tu as des hommes qui peuvent faire tiers par rapport à toi et Oscar» (entretien D).

Les travailleurs sociaux doivent donc porter le message que les jeunes accueillies au centre maternel «ne peuvent pas tout faire : femme, maman, travailleuse, étudiante» et qu’elles peuvent aussi se reposer sur d’autres hommes. Mais il y a aussi des mères qui gardent un forte rancœur envers les hommes. Laura par exemple refuse catégoriquement tout contact avec son ancien compagnon. Son aversion est telle qu’elle reprend systématiquement sa fille quand elle babille «papapapapapapapa» et lui répond sèchement : «non : maman !» (entretien D)

Vivre son identité de jeune femme ?

Faut-il opposer féminité et maternité ? Considérer que l’une nuit à l’autre ? Non seulement les comportements des jeunes filles sont très différents, mais la lecture qu’en ont les professionnels du centre ne l’est pas moins.

Pour Miryam, les situations sont diverses. Elle prend l’exemple de Nataliya, qu’elle considère comme se comportant en femme avant d’être mère. Miryam parle de «femme» et non de jeune fille car selon elle le comportement des résidentes du centre n’est, à quelques exceptions près, pas celui des personnes de leur âge, plus libres de sortir et de faire des «bêtises» (entretien A).

Ce ne semble pas être la perception d’Annabelle qui «ne se fait pas du tout de soucis pour elles». Annabelle rappelle les facilités de sortie compte-tenu des horaires du centre maternel, en journée pour celles qui ne sont ni en emploi ni en formation et le week-end pour toutes, les résidentes pouvant s’absenter si elles le veulent. Pour Annabelle, «on se rend compte qu’elles font énormément de choses». Elle prend pour exemples Astrid et Aby¹²⁸ qui faisaient garder leurs enfants le week-end et «allaient faire la fête en boîte de nuit». Donc, pour la plupart, les résidentes «vivent très bien leur vie d’adolescentes et de femmes» (entretien C).

¹²⁸ Entretien n°5

A l'inverse, Louissette n'oppose pas féminité et maternité mais au contraire c'est cette dernière qui fait que les jeunes femmes vivent pleinement leur identité féminine. De plus, l'organisation du centre leur permet de vivre leur vie et d'être autonomes. «Elles sont libres. Chacune vit sa vie dans sa chambre. Elles peuvent faire ce qu'elles veulent, sortir comme elles veulent. Elles peuvent partir en week-end. Elles peuvent recevoir leur homme» (entretien B).

Pas d'opposition non plus chez Marwa, mais par contre une interrogation sur la capacité à vivre positivement sa féminité. Elle considère que les résidentes qui «s'épanouissent dans une formation, dans leur métier, qu'on voit sortir régulièrement», sont heureuses dans leur «rôle de femme». Elle prend comme exemples Kadidia ou Aminata, qui «prend soin d'elle» et qui est «coquette» même si elle est «débordée en tant que maman». Le bien être se voit «à travers la manière dont [les résidentes] s'habillent» et à l'opposé de Kadidia ou Aminata, certaines «se laissent totalement aller» ou «sortent en pyjama» en disant à l'équipe qu'elles sont habillées. Il y a celles dont le maquillage «ne va pas du tout» et qui se cachent derrière le fond de teint. Le moral des personnes se voit dans l'apparence, dans leur tenue, dans le sourire. Et parfois il y a «un malaise» ; des personnes comme Zoé qui sont renfermées sur elles mêmes et ne sortent pas beaucoup. Marwa dit ne pas voir uniquement l'épanouissement dans l'insertion professionnelle, parce que de nombreuses résidentes n'ont pas de travail, mais «dans la manière de se respecter, de se sentir en tant que femme, de prendre soin de soi, de se considérer, d'avoir de la dignité». A quoi elle ajoute «les relations avec les autres», parce qu'on est pas seul dans le monde et qu'on «se construit avec le regard des autres». Et il ne s'agit pas seulement des petits copains mais également la famille et les amis. «Et ce soutien là aussi leur permet de grandir» (entretien F).

Maryse tend elle à opposer maternité et féminité au sens où bien que mères des jeunes filles auraient des difficultés à devenir femmes, «même physiquement». Elle prend pour exemple Leena, qui «faisait vraiment petite fille» quand elle est arrivée au centre maternel et qui «se transforme de plus en plus en femmes». Pour Maryse le risque est aussi que cette féminité s'estompe avec la vie quotidienne. Aussi nous seulement il faut devenir femme mais également le rester. Pour ce faire, les résidentes s'entraident et s'encouragent : «elles se donnent beaucoup de conseils, elles se disent aussi 'ça te ferait du bien de sortir, t'as besoin de plus être avec ton enfant, t'as besoin de profiter'». Après il y a toujours des exceptions : «des introverties qui sortent pas, qui n'ont pas confiance en elles ou qui restent petites filles aussi» (entretien D).

Cette question du ressenti des résidentes a été évoquée ouvertement avec elles lors d'un groupe de parole sur le thème «vous sentez vous femme ou jeune fille ?» rappelle Parivu. Elle rapporte que les résidentes se disaient femmes parce qu'elles avaient des enfants mais qu'elles n'avaient pas eu le temps de «vivre leur vie de jeune fille» entre adolescence et maternité. Pour Parivu, il y a quand même des résidentes qui «arrivent à prendre du temps pour elles», qui «se font les ongles» et parviennent à «être femme à ce moment là». D'autres quant à elles «ne parviennent pas à concevoir le fait qu'on puisse être mère tout en restant femme, tout en restant épouse» et se consacrent à leur maternité «H 24». Elle en prend pour preuve le fait qu'elles «ne prennent pas le temps de se maquiller, de s'habiller», «prennent du poids» et «ne se chouchoutent pas» (entretien G).

Fanta compare les jeunes filles du centre et ses propres filles, qui ont le même âge. Elle observe des écarts très importants avec les comportements attendus. S'il y a des résidentes qui «vivent vraiment comme des filles de leur âge [et] qui s'épanouissent», d'autres demeurent immatures et donnent l'impression d'avoir 15 ou 16 ans même si elles en ont 20 ou 21. D'autres au contraire «font plus que leur âge». Pour Fanta ces disparités sont normales compte-tenu de la diversité des parcours : «quand on vit en communauté, qu'on ne vient pas du même pays, qu'on a pas reçu la même éducation, on a pas la même compréhension des choses». Il est vrai qu'on peut questionner la manière dont les professionnels projettent leurs propres références sur des usagers qui n'ont pas nécessairement les mêmes, pour des raisons sociales ou culturelles. Et surtout les priorités ne sont certainement identiques. Les ressortissantes d'Afrique de l'Ouest, primo-arrivantes, sont beaucoup plus préoccupées par leur intégration socio-économique et plus mûres dans leurs comportements. Il n'est pas non plus impossible qu'elles soient plus âgées que ce qu'elles annoncent publiquement. Ce qui fait dire à Fanta «celles qui veulent s'en sortir ça se voit tout de suite ; celles qui veulent profiter des services sociaux ça se voit aussi». Leur nombre respectif ? «C'est kif-kif» (entretien E).

3.2.7 Une institution stigmatisant les mauvaises mères ?

Les professionnelles n'utilisent jamais le terme de «mauvaise mère», jugé stigmatisant et enfermant. D'autant que le fait d'être une «bonne mère» est à la fois normatif et imprécis. Car on serait bien en peine d'énoncer avec précision la liste des critères faisant d'une femme une «bonne

mère». Certains membres de l'équipe, les éducatrices de jeunes enfants, utilisent le terme de «mère suffisamment bonne», en référence aux théories de Winnicott. Pour Miryam, «la plupart des mères [du centre] sont suffisamment bonnes, mais ont besoin d'un accompagnement certain» (entretien A). Mais si aucune des professionnelles du centre maternel ne considère les résidentes comme de «mauvaises mères». Mais qu'en est-il des pouvoirs publics ? Et de la société plus globalement ?

Marwa, la psychologue, se demande si l'orientation en centre maternel ne relève pas implicitement, de la part de personnels de l'ASE, d'une catégorisation de certaines jeunes femmes comme de «mauvaises mères». Elle serait alors le signe d'un «épuisement» après que toutes sortes d'autres solutions alternatives aient été tentées et qu'on se dise «pour une telle je ne peux plus rien faire, il faut qu'elle aille en centre maternel parce qu'elle doit travailler sur son rôle de mère». Mais Marwa «ose espérer» que la société ne considère pas toutes les femmes vivant en centre maternel comme de «mauvaises mères», car cela signifierait qu'il en existe un nombre considérable. Et «on aurait beaucoup de taf, ce serait difficile», plaisante-t-elle. En réalité elle constate que, bien sûr, il y a des choses à faire mais observe «de petits succès, petit à petit» et cela montre bien que les mères «ne sont pas si mauvaises que ça».

Les gens jugent parfois sur ce qu'ils voient, «sans chercher à comprendre», selon Miryam. Quand elle parle de son travail d'éducatrice de jeunes enfants, la plupart des personnes rencontrées ne saisissent pas ce qu'elle fait exactement et n'avaient jamais entendu parler de structures comme les centres maternels. Quand ses interlocuteurs apprennent que la plus jeune des accueillies a 17 ans, les commentaires sont cinglants «ah la la mon dieu, elle n'a rien d'autre à foutre, qu'est ce qu'elle avait dans la tête ? c'est que des casosSES».. Et pour Miryam ces réactions vont bien au delà des personnes auxquelles elle peut parler, elles sont représentatives du regard de toute la société sur les «mauvaises mères» (entretien A). Cette analyse est partagée par Parivu qui considère que la société est pleine de préjugés et de stéréotypes faisant de toute personne prise en charge par les services sociaux quelqu'un «à problème». Dans sa vision des choses, dans l'inconscient collectif c'est toujours la figure de la femme au foyer, avec ses enfants allant à l'école, qui domine. Et cet idéal, que Parivu rapproche de la «mère suffisamment bonne» de Winnicott¹²⁹, est très éloigné de l'image que renvoient les jeunes femmes du centre maternel. Il est vrai que «si elles sont là ce n'est pas pour

¹²⁹ WINNICOTT Donald, *La mère suffisamment bonne*, Payot, coll. «Petite Bibliothèque Payot», 2006

rien». Pour autant on ne peut pas considérer qu'elles soient «mauvaises ou malveillantes» (entretien G). L'auxiliaire de puériculture affirme ne pas bien connaître les critères de l'A.S.E. dans le choix d'une orientation vers le centre maternel mais fait bien sûr le lien avec une suspicion de défaillance. Cependant celle-ci n'est pas toujours avérée et «on a vu des mamans qui étaient bien, qui se débrouillaient super bien, qui s'en sortaient super bien». Et les personnes accueillies ont des problématiques très différentes les unes des autres. En tout état de cause, ce ne sont pas de mauvaises mères mais des «mamans qui ont besoin de coup de pouce. Qui ont besoin d'accompagnement» (entretien B). Pour Annabelle, travailleur social, si on ne peut utiliser le terme de «mauvaises», moralisateur et normatif, il est incontestable que les personnes adressées ont «des difficultés avec leurs enfants». Selon elle, l'Etat sous-entend néanmoins la défaillance à partir du moment où il décide l'ouverture de structures spécifiques. Et celles-ci ont aussi «un petit peu» pour fonction de «cacher le dysfonctionnement dans la société» que représente la difficulté de la mère à prendre en charge l'élevage du jeune enfant. Celui-ci va au delà du public des centres maternels et de nombreux parents ont «des soucis avec leurs enfants» même s'ils vivent toujours auprès d'eux, faisant éventuellement l'objet de mesures éducatives. Mais c'est le problème du coût financier qui empêche d'accueillir davantage de personnes dans des institutions spécialisées (entretien C).

Le regard négatif porté sur les jeunes femmes du centre maternel n'est pas uniquement celui du commun des mortels ; il peut concerner d'autres services sociaux. Ainsi quand Maryse, travailleur social, effectue des accompagnements extérieurs, elle hésite souvent à préciser où vit la jeune femme concernée. Elle évite quand elle peut car elle considère que les jeunes femmes «sont facilement stigmatisées». Des relations de collaboration assez étroite existent par exemple avec la P.M.I.¹³⁰ mais «s'ils savent que c'est une maman du centre maternel ils vont être un peu plus vigilants, un peu plus pointilleux sur les examens des enfants», ils vont demander à rencontrer le travailleur social après l'examen de l'enfant. Les personnels de la P.M.I. se comportent comme si les mères n'étaient pas capables de comprendre ce qui leur a été dit, par exemple sur les vaccins. Ils répètent donc tout aux référents sociaux, comme si c'était une garantie parce que les jeunes femmes «ne sont pas capables de comprendre ce qu'on leur dit». Elles le ressentent et en font parfois part aux référentes : «pourquoi il t'a appelée ? Ce n'est pas parce que je suis en centre maternel que je suis bête». Les jeunes femmes sont stigmatisées et la consigne donnée est parfois de ne pas

¹³⁰ Protection maternelle et infantile

mentionner leur prise en charge au centre maternel pour ne pas qu'elle leur porte préjudice, quand elles sont en formation ou quand elles se rendent à la mission locale par exemple. «Ce n'est pas une identité que d'être en centre maternel» (entretien D).

Comment définir la population accueillie ?

Les professionnelles du centre maternel ont les plus grandes difficultés à caractériser le public accueilli. Celui-ci est considéré comme «assez divers» (entretien E) voire «hétéroclite» (entretien F) , «un peu n'importe qui» (entretien B) car « en terme de parcours ou de culture, on a vraiment de tout» (entretien D).

La tendance spontanée est de définir le public non par ce qu'il est mais par ses «besoins», renvoyant implicitement au projet d'établissement. On explique que «ce sont des jeunes femmes adolescentes qui ont soit un problème d'hébergement et/ou soit un problème de lien avec leurs enfants (...) des jeunes femmes adolescentes qui ont un enfant avant l'heure et qu'on essaie d'accompagner à devenir femmes à part entière mais aussi à devenir mamans correctement, si on peut dire. Et aussi à trouver une place dans la vie active» (entretien C). Les besoins des personnes sont différents selon les problématiques, qu'il s'agisse de «réfugiées politiques» ou de «mère malveillante qui ne prend pas conscience des choses et qui pourtant pourrait réussir». L'hétérogénéité du public renvoie aux différences de parcours, aux «cartes en mains qui ne sont pas du tout les mêmes» (entretien G). «On considère qu'elles ont besoin d'un peu plus d'accompagnement, d'encadrement, de soutien. Sur beaucoup de choses. En fonction de leur histoire, de ce qui s'est passé dans leurs vies, de leur santé psychologique peut être. Il y a forcément quelque chose. Mais pas forcément très grave non plus» (entretien B).

La part importante d'étrangères - plus de 50 % de l'effectif - est notée par trois des membres de l'équipe. Mais on insiste plutôt sur le mélange : «en majeure partie c'est des africains, des arabes, mais ils sont différents les uns des autres» (entretien E). Le centre «a reçu beaucoup de mamans d'origine africaine et de mamans qui n'avaient pas de papiers» (entretien C) et «à un moment [...] beaucoup de Congo, tout ça» mais «maintenant c'est vraiment diversifié» (entretien D). Peu de choses sont dites sur les origines sociales des personnes, même si des «formes d'exclusion» sont pointées : «il y a des personnes qui n'ont pas de papiers, qui n'ont pas de ressources, qu'ont rien du

tout» (entretien C). Le problème de l'absence de titre de séjour tend à être euphémisé en «spécificité d'ordre administratif» même s'il est admis que le fait que des résidentes «soient en situation irrégulière ou en attente de titre de séjour (...) rajoute un paramètre à la fragilité qui est déjà présente» (entretien D). Les jeunes filles accueillies «se retrouvent avec un enfant et ça les perturbe. Elles ne peuvent pas assurer leurs besoins elles mêmes ni ceux de leur enfant. Et du coup c'est pas la même vie que les gens qui sont stables, mariés, qui travaillent, un logement... Elles n'ont pas tout ça donc forcément elles sont différentes» (entretien E).

Marwa, la psychologue, insiste sur le refus de définir des causes «communes» aux différentes et affirme croire «aux histoires singulières de chacun, qui déterminent les parcours». Elle aussi pointe la question de «la relation [des jeunes femmes] avec leur propre mère». Mais elle l'inscrit dans une prise en compte plus globale de la socialisation des personnes : «l'environnement, le contexte familial» mais aussi «les rencontres» et les «expériences» qu'elles ont pu vivre. Prenant exemple le lieu de naissance, «dans une zone pavillonnaire (...) dans une cité (...) à la campagne» elle est la seule à évoquer le milieu social dans lequel ont grandi les personnes. C'est la rencontre entre les caractéristiques propres de la personne, innées, et le milieu qui va «forger [sa] personnalité» (entretien F.).

Comme les professionnels estiment «qu'au niveau [des] parcours personnels «on a vraiment de tout» (entretien D) les définitions du public se basent en premier lieu sur des caractérisations psychologiques des personnes accueillies, décrites comme «assez perdues» (entretien D) voire «complètement paumées» (entretien A). «On a des filles à papa et maman qui ont «fauté» et qui sont descendues de leur piédestal, on a celles qui ont galéré dans la rue, on a celles qui ont été placées de foyer en foyer. Et c'est ce qui est bien ici. On ne s'ennuie pas» (entretien D). Instabilité, précarité et se combinent avec des fragilités liées à l'isolement et à des relations sociales volatiles. «C'est rare d'entendre une jeune femme dire «j'ai une meilleure amie», «j'ai untel sur lequel je peux toujours compter». Ca va toujours être de l'incertain, du «je vais demander», «je vais voir si elle peut m'aider». L'instabilité au niveau des relations, ça c'est un gros point commun». Ce qui rassemble également les résidentes «c'est qu'elles ont très peu confiance en elles». Justement parce qu'elles ont eu des parcours difficiles et que cela n'aide pas à bien se construire psychiquement et à construire son *moi*. Elles viennent toutes avec des histoires différentes mais ce qui les rassemble c'est la perte, le manque de confiance en soi, la fragilité, la précarité» (entretien F). Pour autant, les

jeunes femmes sont rarement totalement isolées. Elles ont «un réseau à l'extérieur du centre maternel» et même si «la plupart disent qu'elles n'ont pas d'amis», elles partent en week-end» (entretien C).

Les jeunes femmes ont encore besoin d'être maternées. «Et même si elles sont plus âgées, comme Kadidia ou Aminata, on sent qu'elles ont besoin qu'on s'occupe d'elles, qu'elles aient l'attention sur elles». La présence bienveillante des professionnels génère de la facilité dans la vie quotidienne. Les résidentes «se laissent porter» et «retombent un petit peu en enfance» quand elles sont avec les professionnelles. «Je suis malade» est un de leur grands mots (entretien D). Les jeunes femmes sont hypocondriaques. «Elles tombent tout le temps malade. C'est impressionnant. Tous les jours il y en a une qui tombe malade. Ou bien qui pense tomber malade. Et du coup il y a peut être cette peur d'être confrontée à la mort. Il faut toujours vérifier, une prise de sang, aller chez le médecin, aller à l'hôpital aux urgences». Pour la psychologue du centre, ce sont des personnes qui ont tellement souffert, qui ont eu des parcours difficiles jalonnés par des ruptures, des conflits. Par conséquent «la moindre maladie, la moindre chose qui vient bousculer leur quotidien, ça les renvoie à la mort, à la perte» (entretien F).

Mais malgré tout les résidentes restent «fortes» car en étant mères si jeunes, elles «doivent faire une croix sur pas mal de choses». Après tout, «quand on a dix-huit ans, on a envie de tout sauf de s'occuper d'un enfant». Finalement, elles «gèrent franchement bien» les contraintes liées à l'enfant, «sans qu'il y ait une frustration omniprésente» et «on sent qu'il y a quand même du plaisir à être maman et qu'elles assument plutôt» (entretien D).

3.2.8 Aux sources des difficultés

A l'origine des difficultés rencontrées, on pointe «l'histoire» au sens des événements particuliers vécus par les personnes depuis leur enfance. Les résidentes «ne sont pas arrivées là par hasard». Mais si toutes ont des histoires compliquées, chacune «est unique, chaque personne est unique» (entretien A).

Fanta la maîtresse de maison avoue sa perplexité et sa difficulté à identifier des causes aux situations rencontrées. Se projetant en tant que parent qui «essaie d'aller au bout de [son] rôle», elle

s'inquiète en constatant que certains enfants sont «tellement têtus» et prend pour exemple «ceux qui vont en Syrie pour tuer les autres». Elle invoque aussi «les mauvaises fréquentations» qui peuvent «causer beaucoup de dégâts chez les jeunes» (entretien E).

Le principal point commun identifié par les professionnels est «une enfance bancale». Entre celles qui ont été placées, qui ont eu des relations conflictuelles voire ont été mises à la porte, toutes ont connu des ruptures. Sont mises sur le même plan les ruptures affectives et leur conclusion «physique» en terme d'hébergement. C'est la réaction individuelle face à cette accumulation qui déterminera l'évolution de la personne. Mais à l'origine est pointée la relation avec la mère. «Chez les femmes la relation avec la mère est parfois ambivalente. Soit c'est complètement fusionnel, on s'entend bien, tout est beau dans le meilleurs des mondes, soit c'est une relation auto-destructrice ou conflictuelle qui fait que soit la mère impose une rupture, soit c'est la fille qui décide de ça» (entretien G).

De manière plus générale, le comportement «dépend du genre de familles dont [les jeunes femmes] sont issues. Encore que cela n'explique pas tout puisque «dans une famille de cinq enfants, tous ne se comportent pas pareil» et qu'un seul «va partir de travers». Mais le fait de ne pas grandir «dans une famille normale» ne sera pas sans conséquences. Par exemple quand on est issu d'une famille où règnent mécontentement voire violence. Dans un premier temps l'enfant subit, ensuite il absorbe le modèle et finit par le reproduire à son tour. Une sorte de contre-modèle se construit, ce qui est vécu étant considéré comme normal alors que cela n'est pas considéré comme tel dans le reste de la société. Parmi les résidentes, nombreuses sont celles qui ont intégré des comportements hors normes concernant la violence, la communication, l'hygiène, le savoir-vivre. Il y en a même «qui ne connaissent pas la nécessité de manger avec des couverts» et souvent «ça vient de la famille». Prenant conscience du décalage avec les attentes sociales, les jeunes femmes «deviennent complexées et agressives, sur la défensive». Elles se sentent en permanence jugées par les professionnelles, comme si leurs normes ne fonctionnaient pas avec celles qu'on leur propose. Ça devient implicitement «une confrontation entre la société et elles» (entretien B).

Maryse, travailleur social, distingue deux types de parcours. Le premier est celui de «filles comme Kadidia, Divine¹³¹, tout ça», (le «tout ça» euphémisant «immigrées primo-arrivantes originaires d'Afrique sub-saharienne») qui témoignent d'un «besoin d'intégration» et qui «vont faire ce qu'attend la société : se former et travailler». Et après il y a les autres, dont certaines «ne sont absolument pas dans la réalité». Celles-là «vont avoir du mal à s'adapter à la société» en sortant du centre maternel.

«Quand on leur parle des responsabilités qu'elles ont en tant que mère, en tant que citoyenne, qu'on leur dit qu'on insulte pas les gens dans la rue, que quand on travaille on arrive à l'heure, qu'on paie des impôts, qu'on paie un loyer, que quand on est adulte y'a plein de choses à faire, ça leur sort par les yeux» : «Non, mais moi je ferais jamais ça» ; «C'est n'importe quoi» ; «Quoi, quoi tu paies tant ? Mais c'est n'importe quoi... Ne paies pas» (entretien D).

Les jeunes femmes ne se rendent pas compte de ce que la vie en société exige de tout un chacun. Elles ne se rendent pas compte des obligations qui seront les leurs et «se disent 'je les enverrais bouler et ça passera', mais ça ne sera pas le cas». Elles ne se rendent pas compte de ce que la société va leur demander et elles ne se rendent pas compte que la société ne leur fera pas de cadeau. Bien souvent ces attitudes sont héritées de l'histoire familiale. Si l'on prend l'exemple du parcours de la mère de Zoé, on observe qu'elle vient d'être expulsée de son logement, qu'elle vit en sous-location, qu'elle ne travaille plus depuis des années. La mère de Zoé dit que sa fille sera comme elle, qu'elle ne travaillera pas et que de toutes manières elle n'est bonne à rien. Malgré ces paroles dévalorisantes, Zoé reproduit le schéma «même si elle a conscience que c'est pas une bonne chose et que ça lui a fait plus de mal que de bien dans sa construction d'enfant et de jeune femme». Elle n'arrive pas à surmonter les obstacles psychologiques et à «briser la malédiction» familiale comme l'y incite sa référente au centre maternel. Celle-ci fait appel à ses sentiments maternels, pour qu'au moins son fils Mario ait les moyens de pouvoir faire autrement plus tard. Mais «c'est très compliqué». Il y a aussi Luane, dont la famille est «totalement à côté de la plaque». Et Maryvon qui considère comme valables les normes inculquées par sa famille et objecte à chaque suggestion : «ouais mais chez mes parents c'est comme ça». Et quand on lui dit qu'elle pourrait peut-être faire

¹³¹ Entretien n°6

autrement, la réponse est «non, c'est comme ça» (entretien D). Finalement «l'envie de s'en sortir, elle n'est pas pour tout le monde» et «se considérer comme mère, comme femme, ça dépend des personnes» (entretien A).

Des fonctionnements différents des normes familiales dominantes ?

Y a-t-il encore en France un modèle familial dominant ? Et dans quelle mesure les jeunes femmes accueillies au centre maternel y répondent-elles ou sont-elles dans la rupture ? Le fait est que si les «mauvaises mères» sont stigmatisées, il n'en est plus de même des «filles-mères».

Pour la majorité d'entre elles, les résidentes du centre maternel adhèrent volontiers aux stéréotypes de la «famille traditionnelle». Le fait qu'elles n'y répondent pas tient avant tout au cumul de trois facteurs : des relations amoureuses immatures avec des jeunes hommes assumant mal leurs responsabilités, une ignorance de la contraception et une hostilité affichée envers l'avortement. Nombre d'entre elles vivent très mal la situation dans laquelle elles se trouvent. Ainsi, Belvie, jeune congolaise pieuse et très fleur bleue qui est tombée enceinte «par accident» alors qu'elle projetait une vie de couple et a été rejetée. Se sentant trahie elle a rencontré un autre jeune homme qui lui a promis le mariage mais a rompu à l'annonce de la grossesse. Très déprimée, Belvie n'a pourtant pas renoncé à ses idéaux mais se trouve à 20 ans mère de deux enfants nés de pères différents et toujours célibataire, en proie aux reproches de son milieu.

Mais le regard du reste de la société, sans doute perplexe, n'est pas aussi jugeant. Dans une société où les divorces ont considérablement augmenté, on rencontre beaucoup de familles monoparentales. Alors, le fait que les résidentes du centre maternel «soient des mères isolées, ce n'est pas quelque chose de choquant, qui les mettrait complètement à part» (entretien G). Le fait est que les pouvoirs publics ne mettent plus en avant un modèle familial particulier mais prennent en compte dans la loi comme dans les politiques publiques une pluralité de modèles tendant à l'égalité en droit. «C'est quoi la norme dominante maintenant ?» se demande Miryam, éducatrice de jeunes enfants, frappée par le fait qu'il y ait «tellement de divorces». « Si un mariage sur deux se termine en divorce, ça voudrait dire que la norme dominante ce n'est pas le père biologique, la mère biologique ensemble et les enfants», constate quant à elle Marwa, la psychologue.

Par conséquent, si les jeunes filles du centre maternel se distinguent, ce n'est pas par leur monoparentalité mais par «leur âge» (entretien A). De ce point de vue il y a une distinction flagrante, les mères accueillies ayant entre 16 et 25 ans, alors que l'âge moyen des femmes est désormais de 28 ans à la naissance de leur premier enfant et même de 31 ans à Paris¹³². S'il est incontestable que le modèle familial des années 1940-50 est en forte crise - pour mémoire en 1945 il y avait moins de 10 % de divorces pour une classe d'âge se mariant à 90 % - la représentation qu'en ont les jeunes professionnelles du centre maternel semble exagérée par rapport à la réalité même des chiffres. Annabelle, par exemple, a une perception catastrophiste (et catastrophée) de la situation :

«On se rend compte que la famille a évolué car aujourd'hui quand on parle de famille on ne parle plus de papa-maman-enfants mais généralement on parle de soit papa, soit maman, plus des enfants. Le schéma familial est disloqué par rapport à avant et à ce qu'on a pu vivre nous. Enfin, je suis pas si vieille que ça. Aujourd'hui on se rend compte que la famille elle est vraiment décimée. En plus de ça c'est la famille recomposée qui se fait de plus en plus, avec des grosses familles parce que du coup les gens habitent tous ensemble. Moi je trouve ça dommage en tous cas ayant été élevée dans une famille avec un papa et une maman, que les autres n'aient pas pu connaître ça. Après, pour X ou Y raisons ces familles là se sont décomposées et séparées. Après ça va peut être avec l'air du temps, de la société. Peut être que dans 10-15 ans la famille redeviendra une famille avec papa, maman et les enfants».

Mais pour elle non plus le mode d'existence des résidentes du centre ne diffère pas des normes actuelles, puisque «c'est quand même la famille monoparentale qui prend une place plus importante que la famille-famille» (entretien C).

Pour Marwa, la psychologue, les jeunes mères n'ont pas un mode de fonctionnement totalement différent de celui du reste de la société et «il suffit de prendre le bus ou le métro pour le constater», remarque-t-elle en riant. D'ailleurs, «il y a des enfants qui sont maltraités et qui ne sont pas placés, dont les familles ne sont pas en centre maternel». Quant à l'absence de limites, de repères, elle est

¹³² DAVIE Emma, Un premier enfant à 28 ans, INSEE Première, n°1419, octobre 2012 <http://www.insee.fr/fr/ffc/ipweb/ip1419/ip1419.pdf>, consulté le 5 novembre 2015

globale et Marwa la constate pareillement dans son autre travail, auprès d'adolescents. Finalement, c'est «la société en général» qui est touchée (entretien F).

Condamnées à être mères ?

Les membres de l'équipe du centre maternel ne semblent pas exactement sur la même longueur d'onde quant à l'appréciation à avoir des questions de responsabilité individuelle. Ce faisant, ils ne font qu'exprimer des sensibilités présentes dans la société dans son ensemble, entraînant parfois des attitudes différentes envers les groupes en difficulté.

Pour Louissette le fait que les jeunes femmes soient devenu mères est l'expression d'un choix, au moins implicite. Certaines «pour la plupart faire un enfant n'était pas un projet» et par conséquent ni elles ni les pères n'étaient prêtes. Comment pourrait-il en être autrement quand on a que seize ans, comme le petit-ami d'Elodie ? «A seize ans on est pas prêt pour être père». Certes au début, ces jeunes garçons et filles ne «pensaient pas faire un enfant, mais juste faire l'amour». Mais ils avaient le choix de ne pas se retrouver dans cette situation de parents. D'abord ils auraient pu utiliser la contraception, ce qu'ils ont refusé. Sinon, «au pire la jeune femme aurait pu avorter». Et si elle ne l'a pas fait c'est qu'elle «voulait» de l'enfant. A partir de ce moment elle assume volontairement une responsabilité. Et souvent, «les pères disparaissent quand la fille est enceinte, peut-être parce qu'ils ne sont pas prêts» (entretien B). Le rôle de mère, même s'il n'est pas assumé correctement au quotidien, est donc avant tout un choix personnel.

Ce qui peut choquer, c'est que le fait que donner naissance à un enfant soit *in fine* le choix de la mère puisse dispenser pour tout ou partie le père de ses responsabilités. Maryse note que des progrès ont été faits puisque désormais une pension alimentaire est exigible des pères qui ont reconnu l'enfant. Et surtout, si l'enfant est reconnu par son père, l'administration pousse à des démarches de demande de pension alimentaire auprès du Tribunal de Grande Instance en supprimant l'allocation de solidarité spécifique si elles n'ont pas été faites. On va donc vers une tentative de responsabilisation des pères, au moins financière. Mais elle reste souvent sans suite, ceux-ci n'étant pas solvables dans le cas des jeunes pères de milieux populaires. Mais pour certains travailleurs sociaux, «on est encore trop légers envers les pères» et il conviendrait «leur imposer de

s'occuper un minimum de leur enfant» ou tout au moins «essayer de les faire s'impliquer un peu plus». Car «il y en a qui pourraient faire mieux que donner de l'argent» (entretien D).

Mères, les jeunes du centre maternel le sont sans aucun doute. Et elles le sont avant toute autre chose car elles y arrivent le plus souvent enceintes ou avec des enfants en bas âge dont elles ont à s'occuper quotidiennement. D'ailleurs c'est bien pour les observer, elles inquiètent, et les aider à apporter les soins élémentaires à leurs enfants qu'elles sont orienter vers une institution aussi spécifique. Pour autant, l'équipe veille à ce qu'elles ne soient pas *que* des mères et a un regard bienveillant, leur disant qu'elles ont le «droit de craquer» mais aussi celui d'agir comme des jeunes filles et des êtres autonomes, «de sortir pour elles, de se faire du bien». Elles ne sont pas que mères et surtout «elles ne sont pas toutes seules» (entretien D).

Enfin, au bout du compte, le statut des jeunes femmes changera vraiment «le jour où elle auront un travail», car le travail «c'est ce qui donne un place dans la société» (entretien A).

Un certain consensus existe dans l'équipe du centre maternel sur le fait que les hommes eux aussi devraient prendre toute leur place dans l'éducation des enfants. «Parce que l'enfant ils l'ont fait à deux» (entretien D) et que si «les gosses ça se fait à deux, on devrait assumer à deux et éduquer les enfants à deux» (entretien E). Mais la réalité quotidienne entre en contradiction avec cette conviction partagée.

«C'est paradoxal parce qu'on prétend être dans une société moderne, mais on se rend compte que la société elle est pas aussi moderne que ça. On revient toujours aux vieilles images d'avant, de la guerre, de l'avant-guerre et de l'après guerre ou ça doit être la maman qui doit élever et éduquer l'enfant et le papa on le met de côté en fait.» (entretien C)

Marwa voit dans les «origines patriarcales de la société française» l'origine de ce phénomène. Jadis c'était la mère qui avait le rôle de nourricière, de pourvoyeuse d'affection et de soins aux enfants. Mais la société a changé et le père peut désormais tout aussi bien remplir ces différents rôles. Mais l'homme n'apportera pas les soins «de la même manière» ce qui pose la question de l'instinct maternel, de l'inné et de l'acquis :

«Il y a une touche maternelle qui fait que l'enfant a une relation avec sa mère que le père n'a pas. Mais le père a d'autres choses, complémentaires. Après est-ce que c'est normal ou pas ? Je ne sais pas. C'est un héritage inscrit dans la société. Finalement c'est assez traditionaliste, la manière dont on voit les choses» (entretien F).

Il y aurait finalement un décalage entre les traditions sociales et la volonté des pouvoirs publics, ceux-ci prenant acte d'une situation avec laquelle ils ont à composer. «On s'adresse aux femmes parce que c'est elles qui ont décidé de garder leur enfant». En mettant en oeuvre des politiques sociales dédiées, l'Etat ne fait que prendre en compte «des moeurs ancrées depuis bien longtemps et selon lesquelles c'est à la femme d'élever l'enfant durant les premières années». Mais les mentalités évoluent peu à peu. Une publicité récente pour une marque de couches mettait par exemple en scène un père. Et on voit que les pouvoirs publics «s'adressent de plus en plus aux hommes». Ainsi, de petite avancée en petite avancée, on peut imaginer que dans une dizaine d'années les centres anciennement «maternels» s'adresseront également aux pères. Enfin, pour l'instant on s'adresse aux femmes car la société considère qu'il leur revient de s'occuper du jeune enfant. «En même temps, c'est quand même plus simple, ce sont elles qui allaitent (rire)» (entretien G).

4°) réponse à la problématique

4.1. Fluctuations et contradictions dans l'application des politiques publiques

L'ensemble des évolutions du droit vont dans le sens de la limitation du pouvoir paternel et d'avancées vers une égalité hommes-femmes plus complète. Depuis la loi du 4 juin 1970 relative à l'autorité parentale rompant avec la «puissance paternelle», le «droit-fonction»¹³³ s'étend progressivement. La coparentalité s'impose, prenant en compte la banalisation des divorces et l'apparition des «nouvelles familles», recomposées et désormais potentiellement de même sexe.

Mais ces avancées génèrent un certain nombre d'*effets pervers*¹³⁴ dans les milieux populaires. Elles sacralisent la puissance de la mère alors que ce n'est pas la figure du père mais celle de la mère qui est centrale dans le milieu ouvrier¹³⁵. C'est elle qui gère le quotidien, centralise l'argent et contrôle les désirs de chacun.

La problématique s'inverse et pour les pouvoirs publics il n'est ici pas tant question de développer davantage le pouvoir des femmes que de réussir à impliquer les hommes. On le voit dans le cas des actions de «soutien à la parentalité» dans les quartiers marqués par l'échec scolaire et la délinquance juvénile¹³⁶ (voire maintenant la «radicalisation»), mais également dans les dispositifs de l'Aide Sociale à l'Enfance s'adressant principalement aux femmes comme les centres maternels. Dans les deux cas, les hommes sont peu impliqués, si ce n'est absents.

¹³³ BOSSE-PLATIERE Hubert, L'autorité parentale après la loi du 4 mars 2002, Informations Sociales, 2003, n° 105, pp. 62-75

¹³⁴ ASSOGBA Yao, «La sociologie de Raymond Boudon», 1999, Université du Québec à Chicoutimi, Les Classiques des sciences sociales [en ligne], consulté le 13 janvier 2015. URL http://classiques.uqac.ca/contemporains/assogba_yao/sociologie_raymond_boudon/sociologie_raymond_boudon.pdf

¹³⁵ JAMOULLE Pascale, *Des hommes sur le fil, la construction de l'identité masculine en milieux précaires*, La Découverte, 2013, p. 47

¹³⁶ SAS-BARONDEAU Martine, «Les malentendus de la parentalité», dans MARTIN Claude (dir), «*Etre un bon parent*», une injonction contemporaine, Presses de l'EHSP 2014, pp. 191-210

Les centres maternels sont, nous l'avons évoqué, des établissements relevant de la protection de l'enfance et à ce titre de l'article L222-5 du code de l'action sociale et des familles. Stipulant que les établissements sont destinés aux femmes enceintes et mères isolées, il précise que «ces dispositions ne font pas obstacle à ce que les établissements ou services qui accueillent ces femmes organisent des dispositifs visant à préserver ou à restaurer des relations avec le père de l'enfant, lorsque celles-ci sont conformes à l'intérêt de celui-ci».

Nous avons vu que l'orientation en centre maternel d'un certain nombre de femmes en couple avec le père de leurs enfants est validée par les services de l'A.S.E. Et nous avons eu l'occasion d'évoquer en introduction la prégnance du discours sur la coparentalité. Dans le même temps, non seulement les orientations nationales ne sont pas transmises dans l'établissement, mais les différents inspecteurs de l'A.S.E et services départementaux prennent des positions contradictoires sur le sujet. Le flottement est total.

Il semble que ce flottement aille bien au delà de la question évoquée ici puisque l'Etat opère une «reprise en main»¹³⁷ de la protection de l'enfance dans sa globalité. Dans son intervention lors d'une journée d'études de l'ONED le 22 janvier 2016, la secrétaire d'Etat Laurence Rossignol¹³⁸ s'est dit «frappée par les inégalités territoriales, le besoin de cohérence et de repères des acteurs, ainsi que les difficultés d'articulation des interventions liées aux différences des cultures et des approches professionnelles»¹³⁹. Un des éléments avancés par conséquent dans le projet de loi relative à la protection de l'enfance a été de rétablir un Conseil national de la protection de l'enfance.¹⁴⁰

¹³⁷ ESCUDIE Jean-Noël, Protection de l'enfance : le gouvernement réaffirme et assume une reprise en main par l'Etat, *Localtis.info*, mis en ligne le 27.01.2016, URL <http://www.localtis.info/cs/ContentServer?pagename=Localtis/LOCActu/ArticleActualite&jid=1250270200742&cid=1250270198997>

¹³⁸ Ministre de la Famille, de l'Enfance et des Droits des Femmes depuis le 11 février 2016

¹³⁹ «Protection de l'enfance : le gouvernement réaffirme et assume une reprise en main par l'Etat», *Localtis.info*, 27 janvier 2016, mis en ligne à <http://www.localtis.info/cs/ContentServer?pagename=Localtis/LOCActu/ArticleActualite&cid=1250270198997>. Consulté le 27 janvier 2016

¹⁴⁰ «L'Assemblée rétablit le Conseil national de la protection de l'enfance», *Localtis.info*, 1er février 2016, mis en ligne à <http://www.localtis.info/cs/ContentServer?pagename=Localtis/LOCActu/ArticleActualite&cid=1250270221465>. Consulté le 05 février 2016

L'institution et la place du père, théorie et pratique

Alors que les textes appellent à «préserver ou à restaurer des relations avec le père de l'enfant» pour certains inspecteurs de l'Aide sociale à l'enfance, le fait que la femme soit en couple n'est pas considéré comme un point d'appui pour l'éducation de l'enfant et l'insertion mais tout simplement comme un motif d'exclusion immédiate du dispositif.

Ainsi l'équipe a indiqué dans un «rapport de situation» que Cassandra s'était mariée avec un jeune homme sans emploi et vivant encore chez ses parents. La réponse écrite de l'inspecteur a été une demande de fin de prise en charge car son lien avec l'enfant s'était amélioré et *«de plus Madame n'est plus considérée comme une mère isolée, étant mariée récemment»*.

L'aîné des enfants d'Aminata devant avoir trois ans (âge maximum pour une prise en charge dans l'établissement) les professionnels se sont adressés à divers services pour chercher un hébergement. Ils ont été appuyés par l'assistance sociale de la personne, s'adressant en particulier à un service du conseil départemental spécialement dédié au logement des mères en difficulté. En retour, l'assistante sociale a répercuté à l'équipe toute une série de questions posée par le dit service sur la situation de la jeune femme au regard du père de son plus jeune enfant, âgée de six mois seulement :

«Je viens d'avoir [...] au téléphone. Aucune proposition ne pourra être faite à Madame [...] tant que nous ne fournirons pas les informations suivantes concernant le père de [...] :

- quand et comment Madame a rencontré cet homme ?
- quelles relations entre Madame et Monsieur et entre Madame et sa fille ?
- Madame a-t-elle un projet de vie de couple avec Monsieur ? Pourquoi ?
- Monsieur, depuis la naissance de sa fille, participe-t-il à son éducation / à son entretien ?»

Le caractère extraordinairement intrusif de ces questions n'est pas sans poser problème. Sa logique, explicitée oralement est la suivante : chercher à savoir si une quelconque relation entre le père et la

mère ou les enfants existe. Parce que dans ce cas le service du conseil départemental se sentirait autorisé à refuser un autre hébergement à cette mère célibataire. Elle n'aurait alors plus d'autre solution que de recourir au «115».

Derrière cette position se profilent des enjeux assez éloignés de la prise en compte du bien être de la mère et de l'enfant mais de nature financière. Dans les deux cas évoqués, si la personne n'est pas considérée comme *totale*ment isolée, le conseil départemental cherche à transférer la charge financière sur l'Etat, chargé lui des dispositifs d'hébergement des familles «à la rue».

Dans les deux cas évoqués, le discours public sur la coparentalité et sa déclinaison dans le champ de la protection de l'enfance ont été totalement balayés et tout au contraire, la présence voire la recherche du père n'ont pour fonction que de justifier des refus de prise en charge par les services concernés.

Le cas de Marivon et Killian est lui aussi intéressant. Comme il a été évoqué¹⁴¹ ce jeune couple est originaire de Bretagne. Leurs épisodes de violence ont conduit au placement de leur fille en pouponnière. Pour pouvoir la récupérer, Marivon a dû accepter un hébergement en centre maternel. Mais les services de l'ASE ont profité de ce moyen de pression pour rechercher une place en région parisienne. Il est rapidement apparu à l'équipe que la raison profonde de ce changement était de séparer le couple et par contrecoup de supprimer les contacts avec Monsieur, celui-ci étant considéré comme vindicatif voire dangereux *envers les personnels de l'ASE* concernée.

Dans ce cas également et pour des raisons différentes, se débarrasser d'un importun, on a pas hésité à pousser à la mise à l'écart d'un père. Quitte à assumer l'incohérence de l'octroi d'un droit de visite de 2h par semaine alors qu'il était SDF, sans ressources et à 500 km du centre maternel. Comme on pouvait s'y attendre, Kilian a alors «déménagé» en région parisienne. Et les services de l'ASE se sont trouvés cette fois totalement débarrassés des problèmes de «gestion» de cette famille.

¹⁴¹ cf. supra page 103

4.2 Les professionnels, adhèrent-ils aux idées et valeurs qu'ils doivent relayer dans le cadre du «soutien à la parentalité» ?

L'équipe du centre maternel est composée de personnes très diverses en terme d'âge, de niveau scolaire (de certificat professionnel inférieurs au bas à bac+4), d'origines (française, guinéenne, malgache, algéro-italienne, hispano-indienne), de religion (athées, agnostiques, catholiques, musulmans, évangélistes). Son seul point commun apparent, outre le choix professionnel du social, est l'appartenance revendiquée au sexe féminin. Mais les identités sont multiples et complexes et si des différences d'appréciation existent sur la famille, le couple, la sexualité etc. elles ne peuvent être ramenées à aucune des caractéristiques mentionnées ci-dessus. Il y a par exemple des athées convaincues parmi les personnes attachées à la famille traditionnelle et des catholiques pratiquantes parmi les plus ouvertes à l'égalité hommes-femmes sur tous les plans. Les identités affichées ou tout au moins *apparentes* s'en trouvent du coup privées de pouvoir interprétatif, tout au moins à l'échelle d'un groupe aussi restreint qu'une équipe d'une dizaine de personnes.

Dans ce petit groupe professionnel, on ne retrouve par exemple pas la distinction établie par Frédérique Giuliani entre assistantes sociales et éducatrices spécialisées¹⁴². Les premières auraient une approche plus normative, axée sur la protection de l'enfant et les secondes privilégieraient les parents. Dans ce schéma, les assistantes sociales constitueraient une force conservatrice au regard des évolutions mettant en avant l'accompagnement à la parentalité. Au centre maternel, les fonctions des travailleurs sociaux sont identiques et leur formation initiale ne surdétermine pas les attitudes au regard de la famille, de la parentalité etc. Les différences d'appréciations et d'attitudes ne sont conditionnées que par les convictions et l'histoire personnelle des uns et des autres.

De fait, l'équipe du centre maternel jongle en permanence avec les deux approches. La protection de l'enfant est privilégiée in fine¹⁴³, mais les efforts quotidiens vont vers le travail éducatif en direction des mères. L'accent est porté sur un aspect ou l'autre en fonction du profil des mères (jugées inquiétantes à un moment donné) mais aussi de la temporalité propre à l'établissement,

¹⁴² GIULIANI Frédérique, «Mères à l'essai : analyse des processus de catégorisation dans un dispositif de soutien à la parentalité de l'ASE», in MARTIN Claude (dir) «Etre un bon parent, une injonction contemporaine», Presses de l'EHESP, 2014, pp. 214-216

¹⁴³ cf. supra, page 79

alternant périodes de tolérance bienveillante envers les résidentes et de «reprise en main» plus ou moins ferme.

Sont également promues des valeurs éducatives qui ne déparent pas de celles attribuées couches moyennes et supérieures de la société : «dialogue, négociation entre générations, développement du bien être et de la créativité de l'enfant»¹⁴⁴.

Les éducatrices de jeunes enfants, jeunes professionnelles visiblement encore très marquées par leur formation, déploient un grand nombre de références à Winicott et font de la «mère suffisamment bonne» et de la posture du «ni-ni» (ni négligente ni fusionnelle) l'idéal à atteindre.

Si les exigences sont fortes et que les mères ont à *démontrer* leur aptitude à observer le comportement minimal requis, elles ne sont pas tenues à l'obligation de transparence observée dans d'autres circonstances¹⁴⁵ ni à rendre publique leur vie. On en verra pour preuve l'affirmation par les membres de l'équipe de leur volonté de ne pas se montrer intrusifs ou le fait que des récits biographiques visiblement faux soient acceptés. Si les personnels éducatifs témoignent parfois d'un regret devant des parts d'ombres, c'est parce qu'à un moment donné ils peuvent faire obstacle aux efforts d'accompagnement à l'insertion. Ainsi Aminata, jeune mère de deux enfants qui mène une double vie, pour partie au centre et dans la journée «chez des amies». S'agit-il du père, dont elle ne parle jamais, de ses deux enfants ? Serait-elle la seconde femme d'un polygame ? Pourquoi a-t-elle décidé d'avoir un deuxième enfant, compromettant ainsi son début d'insertion ? Alors que de toute évidence c'est une battante «qui veut s'en sortir» ? Les réponses ne seront pas obtenues. Elles auraient pu néanmoins aider à prodiguer de bons conseils et surtout à argumenter auprès d'interlocuteurs pour son relogement à la sortie du centre maternel. Mais il est exact que son assistante sociale, de secteur *a contrario*, a cessé de la soutenir, considérant que sa seconde grossesse était une rupture de leur contrat moral.

Au sein de l'équipe du centre maternel, les conceptions de la famille sont nuancées, même si quasiment tous les professionnels en font une structure essentielle de la société, indispensable au

¹⁴⁴ GIULIANI Frédérique, op. cit., p. 218

¹⁴⁵ *ibid.*, p. 219-220

bon développement de l'enfant. On notera ici le peu de prégnance des conceptions de certains psychologues identifiant le *couple* à la famille¹⁴⁶. Pour les professionnelles ce qui «fait» famille, c'est bien la présence des enfants. Toujours en décalage avec les conceptions d'autres psychologues¹⁴⁷ elles adhèrent à l'utilisation du terme «famille» pour désigner les familles monoparentales. Pour autant, si les évolutions sont admises, c'est souvent avec un «je ne sais quoi» de regret du modèle «traditionnel» et des nuances sur le périmètre qu'il convient de lui donner (présence ou non des collatéraux).

S'il est un point qui fait consensus entre les membres de l'équipe, c'est la volonté d'égalité des sexes. En découle le souhait d'associer davantage les hommes à l'éducation des enfants, quelle que soit la situation du couple. Par contre l'équipe est très clairement divisée sur l'existence ou non de compétence et de rôles strictement dévolus à l'un ou l'autre sexe. Elle s'accorde néanmoins sur l'importance d'une *figure masculine* dans l'entourage du jeune enfant. Pour certaines il s'agit évidemment du père, pour d'autres d'un homme proche (beau père, oncle...).

D'autres nuances existent sur ce qu'est la *féminité*, terme souvent évoqué mais peu défini. S'agit-il de quelque chose qui se juxtapose (et parfois s'oppose) à une maternité parfois perçue comme un fardeau par les intéressées ? Ou est-elle sublimée par la maternité qui en permettrait sa réalisation complète ? On notera que dans tous les cas, les professionnelles sont peu imprégnées des réflexions sur le genre et sont portées à essentialiser et idéaliser, de manière positive à leurs yeux, les spécificités féminines.

Importance de la paternité biologique

Pour les membres de l'équipe, la paternité *biologique* est fondamentale. Elle ouvre le *droit* à avoir toute sa place auprès de l'enfant ainsi qu'une série de *devoirs* quant au fait d'avoir à son occuper. En effet comme l'explique la psychologue le père «*a donné sa part pour que l'enfant puisse naître*». Et c'est cette contribution à la création de la vie qui est déterminante.

¹⁴⁶ GIAMPINO Sylviane, Les parents sont aussi un homme et une femme, *Informations sociales*, 2006, n°132, pp. 6-12

¹⁴⁷ LEROY-LEBAILLY Brigitte, «la place des pères au centre maternel. Paris, 1993, *Inédit*

De ce point de vue, l'équipe adhère pleinement au concept de coparentalité (même s'il n'est mentionné explicitement par personne lors des entretiens). Si elle est ouverte à donner toute sa place à celui qui élèverait l'enfant sans en être le père et fait favorablement référence au rôle d'autres figures masculines elle n'est certainement pas favorable à aller au delà de ce que permet actuellement la législation.

Les entretiens montrent bien, par exemple, des réticences envers l'adoption et des discussions informelles montrent qu'elles existent aussi sur les conséquences en terme de filiation du «mariage pour tous» ou sur la procréation médicalement assistée, la gestation pour autrui, etc.

Certains observateurs ont émis l'hypothèse d'une tension entre des «identités traditionnelles fortes» propres aux classes populaires et les modèles familiaux des classes moyennes, dont les professionnels - qui en sont issus - seraient porteurs¹⁴⁸. On remarquera que dans le cas qui nous occupe, tous les professionnels interrogés sont issus des classes populaires¹⁴⁹ et ceux qui ne le sont pas de pays étrangers où dominant des valeurs familiales traditionnelles. Si des contradictions s'expriment, elles sont multiples et ne séparent pas de manière nette un bloc qui serait constitué par l'Etat et les professionnels et un autre constitué des usagers.

Si les professionnels rencontrés témoignent d'une sorte de conservatisme prudent, et dans ce sens n'expriment pas majoritairement des valeurs très différentes de celles des personnes accueillies, ils ne questionnent pas les causes sociales des difficultés de ces derniers. Bien qu'hermétiques au discours psychologisant d'inspiration lacanienne, ils individualisent fortement les problématiques rencontrées. Dans ce sens, ils sont à l'aise avec les nouvelles approches sur la «parentalité», considérées par d'autres comme «une défausse sur les parents de la cause des problèmes sociaux auxquels font face les sociétés post-industrielles»¹⁵⁰.

¹⁴⁸ DAUPHIN Sandrine, «Parentalté et politique de la famille», *Politiques sociales et familiales*, n°118, déc. 2014, pp. 59-65

¹⁴⁹ Parmi les professions des parents : assistantes maternelles (2), personnel de la petite enfance (1), ATSEM, rééducatrice (éducation nationale), horticulteur, contremaître dans une blanchisserie d'hôpital, chef d'entreprise dans le bâtiment

¹⁵⁰ MARTIN Claude, «Mais que font les parents ?» in MARTIN Claude (dir), *«Etre un bon parent», une injonction contemporaine*, Presses de l'EHSP 2014

Les professionnelles du centre maternel, héritières d'un passé «maternaliste» ?

Le fait que les métiers du social soient très largement féminisés est le produit d'une longue histoire remontant au «bonnes oeuvres» des femmes de la bourgeoisie du XIXème siècle puis avec les premières écoles sociales «créées par des femmes et longtemps réservées à elles-seules»¹⁵¹. Cette assignation qui demeure est liée aux compétences intrinsèques prêtées aux femmes «de sollicitude, d'attention à l'autre, de disponibilité, de présence sociale (...). S'occuper des autres est conçu comme une prolongation du travail domestique»¹⁵². Dans les métiers de l'intervention auprès des familles et plus spécifiquement des enfants, ces «qualités» féminines sont renforcées par l'expérience de la maternité.

Les salariées du centre maternel n'échappent pas à ces stéréotypes, que ce soit dans le choix du «social» et plus spécifiquement, de manière avouée parfois avec humour, dans un établissement dédié à la petite enfance. Par contre elles ne relient aucune des compétences estimées nécessaires dans l'exercice de leurs fonctions à des caractéristiques spécifiquement féminines. Et elles sont unanimes à déplorer le manque d'hommes dans l'équipe.

Percevant leurs missions comme relevant fondamentalement d'un étayage individuel, les professionnelles s'interrogent peu sur les causes *sociales* des difficultés rencontrées ni sur la manière dont les dispositifs d'aide peuvent contribuer à reproduire les schémas anciens en dédouanant les pères de leurs responsabilités. Mais elles ne se sentent pas dépositaires de normes à transmettre et leurs nuances d'opinion sur le rôle de la femme dans la familles n'ont guère d'impact pratique sur les conseils donnés. Pour elles, le but ultime de l'action menée est de parvenir à la réinsertion sociale des femmes, celle-ci passant par l'accès à l'emploi.

¹⁵¹ MISSION ANALYSE STRATEGIQUE SYNTHESE ET PROSPECTIVES de la DIRECTION GENERALE DE LA COHESION SOCIALE, «Genre et renouveau du travail social», *Cahiers stratégie et prospective*, 2014, n°1, p. 18

¹⁵² *Ibid.*

Dans ce sens, on peut dire que les professionnelles travaillent également à «l'adieu au maternalisme» et la transition vers le principe de l'emploi pour tous¹⁵³ dont la remise au normes maternelles communément admises n'est que le prérequis.

Mais la sortie du maternalisme est d'autant plus difficile que les difficultés d'insertion dans un marché du travail précarisé sont beaucoup plus forts pour les mères isolées. Et les politiques «d'activation» souffrent de l'insuffisance des modes d'accueil collectifs¹⁵⁴.

4.3 Les résidentes du centre maternel face au modèle «coparental»

La coparentalité, modèle promu par les institutions, s'avère «différentielle selon les milieux sociaux»¹⁵⁵. La participation à la prise en charge des enfants est fortement corrélée d'une part au fait que la femme travaille ou non et d'autre part au niveau de formation du père.

Pour les jeunes femmes résident au centre maternel, la famille est quelque chose d'important et, malgré leurs débuts de parcours de vies chaotiques, elles demeurent toutes avec la famille «traditionnelle» comme idéal si ce n'est comme ambition.

Pourtant, comme nous l'avons longuement évoqué, les relations de couple relativement stables sont la toute petite exception. Des relations subsistent souvent avec des membres de la famille qui rendent visite (soeurs, frères plus rarement) et en particulier des mères. Mais ces relations avec les familles sont toujours complexes, une rupture familiale liée à la déclaration de la grossesse étant un motif fréquent d'orientation vers le centre maternel. Les rapports avec les mères sont souvent orageux, si ce n'est toxiques, alternant des périodes de complicité fusionnelle sur un mode de sororité et des disputes violentes avec la jalousie en arrière plan. C'est le fonctionnement de Marwa, dont la mère dit ne plus vouloir à cause de l'exiguïté relative de son longuement et de sa hantise des pleurs du bébé, mais chez qui elle se rend dès que possible, quitte à se mettre en infraction avec le

¹⁵³ ORLOFF, Ann Shola, «L'adieu au maternalisme ? Politiques de l'Etat et emploi des mères en Suède et aux Etats-Unis», *Recherches et Prévisions*, n°83, mars 2006

¹⁵⁴ EYDOUX Anne, La grande transformation des politiques sociales à l'égard des mères isolées en France et au Royaume Uni, *Informations Sociales*, 2010, n°160, pp. 96-105

¹⁵⁵ VERDIER, Pierre, SELLENET, Catherine *La nouvelle autorité parentale et les actions de soutien à la parentalité*, Berger-Levrault, 2013, p. 146

règlement du centre. C'est également le fonctionnement de Sheila (entretien n°11) qui a quitté la maison de sa mère, lieu de séjour plus ou moins confus d'une multitude d'amis et parents pour intégrer le centre maternel, puis y est revenue après une fin de prise en charge suite à d'innombrables et longues absences où elle s'y rendait... Avant de retourner une seconde fois au centre maternel. Plus auteurs ont exposé comment dans les milieux populaires, les personnes «privilégient les relations familiales à tous points de vue, mais ne constituent que des réseaux très restreints et matricentrés, comprenant la mère, la fille ou la soeur»¹⁵⁶. Ces constats font écho à ceux de Pascale Jamoulle pour qui «la figure de la mère est centrale dans le monde ouvrier»¹⁵⁷.

Les jeunes femmes accueillies au centre maternel ont des conduites très différentes de celles des autres femmes de leur âge. Elles ont eu leur premier enfant alors qu'elles étaient mineures ou jeunes majeures, alors que l'âge moyen au premier enfant atteint maintenant 28 ans¹⁵⁸. De plus elles ont des enfants alors qu'elles n'avaient pas de relation de couple stabilisée, alors qu'en moyenne le premier enfant survient après cinq ans d'union¹⁵⁹. Il s'agit donc d'une catégorie de la population en nette rupture avec les comportements de leur classe d'âge et de leur époque. En l'absence de statistiques connues sur le sujet, on peut néanmoins formuler des hypothèses au regard des éléments qui distinguent ces jeunes femmes de la majorité de leurs congénères : un faible niveau scolaire, des familles brisées ou en difficulté économique, une ignorance de la contraception, des parcours migratoires pour 50 % d'entre elles¹⁶⁰. On notera aussi la sur-représentation des ressortissantes de DOM, les traditions matrifocales étant particulièrement développées aux Antilles¹⁶¹.

Concernant la contraception, rappelons que seulement 5 % des jeunes femmes de 15 à 19 ans et moins de 6 % des jeunes femmes de 20 à 24 ans à risque de grossesse non prévue déclarent ne pas

¹⁵⁶ SAS-BARONDEAU Martine, «Les malentendus de la parentalité», dans MARTIN Claude (dir), «*Etre un bon parent*», une injonction contemporaine, Presses de l'EHSP 2014, p. 205

¹⁵⁷ JAMOULLE Pascale, *Des hommes sur le fil, la construction de l'identité masculine en milieux précaires*, La Découverte, 2013, p.47

¹⁵⁸ BRETON Didier, Mise en couple et fécondité, aspects démographiques, *Informations Sociales* n°132, juin 2006

¹⁵⁹ *Ibid.*

¹⁶⁰ Voir annexe V

¹⁶¹ MULOT Stéphanie, «La matrifocalité caribéenne n'est pas un mirage créole», *L'Homme*, n°207-208, juillet-décembre 2013. Mis en ligne sur Cairn.info URL http://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=LHOM_207_0159. Consulté le 25 février 2016

utiliser de moyen de contraception, quel qu'il soit¹⁶². Le public du centre maternel, composé de jeunes femmes âgées de 16 à 25 ans, se situe donc entièrement dans cette toute petite minorité, dont il représente la fraction la plus en difficulté sur le plan social et familial (au sens où elles sont plus ou moins en conflit avec leurs familles ou n'ont pas assez de capital social pour accéder à un autre mode d'hébergement).

Elles témoignent, sous une forme exacerbée, d'une mise à l'écart du modèle dominant, d'une «rétraction des relations sociales» et d'un «repli contraint»¹⁶³ sur une sphère privée familiale essentiellement réduite à un face à face avec leur(s) enfants. A de très rares exceptions près (deux sur dix dans notre étude), elles ne sont pas *en situation* de pouvoir envisager une quelconque forme de partage des rôles parentaux avec des jeunes hommes pour la plupart absents ou tout au moins défaillants.

Si la «famille «contractuelle» est moins installée dans les milieux populaires que dans les classes moyennes et supérieures»¹⁶⁴, que dire des jeunes femmes du centre maternel ? Aucune de celles rencontrées n'est mariée ni pacsée¹⁶⁵. Si l'on prend en compte leur modèle familial, très normatif et «fleur bleue», on peut se demander dans quelle mesure le discours institutionnel ne constitue pas pour elles une sorte d'injonction paradoxale. Même quand des relations sont plus ou moins maintenues avec les pères, les jeunes mères ne reçoivent quasiment aucune aide concrète. De ce point de vue, elles expriment la forme la plus extrême de la figure des femmes de milieux défavorisés «qui assument tout, toutes seules»¹⁶⁶.

¹⁶² CRIPS PACA, *Données sur la contraception d'urgence et l'IVG en France*, mai 2014

¹⁶³ AVENEL Cyprien, «Les évolutions sociologiques de la familles», *CNAF - Recherches et prévisions*, n°72, juin 2003, p. 73

¹⁶⁴ *Ibid.* p. 72

¹⁶⁵ La seule exception, rencontrée après la fin des entretiens réalisés est une jeune vivant au Mali, de nationalité française par ses parents, et venue tenter sa chance en France dans l'espoir de réaliser ultérieurement un regroupement familial avec son époux.

¹⁶⁶ JAMOULLE Pascale, *Op. Cit.*, p. 169

Le trouble des jeunes pères

La société se veut de plus en plus égalitaire quant au statut des sexes. Après une première phase durant laquelle l'égalité des femmes s'est imposée progressivement, la question est maintenant de la rendre effective, sous divers aspects. Un d'entre eux est l'obtention d'une participation effective des hommes aux responsabilités familiales et au plein exercice de l'autorité parentale. En découlent, entre autres, les politiques visant à faire davantage de place aux pères et l'apparition de concepts comme celui de coparentalité.

Si peu d'études existent à notre connaissance en France à part le très intéressant livre de Pascale Jamoulle¹⁶⁷, le Canada francophone a produit une grande quantité de recherches sociologiques sur la paternité. Celles-ci montrent l'importance des variables socio-économiques dans l'appropriation de celle-ci. «Tout d'abord, le niveau d'éducation du père est un déterminant puissant de la teneur post-divorce des relations père-enfant (Furstenberg, Nord, Peterson et Zill, 1983), les pères mieux éduqués visitant plus fréquemment leur enfant (Arditti et Keith, 1993). Le niveau d'éducation quant à lui est étroitement lié au salaire des individus. Or, plus ce dernier est élevé, plus les pères sont impliqués auprès de l'enfant après le divorce»¹⁶⁸.

Si aucun des pères des enfants accueillis au sein du centre maternel n'était marié avec la mère, il n'en reste pas moins qu'on peut imaginer comment la précarité économique et sociale a pesé lourdement dans le fait que la majorité d'entre eux n'aient pas ou quasiment pas de relations avec leurs enfants alors qu'ils sont séparés de la mère.

Les pères des milieux précaires ne sont pas «préparés aux fonctionnements sensibles et relationnels des paternités contemporaines»¹⁶⁹. Privés d'emploi, ce que sont la quasi-totalité des jeunes pères

¹⁶⁷ JAMOULLE Pascale, *Ibid.*

¹⁶⁸ Anne Quénari et Nicolas Rousseau "L'exercice de la paternité suite à une séparation conjugale: un parcours semé d'obstacles" - article publié dans l'ouvrage sous la direction de Marie-Christine Saint-Jacques, Daniel Turcotte, Sylvie Drapeau et Richard Cloutier, *Séparation, monoparentalité et recomposition familiale. Bilan d'une réalité complexe et pistes d'action*, pp 101-126. Québec : Les Presses de l'Université Laval, 2004, 472 pp.

¹⁶⁹ JAMOULLE Pascale, *Op. Cit*, p. 188

évoqués ici «ils ont l'impression d'être ni des hommes ni des pères à part entière»¹⁷⁰. Dans le même temps, les raisons socio-économiques qui produisent la précarité sociale demeurent et celle-ci se développe de manière exponentielle. L'action sociale se trouve donc dans la situation paradoxale d'«imposer à des populations précarisées, dont les fonctionnements familiaux sont fragilisés par leurs conditions de vie (...) un certain nombre de mesures visant au contrôle préventif des processus de parentalisation, sans disposer pour autant d'une véritable capacité d'action sur les conditions de leur précarité»¹⁷¹.

Les services sociaux en charge de la protection de l'enfance sont percutés par des phénomènes comme la précarisation croissante de la société et la pression migratoire¹⁷². Pour mémoire, le nombre d'allocataires du RSA a atteint 2,3 millions de personnes, avec une augmentation de 7,2 % pour l'année 2013¹⁷³. «Le jeune père fréquente encore l'école ou habite chez ses parents. Il n'est pas dans un contexte stable sur le plan de l'emploi et ne dispose donc que d'un faible revenu, si revenu il y a. D'autre part, l'engagement amoureux avec la mère de son enfant a de bonnes chances d'être récent et la grossesse non planifiée»¹⁷⁴. Cette description, issue d'une étude canadienne, s'applique parfaitement aux cas que nous avons observés.

Elle fait écho aux observations de psychiatres qui constatent que «pour que le couple reste viable après la première naissance, le projet parental doit être suffisamment idéalisé et chacun doit mettre, pour un temps, en veilleuse les aspirations narcissiques et érotiques, tâche particulièrement ardue pour les sujets immatures»¹⁷⁵. On peut ajouter à cela les tensions existant entre garçons et filles dans les plus pauvres des quartiers banlieusards d'habitat social. Leurs propres pères étant eux-mêmes

¹⁷⁰ *Ibid.*, p. 189

¹⁷¹ NEYRAND, Gérard «La dynamique d'un réseau de prévention psychique précoce. Résistances et perspectives», *Revue française des affaires sociales*, n°1, janvier-mars 2004, p. 103-125

¹⁷² Des phénomènes réputés statistiquement marginaux comme celui des mineurs étrangers isolés (9 000 selon l'Etat) ou des régularisations de parents d'enfants français (3 000 sur le plan national) sont très prégnants dans le petit monde des centres maternels et des centres d'hébergement femmes-enfants

¹⁷³ <https://www.caf.fr/sites/default/files/cnaf/Documents/Dser/rsa%20conjoncture/Rsa%20Conjoncture%20n°%205.pdf>

¹⁷⁴ DEVAULT, A., MILCENT, M. P., OUELLET, F. «Le sens de la paternité chez de jeunes hommes en situation de précarité», *EMPAN* 2005-4, n°60

¹⁷⁵ BIDLOWSKI Monique, «La crise parentale de la première naissance», *Informations sociales*, 2006, p. 74

effacés, les jeunes deviennent les «petits hommes de la maison». Et «s'ils ne parviennent pas à s'autonomiser, ils développent de la colère contre les femmes»¹⁷⁶.

Dans les situations de couples séparés, l'essentiel de ceux que nous avons évoqué ici, beaucoup de jeunes père n'arrivent pas à se positionner auprès de leurs enfants. «Ils ont l'impression que la mère a toutes les cartes de la parentalité en main, qu'elle tient l'enfant»¹⁷⁷. Et de fait c'est plus qu'une impression au regard d'éléments comme le choix du prénom, la gestion financière du quotidien, la garde de l'enfant. En conséquence de quoi, comme nous l'avons vu dans plusieurs cas, la situation se solde «par une rupture de la relation des enfants avec leur père»¹⁷⁸. Si la majorité des pères concernés par notre enquête ont été élevés par leurs parents, l'incapacité à les rencontrer dans ce cadre laisse un grand nombre de points dans l'ombre. Mais, quelle que soit la situation de la famille, la tendance à «l'effacement des pères»¹⁷⁹ est une donnée bien établie dans les milieux déshérités.

Des familles monoparentales ou des familles co-parentales brisées ?

L'écrasante majorité des mères interrogées n'étaient plus en couple avec le père de l'enfant depuis fort longtemps. Dans aucun des cas observés la prise en charge en centre maternel n'avait de rapport direct ou indirect avec la séparation du couple. Ceci dément l'affirmation selon laquelle les centres maternels «sont confrontés sur l'ensemble du territoire à un grave paradoxe, celui d'induire, malgré eux, l'éclatement de couples et de «fabriquer» des foyers monoparentaux¹⁸⁰».

Si le concept de coparentalité est à la mode, force est de constater qu'il ne concerne que très peu le public étudié. Comme nous l'avons vu, la séparation des couples entraîne dans plus de 8 cas sur 10 la quasi-disparition des contacts entre pères et enfants. Et ces séparations sont toutes antérieures à l'entrée en centre maternel. Sur les quatre femmes en couple interrogées, seul trois annoncent être intéressés par un logement commun. Mais dans deux cas le conjoint est en situation irrégulière et ne

¹⁷⁶ JAMOULLE Pascale, *Op. Cit.* p. 130

¹⁷⁷ JAMOULLE Pascale, *Ibid.* p. 189

¹⁷⁸ JAMOULLE Pascale, *Ibid.*

¹⁷⁹ JAMOULLE Pascale, *Ibid.*, pp. 107-109

¹⁸⁰ Frédéric VAN DER BORGHT, article cité

peut donc prétendre à ce type de prise en charge¹⁸¹. Quant au troisième, il n'est pas certain que Monsieur ait accepté. Mais, depuis que les entretiens ont été réalisés, deux des couples se sont séparés et pour l'un au moins cette séparation a entraîné la fin des contacts entre le père et l'enfant.

Si l'on dépasse la simple analyse des entretiens pour se pencher sur les dossiers des personnes accueillies au centre maternel en 2013 et 2014, soit 36 résidentes, un seul autre cas potentiel apparaît. Encore faut-il préciser que le conjoint était l'objet d'un placement judiciaire à ce moment. S'il avait été intéressé, rien ne dit que cette solution aurait été administrativement possible. Au vu du mode d'organisation du centre maternel observé et de son projet d'établissement tel que validé par l'autorité de contrôle (le conseil départemental) il est probable que «la demande d'un hébergement commun avec une résidente reste sans réponse», comme l'affirme par exemple Catherine Nozay¹⁸². Mais encore faudrait-il qu'une telle demande puisse exister dans la réalité.

Rien n'est moins sûr.

Des marges de progrès dans l'accompagnement des jeunes pères existent. On pourrait donc imaginer que le centre maternel, assurant un hébergement collectif dans une demeure ancienne réserve une chambre spacieuse à un couple. Mais cet aménagement, pour peu qu'il soit accepté par l'autorité de contrôle, ne changerait pas fondamentalement les choses. On pourrait aussi proposer une co-signature du contrat d'hébergement «lorsque le père accepte d'être rencontré»¹⁸³. La véritable question est bien celle de l'absence des jeunes pères, de leur incapacité parfois à faire face à leurs responsabilités et très souvent à les assumer pleinement. Et malheureusement, la bienveillance d'un projet d'établissement ou d'une équipe éducative à leur égard n'est nullement en mesure de compenser ces carences.

Nous ne débattons pas ici en détail de la proposition de leur ouvrir le droit aux prestations familiales dont bénéficie la mère qui élève seule ses enfants¹⁸⁴, ce moyen de les motiver paraissant ambigu faute d'être précisé davantage dans ses modalités. Il existe en effet un risque non

¹⁸¹ Les étrangers en situation irrégulière ont droit, à titre humanitaire, aux dispositifs d'urgence sociale mais pas aux établissements proposant un hébergement pérenne.

¹⁸² cf. supra note 19

¹⁸³ C. Nozay, opus cité

¹⁸⁴ cf. WENDLAND Jacqueline, Op. Cit., p. 255

négligeable de détournement des sommes en question par des pères non scrupuleux. On se demandera plutôt comment la société peut agir sur les causes de ces défaillances. En premier lieu, rappelons-le, nous avons eu connaissance de quatre grossesses désirées sur seize évoquées. Autrement dit près des 3/4 des enfants sont venus au monde sans projet parental préalable. La question de la prévention et de l'information sur la contraception semble donc devoir être une priorité. Ensuite vient la question du travail éducatif à réaliser auprès des jeunes concernant l'égalité entre les sexes. Ceci concerne bien sûr les garçons, la prise en compte de leurs responsabilités parentales et le fait de les assumer étant liée à une modification substantielle de leurs représentations quant au rôle de l'homme et de la femme dans la prise en charge des enfants. Mais un énorme travail demeure à effectuer sur les représentations du couple et de la parentalité qu'ont certaines jeunes femmes elles-mêmes, tant on voit comment une grande partie d'entre elles intériorisent et acceptent des situations considérées socialement comme anormales.

Pour en revenir au fonctionnement des centres maternels, en partant du cas étudié, plus que la place des pères, c'est la place des hommes en son sein qui pose le plus de difficultés. Les équipes sont très peu mixtes. Dans le centre maternel observé seul le chef de service (responsable de l'établissement) est un homme alors que huit femmes composent le reste de l'équipe. Ceci renvoie à la féminisation massive d'emplois comme celui de travailleur social, d'éducateur de jeunes enfants, de psychologue ou de maître de maison. Par ailleurs, les personnels du social n'échappent pas aux stéréotypes sociaux faisant des femmes les spécialistes «naturelles» de ce qui touche à la maternité et à la petite enfance. Elles postulent spontanément davantage (et les hommes moins) à des emplois dans ce type d'établissements.

En dehors du responsable d'établissement, les seuls hommes rencontrés dans les lieux sont des ouvriers de passage pour des interventions techniques ou des pères, frères et compagnons en visite. Mais ceux-ci se font discrets et demeurent généralement dans les chambres ou dans le jardin, y compris lors des repas auxquels ils ont pourtant le droit de participer. A l'exception d'un d'entre eux, ils sont singulièrement mal à l'aise («La première fois qu'il est venu ici toutes les mamans commençaient à parler. Après il m'a dit «c'est bizarre». - entretien n°9).

Faut-il aller jusqu'à dire que la présence du père en centre maternel n'est souvent que «figuration» car elle «n'est souhaitée au sein de l'institution qu'au titre de «père symbolique», c'est-à-dire

comme simple figurant offrant un repère identificatoire à l'enfant»¹⁸⁵ ? D'autant qu'il a été «délesté» de sa «fonction pratique»¹⁸⁶ par les éducateurs. C'est sans doute le cas dans un certain nombre d'établissements puisque nous savons qu'ils limitent très strictement les visites. Si ce n'est pas le cas ici, il est certain que la figure masculine est très peu présente dans l'établissement qui demeure essentiellement un univers de femmes, avec les défauts que cela comporte.

4.3 L'hypothèse du centre parental

Selon Frédéric Van der Borgh, directeur du centre parental Aire de Famille. «un nombre significatif de jeunes mères accueillies avec leur bébé en centre maternel veulent vivre avec le père de leur enfant : 70 % environ des femmes hébergées en centre maternel sont en couple»¹⁸⁷.

Cette affirmation, qui sous-tend la valorisation de la modernité que représenteraient les centres parentaux par rapport à des centres maternels démodés et destructeurs de familles mérite qu'on s'y attarde un peu. On ne connaît pas la source selon laquelle «70 % des femmes hébergées en centre maternel» seraient en couple. A la lumière des observations réalisées lors de la présente étude, on voudra bien admettre que la majorité des résidentes du centre maternel ont une relation amoureuse plus ou moins stable. Rien de plus normal et logique d'ailleurs. Le problème est que le raccourci opéré par Frédéric Van der Borgh laisse à penser que ce serait avec le père de leur enfant. Et là on ne peut apporter qu'un démenti des plus formels. Comme exposé plus haut moins du tiers des jeunes femmes interrogées sont en couple avec le père de leur(s) enfant(s), le quart si l'on prend en compte celles qui n'ont pas été interrogées pour des raisons déontologiques. Il reste ensuite à savoir l'ampleur du «nombre significatif» de résidentes de centres maternels qui voudraient vivre avec le père de leur enfant. Parmi les personnes interrogées, deux aurait pu être intéressées par un centre parental, mais il est douteux que cette solution ait pu se réaliser, les compagnons étant l'un comme l'autre des étrangers en situation irrégulière (entretiens n°1 et n°10). Une autre voit là une éventuelle opportunité d'impliquer davantage le père dans l'éducation de sa fille «pour qu'il s'occupe un peu plus d'elle». Aurait-il accepté ? «Oui, enfin parce que je lui aurais pris la

¹⁸⁵ DONATI, P. «Identités de mères ou de femmes ?» *Informations Sociales* 1996 ; 55 : 103-9

¹⁸⁶ DONZELOT Jacques, *Op. Cit.*, p. 98

¹⁸⁷ Contribution pour la réunion du groupe de travail «Familles vulnérables, enfance, éducation» du 18/10/2012 http://www.cnle.gouv.fr/IMG/pdf/Contribution_de_Frederic_Van_der_Borgh__adf_.pdf

tête» (entretien n°11¹⁸⁸). Mais cet aspect des choses n'est pas la priorité des mères qui reçoivent des visites quasi-quotidiennes de leur compagnon et le fait d'habiter séparément peut avoir ses avantages, même si la possibilité offerte au compagnon de dormir au centre aurait son intérêt :

«Moi personnellement je préférerais qu'il reste chez ses parents et qu'on ait notre vie de couple en dehors du centre maternel. Comme je l'ai déjà avec lui. Mais quelques fois... La semaine... (Rires). Moi je veux bien passer des nuits avec lui la semaine. En gros ce serait bien un moment chez ses parents et un moment où il pourrait venir ici. C'est pour ça en fait...» (Nataliya - entretien n°8)

Interrogées sur des formules d'hébergement de type «centre parental», les professionnelles sont perplexes. La situation concrète du public accueilli ne montre pas de besoin spécifique. Pour autant, la volonté d'égalité entre les sexes qui est celle des membres, toutes féminines, de l'équipe suscite un désir que les choses puissent évoluer dans ce sens. Mais c'est une représentation d'ordre *idéal*¹⁸⁹, quelque chose dont on aimerait qu'elle advienne mais dont les conditions ne sont pas réunies aujourd'hui. La réalité prosaïque, ce sont des couples brisés, généralement dès l'annonce de la grossesse ou des jeunes hommes qui se tiennent à prudente distance de la prise de responsabilités. Pire, même si ce n'est jamais dit ouvertement par les mères, les professionnels se doutent qu'un certain nombre d'enfants ont été uniquement conçus pour permettre un maintien d'étrangères sur le territoire et une prise en charge par les services sociaux.

On se raccroche donc avec espoir à des situations laissant à penser que les choses pourraient se passer autrement. Il y a en particulier celle de Marivon et Kilian, parents de la petite Solen. Ce sont des jeunes sans domicile fixe, originaires de Bretagne et à la relation compliquée et parfois violente. Leur fille a donc été placée en pouponnière à la naissance et sa mère n'a pu la récupérer que sous condition d'accepter de résider en centre maternel, loin du père. A peine arrivée elle apprenait à l'équipe que le couple s'était rabiboché et que Kilian, était désormais arrivé en région parisienne. Au départ, Kilian se montre très agressif et menaçant envers l'équipe du centre maternel. Mais celle-ci accepte de le laisser venir et réussit peu à peu à l'appivoiser et à instaurer une relation

¹⁸⁸ Ayant quitté le centre maternel pour retourner vivre chez sa mère, Sheila y est revenue à peu près un an après l'entretien. Elle venait d'accoucher d'un deuxième enfant, du même père, mais avait rompu avec lui.

¹⁸⁹ GODELIER Maurice, *Op. Cit.*

cordiale. Elle plaide son cas auprès de l'Aide sociale à l'enfance de Bretagne et des visites quotidiennes sont autorisées. Alors que Marivon se montre débordée et exaspérée par sa fille, au risque de dérapages, Kilian sait être patient et attentionné. La référente sociale de Marivon investit énormément la situation sur un plan émotionnel. Pour elle, c'est - enfin - la démonstration que le père peut parfois «prendre les choses en main». Kilian, «est en errance, il a pas de stabilité, mais est-ce qu'on peut pas imaginer que ce monsieur s'il avait un logement, il pourrait pas s'occuper tout seul de sa gamine, parce que la mère n'est pas, disons, très douée pour s'en occuper ?» (entretien C). Mais ces espoirs seront déçus. Quelques mois plus tard, le couple se sépare à nouveau et le père ne vient plus du tout au centre maternel, même pour prendre des nouvelles de sa fille, et n'appelle plus. Comme observé dans d'autres cas, son investissement auprès de l'enfant était avant tout lié à son espoir de rétablir une relation stable avec la mère.

Dans d'autres cas où l'on pourrait penser une vie commune possible, on s'aperçoit que ce sont les femmes qui n'y tiennent pas. Au delà de ce que peuvent dire les personnes à un moment donné, les intentions réelles s'expriment clairement au moment où les hébergées remplissent avec les travailleurs sociaux les dossiers en vue de leur relogement à la sortie du centre maternel. Elle là elles choisissent toujours de demander quelque chose pour elles seules, avec l'enfant. «Elles ne veulent pas des messieurs chez elles». Pourtant, certaines, comme Kadidia, acceptent volontiers les visites du père au centre et sont en couple avec lui. Mais elles veulent garder leur indépendance : «Avoir le pouvoir de dire «oui tu viens» ou «non tu viens pas» ça l'arrange». Le règlement du centre maternel donne un pouvoir sur le père et «elles en jouent beaucoup». Une fois sorties, elles souhaitent avant tout la stabilité avant d'envisager une vie commune. Elles se disent «quand je serais bien, quand j'aurais tout ce qui faut, alors peut être que je vivrais avec quelqu'un». Dans le cas de Kadidia, de nationalité française mais en couple avec un étranger dépourvu de titre de séjour, la volonté d'indépendance va jusqu'au refus affirmé que son fils soit un «bébé papiers». Elle a déclaré à sa référente que si le père voulait être avec eux, il allait «bien falloir qu'il fasse ses preuves». Elle a peur qu'il la quitte et «du coup l'enjeu de pouvoir est très présent». Pour Maryse, travailleur social, «elles veulent être femmes, libres, autonomes et que le mec il soit un peu l'option si ça se passe bien. Mais on a pas de demande de couples» (entretien D).

4.3. Evolution des publics et avenir des centres maternels

Durant notre étude (soit de mai 2014 à décembre 2016), le public a sensiblement évolué. La part des étrangères est de plus en plus significative et surtout celle des personnes dépourvues de titre de séjour. La pression migratoire se fait sentir de manière nette. Elle est rendue de plus en plus évidente quand selon les moments, tel ou tel pays se trouve sur-représenté parmi les candidates. Pour considérer l'année 2015 (annexe V) on constate que plus de la moitié des candidates sont étrangères. Les ressortissantes de pays hors Union Européenne sont quasiment toutes africaines¹⁹⁰, avec une sous-représentation du Maghreb dont de forts nombreux ressortissants ont pourtant des liens avec la France. Les différents pays représentés le sont à l'échelle d'unités. Mais il y a une exception de taille : douze candidatures concernent des ressortissantes de la République Démocratique du Congo, ce qui correspond à un peu moins de la moitié des candidatures hors-UE et à 22 % du nombre total de demandes. On observe là un phénomène qui ne saurait être résumé à de plus grandes difficultés dans la relation mère-enfant concernant les congolaises, ce qui serait absurde. Il y a donc autre chose. Un «autre chose» qui a sans doute à voir également avec le fait que ces personnes sont par ailleurs dépourvues de titre de séjour et pour l'essentiel mères d'enfants français par leur père. Et un «autre chose» qu'on est tenté de mettre en rapport avec les dramatiques conflits endeuillant ce pays. Ce phénomène frappant semble avoir jusqu'ici échappé à l'attention des autorités bien qu'au début de l'année 2016, pour la première fois, une résidente du centre maternel ait des difficultés avec la préfecture, celle-ci mettant en doute la réalité de la paternité de la personne ayant reconnu l'enfant. Il a sans doute fallu bien des souffrances et des espoirs à ces jeunes femmes pour opérer des choix de vie aussi radicaux qu'incertains. Et que dire de la relation au «père» dans ce genre de circonstances ? D'autant que la crainte de problèmes administratifs pousse ces jeunes femmes à refuser de se confier à quiconque.

Et il y a aussi cette jeune somalienne, mineure, qui a traversé les continents et les mers pour trouver un refuge, arrivant en France avec un enfant issu d'un des viols subis durant son terrible parcours. Ne parlant nulle autre langue que sa langue maternelle, comment faire comprendre son histoire, elle qui doit absolument la relater dans les détails pour accéder à l'asile ? Représente t-elle un cas isolé ou au contraire, l'avant-garde de centaines d'autres ayant vécu des situations comparables ?

¹⁹⁰ On notera que les ressortissantes du Portugal sont des Cap-Verdiennes ayant un titre de séjour dans ce pays.

Le conseil départemental semble avoir pris la mesure des contradictions à l'oeuvre, continuant à prendre en charge les mères d'enfants de moins de trois ans mais les orientant de plus en plus vers des dispositifs comme les «logements relais» pour peu que leur isolement soit avéré. Mais si ce mouvement se poursuit, ne risque t-il pas de contraindre à une réduction du nombre de places en centre maternel ?

Dans un contexte de redéfinition des priorités de la protection de l'enfance¹⁹¹ et de contrainte budgétaires accrues, il est probable que des injonctions seront formulées aux centres maternels de se recentrer sur leur «cœur de métier» en étant plus vigilants quant aux critères d'admission. Gardent-ils leur raison d'être pour autant que nous parlions de protection de l'enfance et pas simplement d'hébergement accompagné d'un suivi social voire d'actions de soutien à la parentalité¹⁹². Si l'on considère les 15 jeunes femmes interrogées et les 9 autres évoquées au cours de cette recherche, 2 avaient fait l'objet d'une «information préoccupante», 3 étaient elles mêmes sous ordonnance provisoire de placement à leur arrivée, 2 avaient un enfant sous ordonnance provisoire de placement, 3 ont fait l'objet d'une «information préoccupante» par l'équipe du centre durant leur séjour. Une a fait l'objet d'un signalement par d'autres services après son départ et 3 ont vu leurs enfants placés peu après la sortie du centre maternel. Il convient donc de réaffirmer la spécificité des centres maternels en tant que lieux dont la fonction première n'est pas l'insertion sociale mais le soutien et l'éducation aux fonctions parentales de jeunes mères qui suscitent une forme d'inquiétude des services sociaux sur ce plan et sont orientés vers un dispositif spécifique.

Concernant les pères, il est sans doute salutaire que, depuis une vingtaine d'année, chercheurs et pouvoirs publics se soient davantage préoccupés de leur exclusion de la plupart des dispositifs sociaux destinés aux femmes en charge de famille. Cette bonne volonté fait écho à la reprise par les pouvoirs publics d'un discours visant à parfaire l'égalité des sexes et à la montée en puissance des revendications masculines (sur la garde d'enfant, par exemple). Pour autant, un écart considérable semble se dessiner entre la réalité du terrain d'une part et d'autre part un discours public qui demeure singulièrement abstrait et porté à la généralisation de cas de figures rarissimes dans les situations concrètes vécues par les établissements.

¹⁹¹ Pensons à l'explosion du nombre de Mineurs Etrangers Isolés pris en charge

¹⁹² La FNARS a engagé un échange transversal entre les différents types d'établissements : recueil d'expériences de soutien à la parentalité dans le réseau FNARS, octobre 2007

Pour dire les choses plus crûment, la tendance est à l'extrapolation des évolutions de la société prise dans son ensemble aux secteurs sociaux les plus précarisés. On peut certes spéculer sur le fait que les hommes prenant globalement de plus en plus leurs responsabilités dans le cadre de l'exercice de l'autorité parentale, l'évolution des mentalités, faisant peu à peu tâche d'huile, atteindra les jeunes les plus démunis. Mais nous n'en sommes pas encore là.

Conclusion. Encore une fois, la famille comme construction sociale

La particularité de toutes les sociétés humaines, à la différence d'autres espèces animales proches comme les grands singes, est la présence des deux sexes dans l'élevage des enfants¹⁹³. Pour autant, les hommes assurant une présence éducative ne sont pas *nécessairement* les pères.

Le fait que dans un contexte historique donné on estime que le père *légal*, celui qui a reconnu l'enfant, doive participer pleinement aux soins et à l'éducation de l'enfant est le résultat d'une *construction* et non quelque chose de «naturel».

En témoigne l'évolution considérable du rôle accordé par la société au pater familias, la limitation de son pouvoir et les attentes envers lui, du «père pourvoyeur» à «l'émergence d'une 'nouvelle paternité' où les pères sont maintenant perçus comme des nourriciers impliqués activement dans la vie affective de leurs enfants¹⁹⁴.

Ce qui est «naturel» c'est la coopération entre des hommes et des femmes qui ne réunissent autour de l'élevage des enfants et constituent un groupe social ad-hoc : une famille¹⁹⁵. «Ce qui fonde une famille ce n'est pas l'union des sexes entre ses membres, mais la naissance et l'élevage des enfants que les femmes vont mettre au monde au cours de leur vie»¹⁹⁶.

Non seulement les modes d'organisation des familles sont très différents selon les époques et les continents, mais dans les sociétés d'Europe occidentale on assiste à des tensions liées à la dissociation de plus en plus marquée entre famille et parenté.

¹⁹³ GODELIER Maurice, *Métamorphoses de la parenté*, [Fayard 2004] Flammarion 2010, p. 597

¹⁹⁴ DEVAULT, A., GAUDET, J. «Comment intervenir auprès des pères? : Le point de vue des intervenants psychosociaux», Université du Québec à Montréal http://www.unites.uqam.ca/grave/prospere/pages/pdf/Comment_intervenir_peres.pdf

¹⁹⁵ GODELIER Maurice, *Métamorphoses de la parenté*, [Fayard 2004] Flammarion 2010, p. 597

¹⁹⁶ *Ibid.*, p. 609

La «famille conjugale» est en crise et par là même l'ensemble des appareils qui l'instituent. Car, comme l'ont exposé chacun à sa manière Durkheim¹⁹⁷ et Bourdieu¹⁹⁸, c'est bien la présence active de l'Etat qui en fonde la légitimité voire l'existence. Par voie de conséquence, on constate l'exacerbation des contradictions au sein des institutions familiales depuis l'UNAF jusqu'aux organismes de protection de l'enfance. Des représentations normatives de la famille héritées des traditions chrétiennes mais aussi de la psychanalyse freudienne se confrontent aux conséquences des reconfigurations : couples non mariés, familles monoparentales, recomposées, homoparentales...

Quant à l'Etat, il s'attache à institutionnaliser les nouvelles formes familiales. Le «modèle social français» étant lui même en crise et les moyens d'action de plus en plus limités, l'Etat «redécouvre les vertus de la famille, ses fonctions de protection, de solidarité, d'encadrement»¹⁹⁹. Alors que s'expriment partout des interrogations sur l'articulation entre individualisme et solidarité, l'Etat cherche à trouver une solution l'impliquant au minimum en tant qu'opérateur.

Dans son ouvrage de 1977, Jacques Donzelot rappelait que :

«Depuis la fin du XVIIIe siècle, une multitude d'associations philanthropiques et religieuses se sont données pour objectif de venir en aide aux classes pauvres, de moraliser leurs comportements, de faciliter leur éducation en faisant converger leurs efforts vers une restauration de la vie familiale, forme première et formule la plus économique de l'assistance mutuelle»²⁰⁰.

¹⁹⁷ DURKHEIM Emile, «La famille conjugale» [1882] mis en ligne sur Université du Québec à Chicoutimi, les classiques des sciences sociales, URL http://classiques.uqac.ca/classiques/Durkheim_emile/textes_3/textes_3_2/famille_conjugale.pdf, consulté le 21 février 2016

¹⁹⁸ BOURDIEU Pierre. À propos de la famille comme catégorie réalisée. In: Actes de la recherche en sciences sociales. Vol. 100, décembre 1993. pp. 32-36, mis en ligne sur Persée.fr, URL http://www.persee.fr/doc/arss_0335-5322_1993_num_100_1_3070. Consulté le 21 février 2016

¹⁹⁹ MARTIN Claude, «Les fonctions de la famille», *Les Cahiers français*, n°322, septembre-octobre 2014, pp. 29-33

²⁰⁰ DONZELOT Jacques, *Op. Cit.*, p. 35

En ce début de XXI^e siècle, on ne peut que constater que les objectifs demeurent strictement inchangés, même si l'Etat est désormais omniprésent, comme financeur et pourvoyeur en «délégations de services publics» à des associations tenues en contrepartie à une certaine neutralité.

C'est à cet endroit précis que l'impulsion démocratique ayant présidé aux réformes du droit de la famille trouve précisément ses limites. La coparentalité a considérablement rééquilibré le partage des droits et devoirs au sein de la famille. Pour autant, selon les couches sociales auxquelles elle s'adresse, les effets sont très différents. Dans certains cas, il s'agit de faire respecter les droits de chacun des parents dans un couple séparé. Dans les milieux populaires, où les hommes sont en retrait, elle apparaît comme une injonction à la prise de responsabilité.

Ce processus aboutit à une «sur-responsabilisation» parentale «qui évacue dans le même mouvement la responsabilité sociétale, institutionnelle et pluridimensionnelle dans l'éducation»²⁰¹.

On est très loin de la mise en oeuvre d'un «féminisme d'Etat»²⁰² tel qu'imaginé par les socialistes du début du siècle dernier et qui préconisaient une mesure radicale pour pallier la défaillance de la famille traditionnelle : faire de la femme le chef de famille. Certains de ses aspects font fortement écho à ce qu'expriment spontanément les jeunes femmes du centre maternel : «l'influence de l'homme sur la femme et sur les enfants sera en rapport avec l'amour et l'estime qu'il inspirera (...) il n'aura de place au foyer que celle qu'il méritera»²⁰³.

Continuer à promouvoir l'égalité des sexes, ce qui concrètement veut dire promouvoir l'égalité des femmes en se confrontant au patriarcat restera une gageure tant que l'Etat continuera à faire de la famille le principal vecteur de l'assistance mutuelle et que les politiques sociales n'interviendront que de manière subsidiaire.

²⁰¹ NEYRAND Gérard, «Visée sécuritaire et managériale, ou soutien et accompagnement des parents : les paradoxes de la gestion néolibérale de la familles», in : MARTIN Claude (dir), *«Etre un bon parent», une injonction contemporaine*, Presses de l'EHSP 2014

²⁰² DONZELOT Jacques *Op. Cit.*, p. 164

²⁰³ *Ibid.*

Même si la France est sur ce point plus avancée que d'autres pays de culture latine, force est de constater que des promesses politiques historiques comme celle d'instaurer un *service public de la petite enfance* sont aujourd'hui totalement oubliées. Faute de leur mise en oeuvre, des injonctions contradictoires continueront à être formulées à l'attention des femmes. En effet leur autonomie se trouvera toujours «limitée par celle des enfants»²⁰⁴ dans la mesure où prévaut l'idéologie de la primauté maternelle pour les prendre en charge.

Dans le cas des familles en difficulté, en particulier quand il s'agit de jeunes, cette position revient à lancer aux pères des injonctions qui demeureront sans effet et à faire reposer toute la responsabilité effective sur des mères «fatiguées»²⁰⁵ et menacées d'être considérées comme défaillantes.

²⁰⁴ «Questions à Coline Cardi», in MISSION ANALYSE STRATEGIQUE SYNTHÈSE ET PROSPECTIVES de la DIRECTION GENERALE DE LA COHESION SOCIALE, «Genre et renouveau du travail social», *Cahiers stratégie et prospective*, 2014, n°1

²⁰⁵ REMADNA Nadia, *Comment j'ai sauvé mes enfants*, Calmann-Lévy, 2015

ANNEXE I

LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

RESIDENTES

1. Grasnie, Femme, 22 ans, congolaise
2. Astrid, femme, 21 ans, française (DOM)
3. Belvie, Femme, 22 ans, congolaise
4. Léopoldina, femme, 26 ans, cap-verdienne
5. Aby, femme 21 ans, française
6. Divine, femme, 20 ans, congolaise
7. Laila, femme, 24 ans, marocaine
8. Nataliya, femme, 18 ans, française
9. Leena, femme, 20 ans, portugaise
10. Kadidia, femme, 27 ans, française (a grandi au Mali)
11. Sheila, femme, 23 ans, française (DOM)
12. Binta, Femme, 21 ans, française
13. Laura, femme, 20 ans, française (DOM)
14. Danaé, femme, 18 ans, française (DOM)
15. Sara, femme, 18 ans, française

Sont également mentionnés :

- Luane, 18 ans, française
- Safi, 22 ans, camerounaise
- Aminata, 34 ans, ivoirienne
- Zoé, 23 ans, française
- Marivon, 21 ans, française
- Cassandra, 22 ans, française
- Fatima, 20 ans, marocaine
- Ziba, 19 ans, cap-verdienne

- Marwa, 19 ans, française

- Kilian, compagnon de Marivon
- M. Diabate, compagnon de Kadidia (entretien 10)

- Adama (enfant d'Aby, entretien n°5)
- Oscar (enfant de Leena, entretien n°9)
- Thomas et Léa (enfants d'Astrid, entretien n°2)

MEMBRES DE L'EQUIPE DU CENTRE MATERNEL

- A. Miryam, femme, éducatrice de jeunes enfants (remplaçante)
- B. Louissette, auxiliaire de puériculture
- C. Annabelle, travailleur social (éducatrice spécialisée de formation)
- D. Maryse, travailleur social (assistante sociale de formation)
- E. Fanta, maîtresse de maison
- F. Marwa, psychologue
- G. Parivu, éducatrice de jeunes enfants

ANNEXE II

«Tweet» de la Manif pour Tous - 3 mars 2016

Commentaire à la décision du président de modifier le nom du ministère «De la Famille, de l'Enfance et du Droit des femmes» en «Ministère des Familles»



ANNEXE III

Données chiffrées

Reconnaissance entretiens n°	Non reconnaissance entretiens n°
1, 2, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11	2, 3, 4, 12, 13, 14, 15

ANNEXE IV

Avez vous été élevé par vos deux parents ?	oui	non
Elle	1, 2, 7, 10, 12, 13, 14	3, 4, 5, 6, 8, 9, 11, 15
Lui	1, 4, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15	2, 3, 5

ANNEXE V

Origine nationale des candidates en 2015		
Europe		28
	France	24
	Portugal	3
	Grande Bretagne	1
Moyen Orient		1
	Egypte	1
Afrique		25
	Congo (RDC)	12
	Côte d'Ivoire	4
	Mali	2
	Cap Vert	1
	Maroc	1
	Togo	1
	Cameroun	1
	Burkina Faso	1
	Somalie	1
	Algérie	1
TOTAL		54

Préambule au projet d'établissement du centre maternel (extrait)

Le Centre Maternel s'appuie, dans son organisation et son fonctionnement, sur :

- le schéma départemental de protection de l'enfance 2011-2015,
- la loi n°2002-2 du 02 janvier 2002 rénovant l'action sociale,
- la loi n°2007-293 du 5 mars 2007 rénovant la protection de l'enfance,
- la charte nationale des droits et libertés de la personne accueillie,
- la loi du 04 mars 2002 relative à l'autorité parentale,
- la convention internationale des Droits de l'enfant.

Il s'agit dans le cadre du code de l'action sociale et des familles, et notamment son article L 222-5, de la prise en charge des femmes enceintes et des mères isolées avec leurs enfants de moins de trois ans qui ont besoin d'un soutien matériel et psychologique.

La circulaire n° 81/5 du 23 janvier 1981 du ministère de la santé précise la notion de centre maternel et les quatre missions principales de ce dernier :

1. « rompre l'isolement des femmes enceintes et des jeunes mères en difficultés, en leur donnant la possibilité de s'exprimer, de s'informer et de nouer une relation avec leur enfant si elles le désirent mais aussi avec autrui : père de l'enfant ou le compagnon de leur choix, les membres de leur famille, etc....,
2. les préparer à l'accouchement en vue, soit d'une maternité, soit d'un consentement à l'adoption. En toute hypothèse, il importe d'éviter toute pression sur ces mères afin de leur permettre de formuler en toute indépendance le projet qu'elles souhaitent pour leur enfant,
3. leur apporter l'aide matérielle dont elles ont besoin,
4. Leur apporter une aide éducative et/ou psychologique et encourager leur insertion sociale, afin notamment :

- de leur permettre de mieux se situer par rapport à la maternité, la sexualité, la vie en couple éventuellement, etc...
- le cas échéant, former un projet de vie pour leur enfant,
- de former et réaliser un projet d'insertion socioprofessionnelle».

Bibliographie

OUVRAGES

ADORNO Francesco Paolo, *Faut-il se soucier du «care» ?*, Editions de l'Olivier, 2015

ALTHUSSER Louis, *Sur la reproduction*, PUF, 1995, pp. 216-218

ALTHUSSER Louis, *Initiation à la philosophie pour les non-philosophes*, PUF, 2014, p. 223

ASSOGBA Yao, «La sociologie de Raymond Boudon», 1999, Université du Québec à Chicoutimi, Les Classiques des sciences sociales [en ligne], consulté le 13 janvier 2015. URL http://classiques.uqac.ca/contemporains/assogba_yao/sociologie_raymond_boudon/sociologie_raymond_boudon.pdf

AVENEL Cyprien, «Les évolutions sociologiques de la familles», *CNAF - Recherches et prévisions*, n°72, juin 2003

BASTARD Benoît, «Ruptures familiales et soutien à la parentalité», in : MARTIN Claude (dir), «*Etre un bon parent*», une injonction contemporaine, Presses de l'EHSP 2014

BEAUD, S., WEBER, F., *Guide de l'enquête de terrain*, La Découverte, Paris, 2010, p. 212

BIHR Alain, *Du grand soir à l'alternative. Le mouvement ouvrier européen en crise*, préface de Pierre Fougereyrolas, Paris, Les Éditions ouvrières, 1991

BOLTANSKI Luc, *Prime éducation et morale de classe*, Cahiers du centre de sociologie européenne, 1969

BONNETAIN, M. J. *Passage protégé*, In : Favre D., Savet A, Parents au singulier. Monoparentalité, échec ou défi ?, p. 184-189

BOUDON Raymond, *L'idéologie ou l'origine des idées reçues*, Fayard, 1986 (en poche : Seuil/Points, 1992)

BUTLER Judith, *Trouble dans le genre*, La Découverte / Poche, 2006

DONZELOT Jacques, *La police des familles*, Editions de Minuit 1977

DURKHEIM Emile, «La famille conjugale» [1882] mis en ligne sur Université du Québec à Chicoutimi, les classiques des sciences sociales, URL http://classiques.uqac.ca/classiques/Durkheim_emile/textes_3/textes_3_2/famille_conjugale.pdf, consulté le 21 février 2016

ENGELS, Friedrich, *L'origine de la famille, de la propriété privée et de l'Etat*, Editions Sociales, Paris, 1966

GANNE, Claire, *Le devenir des femmes accueillies en centre maternel*, HAL Archives Ouvertes <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00923314/document>

GAUCHET Marcel, *La démocratie contre elle-même*, Gallimard, Tel, [2002] 2015

GIULIANI Frédérique, «Mères à l'essai : analyse des processus de catégorisation dans un dispositif de soutien à la parentalité de l'ASE», in MARTIN Claude (dir) «Etre un bon parent, une injonction contemporaine», Presses de l'EHESP, 2014

GODELIER, Maurice, *L'idéal et le matériel* [Fayard 1984] Flammarion 2010

GODELIER Maurice, *Métamorphoses de la parenté*, [Fayard 2004] Flammarion 2010

GRANAI, Georges «Techniques de l'enquête sociologique», Université du Québec à Chicoutimi, http://classiques.uqac.ca/collection_methodologie/granai_georges/outils_enquete_sociologique/outils_enquete_sociologique_texte.html#granai_IlB

JAMOULLE Pascale, *Des hommes sur le fil, la construction de l'identité masculine en milieux précaires*, La Découverte, 2013

JODELET Denise, «Les représentations sociales : un domaine en expansion», in Les représentations sociales, sociologie d'aujourd'hui, P.U.F., 1989, p. 41.

LE PAPE Marie-Clémence, «Qu'est-ce qu'un «bon» parent», in : MARTIN Claude (dir), «Etre un bon parent», une injonction contemporaine, Presses de l'EHSP 2014

LEROY-LEBAILLY Brigitte, «la place des pères au centre maternel. Paris, 1993, *Inédit*

MARTIN Claude, «La question familiale face à la montée des incertitudes», dans CASTEL R. et MARTIN C. (dir), *Changements et pensées du changement. Echanges avec Robert Castel*, Paris, La Découverte, 2012

MARTIN Claude (dir), «Etre un bon parent», une injonction contemporaine, Presses de l'EHSP 2014

MOSCOVISCI Serge, *La psychanalyse, son image et son public*, Presses Universitaires de France, 1ère édition 1961, 3e édition 2004

NAOURI Aldo, *Les belles-mères, les beaux-pères, leurs brus et leurs gendres*, Éditions Odile Jacob, 2011

NEYRAND Gérard, WILPERT Marie-Dominique, TORT Michel, *Père, mère, des fonctions incertaines. Les parents changent, les normes restent ?*, ERES, 2013

NEYRAND Gérard, «Visée sécuritaire et managériale, ou soutien et accompagnement des parents : les paradoxes de la gestion néolibérale de la familles», in : MARTIN Claude (dir), «*Etre un bon parent*», une injonction contemporaine, Presses de l'EHSP 2014

QUENIART, Anne, ROUSSEAU, Nicolas "L'exercice de la paternité suite à une séparation conjugale : un parcours semé d'obstacles", in SAINT JACQUES, Marie-Christine et al., *Séparation, monoparentalité et recomposition familiale. Bilan d'une réalité complexe et pistes d'action*, pp 101-126. Québec : Les Presses de l'Université Laval, 2004, 472 pp.

REMADNA Nadia, *Comment j'ai sauvé mes enfants*, Calmann-Lévy, 2015

ROUSSEL Louis, *La famille incertaine*, Odile Jacob, 1989

SAS-BARONDEAU Martine, «Les malentendus de la parentalité», in MARTIN Claude (dir), «*Etre un bon parent*», une injonction contemporaine, Presses de l'EHSP 2014, pp. 191-210

SERAPHIN, Gilles *Comprendre la politique familiale*, Ed. Dunod, 2013

SIGAUT, Marion *La marche rouge, les enfants perdus de l'Hôpital général*, Ed. Jacqueline Chambon, 2008

SINGLY DE François, *Libres ensemble, l'individualisme dans la vie commune*, Pocket 2003

VERDIER, Pierre, SELLENET, Catherine *La nouvelle autorité parentale et les actions de soutien à la parentalité*, Berger-Levrault, 2013

WEBER Max, *Economie et société*, 1ère édition 1921, Agora Presses Pocket, 1995

ARTICLES DE REVUES

BIDLOWSKI Monique, «La crise parentale de la première naissance», *Informations sociales*, 2006, pp. 64-75

BOSSE-PLATIERE Hubert, L'autorité parentale après la loi du 4 mars 2002, *Informations Sociales*, 2003, n° 105, pp. 62-75

BOURDIEU Pierre. «À propos de la famille comme catégorie réalisée». In: *Actes de la recherche en sciences sociales*. Vol. 100, décembre 1993. pp. 32-36, mis en ligne sur Persée.fr, URL http://www.persée.fr/doc/arss_0335-5322_1993_num_100_1_3070. Consulté le 21 février 2016

BRETON Didier, Mise en couple et fécondité, aspects démographiques, *Informations Sociales* n°132, juin 2006

BRUSCHI Fabio, « Appareils et sujets chez Althusser », *Cahiers du GRM* [En ligne], 4 | 2013, mis en ligne le 18 décembre 2013, consulté le 25 juin 2015. URL : <http://grm.revues.org/357>

CAPELIER, Flore «La protection de l'enfant, avec ou contre sa famille ?», *Journal du droit des jeunes* 2013/6 n° 326

CARDI Coline, «La «mauvaise mère» : figure féminine du danger», *Mouvements* 2007/1 n°49

CARDI Coline, «Les habits neufs du familialisme - ordre social, ordre familial et ordre du genre dans les dispositifs de soutien à la parentalité», *Mouvements*, 2015, n°82, pp. 11-19

CASTEL Robert, «L'avènement d'un individualisme négatif», *Magazine littéraire*, n°334, 1995, p. 20

COHEN Yolande, «Citoyenneté sociale et maternalisme d'Etat : le genre des politiques sociales», *Revue d'Histoire de la Protection Sociale*, n°1, 2008

DAUPHIN Sandrine, «Parentalté et politique de la famille», *Politiques sociales et familiales*, n°118, déc. 2014, pp. 59-65

DECHAUX Jean-Hugues, «Orientations théoriques en sociologie de la famille : autour de cinq ouvrages récents», *Revue française de sociologie*, 1995, pp. 525-550

DEVAULT, A., MILCENT, M. P., OUELLET, F. «Le sens de la paternité chez de jeunes hommes en situation de précarité», *EMPAN* 2005-4, n°60

DEVAUT, A., GAUDET, J. «Comment intervenir auprès des pères? : Le point de vue des intervenants psychosociaux», Université du Québec à Montréal http://www.unites.uqam.ca/grave/prospere/pages/pdf/Comment_intervenir_peres.pdf

DEVREUX Anne-Marie, Des hommes dans la famille, catégories de pensée et pratiques réelles, P.U.F. *Actuel Marx*, 2005, n°37, pp. 55-69

DONATI, P. «Identités de mères ou de femmes ?» *Informations Sociales* 1996 ; 55 : 103-9

EYDOUX Anne, La grande transformation des politiques sociales à l'égard des mères isolées en France et au Royaume Uni, *Informations Sociales*, 2010, n°160, pp. 96-105

FERRAND Michèle, Egaux face à la parentalité ? Les résistances des hommes et les réticences des femmes, P.U.F. *Actuel Marx*, 2005, n°37, pp. 71-88

FOURNIER Martine. «Famille, la question du modèle», *Informations Sociales*, 2004, pp. 60-69

GAUCHET Marcel, «Mutation dans la famille et ses incidences», *La Revue Lacanienne*, n°8, septembre 2010. En ligne sur Cairn.info URL <https://www.cairn.info/revue-la-revue-lacanienne-2010-3-page-17.htm>. Consulté le 6 mars 2016

GIAMPINO Sylviane. «Les parents sont aussi un homme et une femme», *Informations sociales*, 2006, n° 132, pp. 6-12

GODELIER Maurice. «Réponse de Maurice Godelier», *Travail, Genre et Société*, 2005, n° 14, pp. 185-196

LARRUE Janine. «Au carrefour de la psychologie sociale, des idéologies et des représentations sociales», *Archives de sciences sociales des religions*. N°78, 1992. pp. 199-210

LENOIR Rémi, «A propos de la généalogie de la morale familiale», *P.U.F. Actuel Marx* n°37, 2005, pp. 43-54

MARCHAL Mike, «Les institutions d'accueil de la petite enfance en France, un espace social peu ouvert aux hommes et à l'égalité des sexes», *Mouvements*, 2015, n°82, pp. 97-105

MARTIN Claude, «Les fonctions de la famille», *Les Cahiers français*, n°322, 2004, pp. 29-33

MEILLASSOUX Claude. «La parenté est-elle une affaire de vie ou de survie ?», P.U.F. *Actuel Marx*, n°37, 2005, pp. 15-26

MULOT Stéphanie. «La matrifocalité caribéenne n'est pas un mirage créole», *L'Homme*, n°207-208, juillet-décembre 2013. Mis en ligne sur Cairn.info URL [http://www.cairn.info/resume.php?](http://www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=LHOM_207_0159)

ID_ARTICLE=LHOM_207_0159. Consulté le 25 février 2016

NEYRAND, Gérard «La dynamique d'un réseau de prévention psychique précoce. Résistances et perspectives», *Revue française des affaires sociales*, n°1, janvier-mars 2004, p. 103-125

NOZAY, Catherine, «La place du père dans l'action sociale : l'exemple des centres maternels», *Enfances & Psy*, 2008/4 n°41 p. 147

ORLOFF, Ann Shola, «L'adieu au maternalisme ? Politiques de l'Etat et emploi des mères en Suède et aux Etats-Unis», *Recherches et Prévisions*, n°83, mars 2006

PAVEAU Marie-Anne, « Norme, idéologie, imaginaire. Les rituels de l'interpellation dans la perspective d'une philosophie du discours », Corela [En ligne], HS-8 | 2010, mis en ligne le 23 novembre 2010, consulté le 25 juin 2015. URL : <http://corela.revues.org/1797>

QUENIART, Anne, «Présence et affection, l'expérience de la paternité chez les jeunes», *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 16 n°1, 2003, pp. 59-75. Montréal UQAM

SECCOMBE Wally. «Les différents types de famille au sein des modes de production», *Actuel Marx*, 2005, n° 37, pp. 27-42

TORT Michel. «Comment «le Père» devint la cause des pathologies familiales», *Actuel Marx*, 2005, n°37, pp. 89-125

TURCOTTE, G. et al. «Pourquoi certains pères sont plus engagés que d'autres auprès de leurs enfants ? Une revue des déterminants de l'engagement paternel» *Revue canadienne de psychoéducation*, 30, 1, 39-65

VERDIER, Pierre, «La protection de l'enfance à la française est elle trop familialiste ?», *Journal du droit des jeunes*, 2013/6 n°326

WENDLAND, J., «Le travail des centres maternels auprès des jeunes mères célibataires à hauts risques», *L'Evolution psychiatrique* n°75, 2010, p. 249-359

RAPPORTS ET DOCUMENTS OFFICIELS

BERGONNIER-DUPUY, G., GANNE, C. *Le devenir des enfants accueillis avec leur mère en centre maternel au cours de leurs premières années de vie*, ONED, Rapport final, Université Paris Ouest La Défense, février 2011

BRUNEL Jacques, «Un avenir pour la paternité ? Jalons pour une politique de la paternité», rapport présenté au ministère de l'emploi et de la solidarité, mis en ligne sur La Documentation française, URL <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/984000424.pdf>. Consulté le 21.02.2016

CAPDEVILLE Bernard, «Les évolutions contemporaines de la famille et leurs conséquences en terme de politiques publiques», *Les Avis du Conseil économique, social et environnemental*, éditions des journaux officiels, novembre 2013

CENTRE D'ANALYSES STRATEGIQUES, «Désunion et paternité», *La Note d'Analyse Questions Sociales* n°294, Octobre 2012

COMITE INTERMINISTERIEL DE LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS, *Plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale*, Paris, Service de presse de Matignon, 21 janvier 2013

CRIPS PACA, *Données sur la contraception d'urgence et l'IVG en France*, mai 2014

DAVIE Emma, Un premier enfant à 28 ans, INSEE Première, n°1419, octobre 2012 <http://www.insee.fr/fr/ffc/ipweb/ip1419/ip1419.pdf>, consulté le 5 novembre 2015

ELBAUM Mireille, *La politique familiale : des «retours sur investissement» qui dépendent des choix économiques et sociaux*, Document de travail de l'OFCE n°2010-20 ; *Politiques sociales et familiales*, Paris, CNAF, n°102, décembre 2010

FNARS, *Recueil d'expériences de soutien à la parentalité dans le réseau FNARS*, octobre 2007

GERME Pascal, RICHET-MASTAIN Lucile, «Reconnaître son enfant : une démarche de plus en plus fréquente et de plus en plus souvent anticipée», *INSEE Première*, n°1105, octobre 2006

HAMEL M.-P., LEMOINE S. (dir), MARTIN C. (collab.), et CENTRE D'ANALYSE STRATEGIQUE, *Aider les parents à être parents, une perspective internationale sur les dispositifs de soutien à la parentalité*, 2012

HERMANGE Marie-Thérèse, *Périnatalité et parentalité*, Rapport remis à Philippe BAS, Ministre délégué à la Sécurité sociale, aux Personnes âgées, aux Personnes handicapées et à la Famille, 25 février 2006

INSEE, Structure des familles avec enfants en 2012, http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg_id=0&ref_id=AMFd3, consulté le 20 août 2015

INSEE, Fécondité totale, fécondité selon le groupe d'âges de la mère et âge moyen des mères à l'accouchement jusqu'en 2015 URL http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg_id=0&ref_id=bilandemo3, consulté le 17 mai 2016

Loi n° 67-1176 du 28 décembre 1967 relative à la régulation des naissances. En ligne au <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000880754>

LOI n° 2002-305 du 4 mars 2002 relative à l'autorité parentale, mise en ligne sur Legifrance.fr, URL <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000776352&categorieLien=id>

LOI n° 2013-404 du 17 mai 2013 ouvrant le mariage aux couples de personnes de même sexe, mise en ligne sur Legifrance.fr, URL <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000027414540&categorieLien=id>. Consulté le 18/05/2016

MISSION ANALYSE STRATEGIQUE SYNTHÈSE ET PROSPECTIVES de la DIRECTION GENERALE DE LA COHESION SOCIALE, «Genre et renouveau du travail social», *Cahiers stratégie et prospective*, 2014, n°1

VAN DER BORGHT, Frédéric *Respecter le droit de l'enfant à vivre avec ses deux parents, c'est être au plus près de la vie - enjeux et avantages des centres parentaux*, Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion http://www.cnle.gouv.fr/IMG/pdf/Contribution_de_Frederic_Van_der_Borghht__adf_.pdf

ARTICLES DE PRESSE

ESCUDIE Jean-Noël. «Protection de l'enfance : le gouvernement réaffirme et assume une reprise en main par l'Etat», *Localtis.info*, mis en ligne le 27.01.2016, URL <http://www.localtis.info/cs/ContentServer?pagename=Localtis/LOCActu/ArticleActualite&jid=1250270200742&cid=1250270198997>

TORT Michel. «Psychanalyse de restauration, exception française», *Libération*, 10/01/2013

ETABLISSEMENT : CNAM (Conservatoire National des Arts et Métiers) Chaire de travail social		
NOM : DEBORD	PRENOM : Raymond	Année du JURY : 2016
FORMATION : Master de recherche « Travail social, action sociale et société »		
TITRE : PERES ET HOMMES AU CENTRE MATERNEL Faire plus de place aux absents ?		
RESUME : Les pouvoirs publics ont pour volonté de favoriser l'implication précoce des père dans le «travail parental» et la coparentalité pour les couples séparés. La présente étude a eu pour objet d'observer la manière dont ces orientations pouvaient être comprises et mises en oeuvres dans des établissements sociaux spécialisés dans l'accompagnement des jeunes femmes isolées les plus en difficulté. Comment ces injonctions sont elles vécues par les destinataires des politiques publiques et par les agents chargés de les mettre en oeuvre ? N'y a t-il pas un décalage entre l'évolution des mentalités telle qu'elle est prise en compte par la loi et les représentations de la famille dans les milieux sociaux les plus précaires ? Nous avons enquêté auprès de résidentes d'un centre maternel, les interrogeant sur leur situation concrète, leurs relations avec le père de leurs enfants, leur vision de la famille et de la place des hommes en son sein. Nous avons également interrogé des professionnelles sur leur compréhension de la commande sociale quant à l'implication des pères, leur conception de la famille et leur vision des rapports de genre. Les observations réalisées ont confirmé notre hypothèse d'un écart sensible entre la situation réelle du public (absence des hommes) et les injonctions à la promotion de la coparentalité. Elles ont mis en évidence l'absence quasi totale des pères et l'isolement des jeunes femmes accueillies en centre maternel et dans ce sens infirmé les affirmations sur le caractère désuet de ce dispositif comme devant être remplacé par des centres parentaux. Elles ont montré comment les professionnels eux-mêmes pouvaient être à l'aise avec l'objectif de coparentalité tout en partageant en partie les valeurs du public accueilli. Notre étude a fait apparaître l'évolution des publics, principalement liée aux migrations internationales et la manière dont elle accroissait les écarts observés.		
MOTS CLES : centre maternel, parentalité, genre, travail social, famille, coparentalité		
Nombre de pages (annexes comprises) :		169 pages